

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4148 du Jeudi 20 Octobre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LA SEMAINE AFRICAINE A 70 ANS

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO A L'ISSUE DE LA 51^e ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CEC

Des orientations et des recommandations

Les archevêques et évêques du Congo avec le nonce apostolique

(PP.11-12)



LES 70 ANS DE LA SEMAINE AFRICAINE

Une conférence-débat à l'Institut français du Congo a marqué l'événement



Une vue des archevêques et évêques participant à la cérémonie (PP 6-7)

ARD

Mathias Dzon réitère son appel au dialogue inclusif (P3)

DISPARITION DE VERCKYS KIAMUANGANA

Le saxophoniste et pionnier de l'industrie musicale congolaise s'est éteint à Kinshasa

(P.17)



FOOTBALL/ COUPE DE LA CONFEDERATION

Diabes-Noirs : bonjour le tour de cadrage ! (P.24)

EDITORIAL

Nous vous disons merci !

Office Notarial Maître Raymond ASSAH

Sis au Centre-ville, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée du site de l'ancienne Ecole Africaine de Développement (E.A.D.)
Boîte postale: 5005, Téléphones: (242) 05.553.15.07/06.675.15.15;
e-mail: etudeassah.notaires@gmail.com,
Pointe-Noire, République du Congo.

LA SOCIETE «NEXSON CONGO» S.A.R.L.U
(SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE)
Au capital social de Francs C.F.A.: UN MILLION (1.000.000)

Siège social: Boulevard Moé MAKOSSO, en diagonale avec la banque BGFI,
en allant vers l'avenue de la République (ex-avenue de la Résolution), quartier
Marché central, arrondissement N° I E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo

R.C.C.M Pointe-Noire: CG/PNR-01-2022-B13-00187 du 21/09/2022

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs de ses minutes par Maître Raymond ASSAH, Notaire titulaire d'un office, de résidence à Pointe-Noire, portant «Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société «NEXSON CONGO» S.A.R.L.U. et en date à Pointe-Noire du six septembre deux mil vingt-deux, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du six septembre deux mil vingt-deux, il a été constitué, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales, une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf années dont les statuts ont été enregistrés à Pointe-Noire, le douze septembre deux mil vingt-deux, sous le numéro 7471, Folio 170/1 et ayant pour principal objet social en République du Congo et dans les Etats-parties du traité de l'OHADA et à l'étranger

toutes les marchandises, de tous produits, notamment de produits alimentaires et non-alimentaires, électroménagers, la quincaillerie, les matériaux de construction et des divers;

2-Et la représentation de toutes sociétés étrangères ayant un objet similaire.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit, Mobilier, le 21 septembre 2022, sous le numéro CG/PNR-01-2022-B13-00187, cette société a pour gérant non-associé, Monsieur BAIRWA Dinesh, demeurant quartier Centre-ville, au 6, avenue Kaat Matou, à Pointe-Noire, République du Congo. Majeur, de nationalité indienne, né le quatorze janvier deux mil à Jaipur, en Inde, titulaire d'un passeport délivré à Jaipur, le 22 février 2022, sous le numéro V7298785.

Pour avis.

1-Le commerce, l'import-export, l'achat, la vente et la distribution de

Maître Patrick Hervé ANGOUELET NOTAIRE

Tel : (242)06. 754.24.43/06.548.25.42

EMAIL :patrickherveanguolet@gmail.com

Etude sise à Brazzaville 1, rue Mongo (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne ; Avenue ORSY); Poto-poto.

Insertion Légale

Suivant Procès-verbal authentique des Décisions Extraordinaires de l'Associé unique de la SOCIETE AFRICAINE DE PRESTATION DE SERVICES, en sigle «SOFRIPRES» SARLU en date à Brazzaville du 27 Septembre 2022, portant transfert du siège social, reçu par le Notaire soussigné; il a été modifié ainsi qu'il suit l'Article 4 des statuts:

Article 4: SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Brazzaville 81, Avenue Amilcar Cabral en face de la Chambre de Commerce, immeuble Station-service Afric 2ème étage. Le reste sans changement.

- Dénomination Sociale : «SOCIETE AFRICAINE DE PRESTATION DE SERVICES», en sigle «SOFRIPRES»

- Capital Social: UN MILLION (1.000.000 FCFA) DE FCFA divisé en CENT (100) parts de 10.000 FCFA chacune.

Siège social: Brazzaville 81, Avenue Amilcar Cabral en face de la Chambre de Commerce, immeuble Station-service Afric 2ème étage.

Objet social

La Société a pour objet en République du Congo et dans tout autre pays :

- Transit et fret;
- Commissionnaire en douane.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée: Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier.

Gérance: La Société a pour Gérant Monsieur Kevin Romuald ONDONGO.

RCCM CG-BZV-01-2010-B13-00103, du 25 Février 2021.

Pour avis

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville,
B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

WELLTEC OILFIELD SERVICES CONGO
Société par Actions Simplifiée
Au capital F. CFA: 1 000 000

Siège social: Zone industrielle de Km4, Avenue Benoît LOEMBET, Lumumba, B.P.: 781
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG/PNR/17 B 441

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Suivant acte déposé au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 04 Octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 191/1 N°0982, l'associé unique a décidé ce qui suit:

Nomination du nouveau gérant:

L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Mathieu WALLACH, Monsieur Andres Eduardo HERNANDEZ MORALES, en qualité de Président pour la durée du mandat restant à

courir de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2026.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2022-D-01030 du 10 Octobre 2022 et mention modificative a été portée à la même date sous le N°CG-PNR-01-2022-M-00434.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers, 1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE NEGOCE CONGO & SERVICES, en sigle «N.C.S.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 04 Octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines à la même date, sous le folio 183/03 N°341, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: NEGOCE CONGO & SERVICES, en sigle «N.C.S.»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Route de la frontière, quartier Tchimbamba, Arrêt Abou, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République

du Congo:
- Prestation de services; Bâtiment; Hébergement; Commerce général (divers articles); Négoce; Assistance comptable; Mise à disposition du personnel;
Location de voitures; Transports marchandises et produits inflammables; Import-export (véhicules, marchandises divers, matériaux de construction, fournitures, matériels et équipements);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Madame Malthacée Doris MATONDO-MAZIKOU;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00206 du 06 Octobre 2022.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

IN MEMORIAM

12 octobre 2016-12 octobre 2022, 6 ans, jour après jour, la vie de BOLEMAS Emmanuel de Jésus a pris fin sur cette terre des vivants, nous laissant dans un total désarroi. Oui, la vie n'est qu'une infime particule face à l'Éternité, un passage. Le temps a su apaiser notre douleur sans l'effacer. Nous ne l'oublierons jamais et continuerons à élever nos prières au Tout-Puissant et implorer sa bonté céleste pour le repos, la paix et le salut de ton âme. Intercède pour que germe en chacun de nous la voie de la multiplication, du relèvement, de la restauration et préserve-nous de tout mal. En ce jour mémorable, nous réitérons notre reconnaissance à tous ceux et toutes celles qui nous ont aidés et soutenus lors de cette dure épreuve. Des messes d'action de grâces ont été dites à la Basilique Sainte-Anne du Congo et à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.



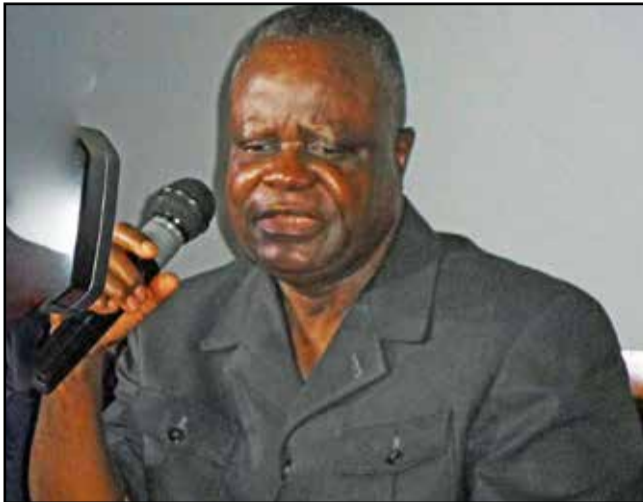
ARD

Mathias Dzon réitère son appel au dialogue inclusif

L'ARD (Alliance pour la République Démocratique) a fait sa rentrée politique par une conférence de presse aminée le 13 octobre 2022 par son président, Mathias Dzon. Le mot général était d'aller au dialogue inclusif.

Réagissant au discours à la nation, du 14 août 2022, du Président de la République, le président de l'ARD, Mathias Dzon, est allé directement aux faits. D'après lui, le Congo traverse aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire. Elle est économique, financière, sanitaire, électorale, et sécuritaire. Il affirme aussi, que dans son discours à la nation, à l'occasion du 62^e anniversaire de l'indépendance du Congo, le Président de la République n'a donné aucune directive pour sortir le pays de cette "tragédie". Au cours de cette conférence de presse, plusieurs questions ont été abordées. Sur le plan économique et financier, «le pays s'effondre chaque jour. L'illiquidité de l'Etat, de l'économie et du système banca-

re et financier se consolide: les réserves internationales de change qui sont au plus bas niveau ne sont pas reconstituées, car, les recettes d'exportation ne sont pas rapatriées. Le grave déséquilibre des comptes internes et externes persiste toujours. La dette publique (interne et externe) demeure préoccupante...», a-t-il dit. Au volet social, il a affirmé que la détresse des Congolais a atteint des cimes. Les paiements courants sont bloqués depuis belle lurette et les retards énormes des salaires dans les administrations décentralisées et déconcentrées, des bourses des étudiants, des pensions des retraités et autres dettes sociales continuent de s'accumuler. L'explosion des prix des denrées alimentaires de première



Mathias Dzon

nécessité impacte très positivement le pouvoir d'achat des populations. Outre cela, Mathias Dzon pense que le Président Sassou-Nguesso n'a pas su poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs car, après 40 ans de pouvoir sans partage au moment où le Congo est à sa 62^e année d'indépendance, le pays a reculé de plus de 20 ans par rapport à des pays comme le Cameroun, le Ga-

bon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. En d'autres termes, selon lui, le pays est mort. Donc, la seule solution serait le dialogue inclusif qu'il a longtemps réclamé en vain. Il pense qu'il faut réagir, c'est-à-dire passer à l'action et à l'application.

Juticia MBONGO NIANGA (Stagiaire)

PARLEMENT

Le projet de loi des finances exercice 2023 au cœur des débats

Le 15 octobre dernier a eu lieu à Brazzaville l'ouverture des sessions budgétaires des deux chambres du Parlement. Les travaux ont été présidés à l'Assemblée nationale par Isidore Mvouba, son président, et au Sénat par Pierre Ngolo.

Dans son allocution, Isidore Mvouba s'est réjoui de constater que le processus démocratique dans le pays se consolide au fil du temps. «Le Congo est en bonne voie, c'est le moins que l'on puisse dire, n'en déplaise aux esprits chagrins», a-t-il soutenu. La première session budgétaire de la 15^e législature de l'Assemblée nationale a inscrit 25 affaires à son ordre du jour, dont le projet de loi des finances 2023 qui doit prévoir les ressources indispensables à la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026. Les députés doivent délibérer aussi sur le projet de loi qui renforce l'organisation fonctionnelle de la Cour des comptes et de discipline budgétaire. Ce texte assure à la Cour une indépendance par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif, et une autonomie devant toute autre juridiction. En outre, il préconise une relation vertueuse entre la Cour des comptes et le Parlement en matière d'exécution des lois de fi-

nances pour ce qui est de la certification, la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'Etat. Tout comme il institue le Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, présidé par le Président de la République. D'autres projets, portant sur les contrats de partenariat public-privé, le développement intégré des chaînes de valeurs agricoles, seront examinés. A ce titre, Isidore Mvouba s'est félicité de la politique de mise en place des Zones agricoles protégées (ZAP) qui consacrent la production en quantité et en qualité de nombreuses espèces agricoles, principalement le manioc, le maïs. «La marche vers le Congo tout agricole se précise», a-t-il dit. Il a invité les parlementaires à apporter leur pierre à l'édification d'un Congo à faim zéro, pour la concrétisation des droits à une alimentation adéquate. Au Sénat, Pierre Ngolo est revenu sur la pandémie de COVID-19 et sur la crise russo-ukrainienne. Pour lui,



Isidore Mvouba

le tournant actuel du conflit, suscitant beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de l'humanité, devrait amener tous les Etats, grands ou petits, puissants ou non, de même que toutes les célébrités du monde, à prendre la juste mesure de leur responsabilité dans la sauvegarde de la paix. S'agissant de l'Afrique, il a indiqué que les dernières actualités sur le continent ne sont pas de nature à dissiper le doute quant à son engagement véritable sur la voie du pluralisme politique. «L'Afrique n'a pas de raisons de voguer à contre-courant de la marche mondiale en se spécifiant comme zone des turbulences, des ruptures répétées des processus démocratiques et de l'instabilité», a précisé le président du



Pierre Ngolo

Sénat. Il a invité les Africains à prendre, en tout temps et en tout lieu, la posture de démocrates conséquents. La 16^e session ordinaire du Sénat sera budgétaire, avec pour principale affaire le projet de loi de finances exercice 2023. «Le moment est donc venu de passer des vœux aux arbitrages nécessaires devant apporter un plus à l'apaisement social et donner de la vigueur à l'action de relance de l'économie. Il nous faut peser conséquemment sur la mise en œuvre du PND 2022-2023 pour que cette belle production intellectuelle produise l'effet révolutionnaire sur notre société dans l'optique de faire accéder les Congolais au bien-être et à la prospérité», a indiqué Pierre Ngolo.

Editorial

Nous vous disons merci !

Ce n'est pas être présomptueux que d'affirmer que notre fête fut belle. Nous avons célébré les 70 ans de création de La Semaine Africaine : nos Evêques nous ont soutenus, nos amis dans les chancelleries comme dans les autres organes d'information nous ont entourés de leur sollicitude. Par les nombreuses manières que nous offrent les technologies modernes d'aujourd'hui, nous avons reçu les témoignages affectueux venus de partout. Pourtant, nous restons lucides. Une fois franchi, le cap des 70 ans soudain semble plus facile. Comme si tout n'avait été qu'un long fleuve tranquille. Parce que nous l'avons franchi. Comme si ne comptaient plus les emprisonnements de nos journalistes, leur torture, les menaces et intimidations de plénipotentiaires politiques, les injonctions à payer, les rappels à l'ordre. Souvent idéologiques. Mais nous le répétons : le plus dur reste devant nous. Sans même parler des 70 prochaines années et de la trace que nous y imprimerions, nous avons fêté pour mieux nous imposer les incontournables impératifs qui attendent. Car nous voulons demeurer la vigie dans ce Congo que gangrèment la prévarication et la fausseté ainsi que les anti-valeurs qui offusquent la vue.

Aussi bien la conférence-débat que la messe de clôture de l'Assemblée plénière des Evêques à laquelle ils ont bien voulu nous associer ont insisté sur notre devoir de vivre. Et de le faire en nous engageant dans les nouvelles facilités technologiques que nous offre le siècle. Mais réciter ce mantra ne fera pas advenir les choses. Il nous y faudra de la volonté. Et la compréhension de ceux qui nous lisent.

Nous cheminons à côté de notre peuple ; nous restons témoins de ses souffrances ; nous témoignons de sa légitime aspiration au mieux. Notre volonté de bien faire demeure. La Semaine Africaine vous dit merci pour votre aide, vos vœux, vos critiques, vos encouragements.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Il a condamné tous les phénomènes qui semblent prendre corps ces derniers temps dans le pays, «Les institutions de la République, la Force publique et la justice notamment, sont ici mises au défi de donner la mesure de leur efficacité en veillant à ce qu'au Congo la paix ne soit plus jamais troublée et que tous ceux qui ont choisi d'y vivre savourent les délices d'une existence paisible totalement sécurisée», a recommandé le président du Sénat. De même, il a estimé que la volonté de promouvoir la démocratie affichée par les dirigeants congolais impose une vraie et nécessaire remise en cause d'attitude vis-à-vis de la décentralisation. «Avec le renouvellement des Conseils départementaux et municipaux, il est requis du Gouverne-

ment de faire une bonne évaluation du système financier des collectivités locales dans tous ses fondements afin que soit définitivement clos le cycle des rendez-vous ratés». Parlant de l'éducation, Pierre Ngolo estime qu'il faut passer au concret. «Il faut dépasser les intentions et les débats lassants pour aller aux profondes réformes dont le système a besoin. Les états généraux de l'éducation qui se déroulent actuellement devraient nous y conduire». A noter qu'au cours de cette session, les sénateurs vont examiner 18 affaires dont l'une porte sur l'amendement du règlement intérieur du Sénat, suite à l'introduction du vote électronique.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Amal Amélia Lakrafi chez Isidore Mvouba

Députée des Français de l'étranger de la dixième circonscription Afrique subsaharienne, Océan indien et le Moyen Orient, Mme Amal Amélia Lakrafi a conféré le 14 octobre dernier avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. Valoriser l'appel à la diplomatie parlementaire, telle était la préoccupation au centre de leur entretien.

En tant que députée des Français établis hors de France, Mme Amal Amélia Lakrafi est appelée à visiter les pays de sa circonscription. «Je visite régulièrement ces pays. Le Congo est l'un des pays les plus importants de ma circonscription. Sur les 49 pays que compte la circonscription, le Congo fait partie du top 10. A ce titre, je ne peux pas venir voir mes compatriotes au Congo sans rencontrer le président de l'Assemblée nationale», a-t-elle déclaré. Pour la députée française il

est important, à travers ses rencontres, d'avoir tous les canaux de communication, d'échanges, de collaboration et d'amitié. «Nous avons échangé sur certains textes votés par le Parlement congolais, notamment celui portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons aussi échangé sur la collaboration possible entre nos deux Assemblées, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des députés et des fonctionnaires de l'Assemblée nationale», a indiqué Mme



Poignée de main entre Mme Amal Amélia Lakrafi et Isidore Mvouba

Amal Amélia Lakrafi, tout en appréciant le nouvel édifice abritant l'hémicycle. «Il est très beau. Le Parlement est bien installé. Je reviendrai régulièrement. Et que la relation entre la France et le Congo va continuer et s'intensifier. Le

groupe d'amitié parlementaire va se mettre en place à la fin du mois. Je ferai de mon possible pour venir avec mes collègues députés découvrir votre très beau pays», a-t-elle promis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES

Les militants du MSDP de Pointe-Noire et du Kouilou édifiés sur les raisons de la non-participation de leur parti

Les dernières élections législatives et locales au Congo se sont déroulées en juillet 2022. Malheureusement, le Mouvement social pour la démocratie et la paix (MSDP) n'y a pas pris part. Pascal Ngalibo-Yala, président-fondateur de ce parti politique de la mouvance présidentielle, a expliqué les raisons de cette non-participation aux membres du bureau fédéral des départements de Pointe-Noire et du Kouilou, au cours d'une rencontre qui a eu lieu le 2 octobre dernier au siège du parti, sis au quartier Gamboussi, dans la capitale économique.

Dans son exposé, Pascal Ngalibo-Yala a expliqué: «Entendu que nous sommes tous de la majorité présidentielle, nous avons fait l'union avec l'Union patriotique pour la démocratie et la paix (UPDP) du président Auguste Célestin Gongara-Nkoua, pour conquérir ensemble l'unique circonscription électorale du district de Mbon (Plateaux). Selon les principes de la majorité présidentielle, lorsqu'un

candidat de la plateforme de la majorité présidentielle est déclaré, un autre candidat ne peut plus se présenter dans la même circonscription. Nous devons plutôt soutenir ensemble le candidat du PCT qui a été retenu. Voilà comment notre dossier a été retiré. Ce, malgré notre pression lors des multiples réunions avec la majorité. Nous avons simplement observé cette consigne. Le candidat Alphonse Gantselé du PCT



Pascal Ngalibo-Yala

que nous avons soutenu est passé dès le premier tour. C'est ça la vie politique. Ce n'est pas fini. Nous attendons d'autres occasions politiques qui arrivent. Le PCT, notre

allié, nous a fait des promesses. Nous osons croire que cette fois-ci, il va tenir parole. Souvenez-vous qu'aux législatives passées, nous avons été blousés par eux. Malgré cet état de chose, et loin de nous décourager, nous sommes toujours à la majorité présidentielle, parce que nous soutenons un homme, Denis Sassou-Nguesso, à travers son projet de société.» Pascal Ngalibo-Yala a invité les militants du MSDP de Pointe-Noire et du Kouilou à reprendre courage, car, a-t-il affirmé, «la vie politique est faite de hauts et de bas. Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.»

Equateur Denis NGUIMBI

SANTE PUBLIQUE

Vers une distribution en masse des moustiquaires imprégnées

En novembre prochain, aura lieu à Brazzaville le lancement de la campagne de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées. Prélude à cet événement, un atelier de plaidoyer et mobilisation sociale a été organisé le 13 octobre dernier à la préfecture. A cette occasion, un appel à la mobilisation sociale a été lancé à l'endroit des leaders communautaires, religieux, chefs coutumiers et traditionnels, autorités politico-administratives afin de renforcer l'adhésion des bénéficiaires.

L'objectif de la campagne est la mise à l'échelle des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action. Cet atelier avait pour vocation d'améliorer l'adhésion des bénéficiaires du projet à travers des interventions axées vers les leaders communautaires, religieux, chefs coutumiers et traditionnels, autorités politico-administratives. En effet, le Congo, à travers le Programme national de lutte contre le paludisme, a bénéficié du Fonds mondial de lutte

contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, un projet de lutte contre le paludisme dont Catholic Relief Services (CRS) est l'acteur principal de sa mise en œuvre. Le but du projet est de contribuer à réduire de moitié la morbidité et la mortalité liées au paludisme dans la population congolaise d'ici 2023. Dans sa déclaration d'engagement, Cébert Iboko Onangha a justifié l'initiative de cet atelier en évoquant l'ampleur des décès liés au paludisme, ses



L'assistance

effets néfastes qui accroissent le taux d'absentéisme des enfants à l'école et qui met à mal la productivité de la population. «Il faut améliorer l'état de santé de la population», a déclaré le secrétaire de la préfecture, Bonsang Oko Letcheaud, donnant lecture de la déclaration

du préfet de Brazzaville. Pour le Dr Lambert Tchitembo, le paludisme demeure un problème de santé publique. Il a indiqué qu'au Congo, toutes les couches de la population sont exposées au risque de contracter la maladie. Les enfants de moins de 5 ans et les fem-

POINTE-NOIRE

Hydrocarbures pour des prix stables

Le ministère des hydrocarbures, en partenariat avec les différentes sociétés pétrolières œuvrant au Congo, a tenu du 12 au 14 octobre dernier à Pointe-Noire, la réunion de fixation des prix des hydrocarbures. La réunion a été organisée par la société pétrolière Total-Energies E&P Congo. La cérémonie d'ouverture, patronnée par le directeur de cabinet représentant le ministre des hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, s'est déroulée en présence des directeurs généraux des sociétés pétrolières au Congo et des experts du comité des prix.



Photo de famille

Pendant trois jours, les experts ont convenu des prix adaptés à la situation du moment ainsi qu'il est stipulé dans les contrats de partage de production à chaque fin de trimestre. Le Congo et le contracteur doivent se rencontrer afin de déterminer, en accord commun, le prix de chaque qualité d'hydrocarbures liquides produits. Le prix est fixé aussi en fonction de celui du trimestre précédent.

Les points essentiels traités pendant ces travaux ont porté sur le marché du pétrole au troisième trimestre 2022, les perspectives du marché pétrolier au quatrième trimestre 2022 et sur le comportement des bruts congolais sur le marché international et les prix en vigueur.

Ainsi, les prix des hydrocarbures au Congo s'établissent, en dollars et par baril, dans les moyennes trimestrielles suivantes: Pour le compte de Djeno, le mélange est à 98,7; Nkossa Blend: 104,7; Yombo: 108,5.

Par contre, pour le butane, Nkossa est fixé à 56,7 et Nkossa propane à 54,5. Les moyennes des différentiels des prix des bruts congolais, en dollars et par baril, sont de: Djeno mélange -0,5 par rapport au Brent daté; Nkossa Blend de +4,6 par rapport au Brent daté; Yombo, +7,6; Nkossa butane, 0,0 par rapport au butane North West Europe et Nkossa propane à 5,4 par rapport au propane Mont Belvieu.

À signaler que la moyenne trimestrielle des prix du troisième trimestre 2022, est de 103,9 dollars par baril, pour un différentiel de 3,9 dollars par baril.

Après la présentation des résultats du trimestre, il a été procédé à la signature des documents des prix produits par le ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie, Pierre Oba, et les directeurs généraux des sociétés pétrolières au Congo.

En clôturant les travaux, le ministre d'Etat a félicité le président du comité des prix, ainsi que l'ensemble des experts pour la qualité du travail réalisé, ainsi que les sociétés pour la bonne organisation des travaux.

À noter que la prochaine réunion des prix pour le quatrième trimestre 2022 se tiendra du 11 au 13 janvier 2023 à Brazzaville et sera organisée par la société Africa Oil et Gaz Corporation (AOGC).

Madocie Déogratias MONGO



Bonsang Oko

mes enceintes étant les plus vulnérables.

A noter que le paludisme est la première cause des consultations avec 69,8%, d'hospitalisation avec 64,8% et de mortalité 18,4 %. Pour les moins de 5 ans, cette maladie représente 52,8% des causes de consultation externe, 44,1% des causes

d'hospitalisations et 28% des causes de décès au niveau des hôpitaux.

Dans le cadre de la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées, a dit Jean Mermoz Youndouka, directeur du Programme national de lutte contre le paludisme, «il faut aussi militer contre les mauvaises pratiques sur leur utilisation».

Pour lui, la lutte contre le paludisme ne se limite pas seulement à la distribution des moustiquaires imprégnées. «D'autres interventions contribuent à réduire la morbidité et la mortalité liées à cette maladie comme l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cas; la prise en charge gratuite du traitement chez la femme enceinte et l'enfant de moins de 15 ans», par exemple.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REFORMES

Repenser l'action sociale au Congo

Tel est le thème du colloque international ouvert le 10 octobre dernier à Brazzaville, par la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. En présence de quelques membres du Gouvernement; la présidente du Conseil économique, social et environnemental, Emilienne Raoul; l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, le directeur de l'Agence française de développement (AFD), ainsi que les experts et professionnels du travail social, venus d'Europe.

Pendant trois jours, les experts et professionnels sociaux identifieront les nouvelles approches de travail social au Congo, les modalités d'accompagnement social des populations vulnérables à travers les thématiques telles que : «genre et travail social»; «écologie, environnement et action sociale»; «handicap et citoyenneté»; «Insertion sociale et professionnelle»; «accueil et insertion des réfugiés»; «nouvelle approche de la solidarité dans une société en mutation».

Il va permettre, en outre, de mettre en place des mécanismes devant étendre la protection à toutes les couches vulnérables du pays et atténuer, sinon éradiquer les effets néfastes des phénomènes sociaux sur la population. «Il ne s'agit pas ici d'inventer la roue mais de faire en sorte que le travail social au Congo repose sur des bases concrètes qui tiennent compte des réalités locales», a déclaré Irène

Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

Pour la ministre, ce colloque est un outil à la portée de son département en vue de mettre en place les stratégies qui permettront d'étendre la protection sociale à toutes les couches vulnérables du Congo.

Dans un monde en perpétuelle mutation, la République du Congo comme les autres pays, a dit la ministre, fait face au quotidien à de nombreux phénomènes sociaux qui appellent de la part du Gouvernement et des autres acteurs sociaux, le sens de la créativité et de l'ingéniosité en vue d'atténuer leurs effets néfastes sur les populations ou simplement éradiquer.

Pour cela, «nous devons disposer d'un personnel qualifié et en capacité de développer les mécanismes de prévalence collective pour les risques sociaux, notamment la vieillesse, la maladie, l'invalidité, les charges de famille, la délinquance juvénile,



Pour la postérité

les enfants de rue. Nous avons aussi besoin des travailleurs sociaux capables d'initier les processus d'autonomie et d'assurer la promotion des personnes ou des groupes vulnérables», a-t-elle poursuivi.

La ministre est revenue sur la création de l'Institut national de travail social (INTS) en 2014. «Nous voulons, à terme, que cet institut devienne une référence en matière de formation en travail social pour le pays et la sous-région», a-t-elle dit.

Elle a souhaité que les résultats issus de ce colloque fassent avancer le travail social au Congo.

L'ambassadeur de France, François Barateau, a salué la tenue de ce colloque qui permettra de débattre de l'action sociale dans le pays et d'interroger les

pratiques professionnelles en la matière.

Il a rappelé que son pays accompagne le Congo concernant la réduction de la vulnérabilité de la population; la prévention des situations de précarité à travers l'action menée par l'Agence française de développement.

Outre la mission principale de préparer les professionnels sociaux capables de répondre aux défis que pose l'existence des populations fragiles et vulnérables, l'INTS a la responsabilité de développer les activités de recherche en dotant une équipe de chercheurs de qualifiés pour produire et coproduire avec les partenaires institutionnels, les recherches au niveau international.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMITE DE COORDINATION NATIONALE (CCN)

Mme Valérie Maba Moukassa reconduite à la tête de la coordination

Candidate à sa propre succession, Mme Esmo Valérie Moukassa Maba a été réélue à la tête du Comité de coordination nationale de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, pour un nouveau mandat de trois ans. C'était à l'issue de l'assemblée générale portant renouvellement des instances du CCN, organisée le 14 octobre dernier, en présence de Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population.

Présidente sortante, Esmo Valérie Maba Moukassa était la seule candidate en lice. Dix-huit sur dix-neuf électeurs issus des différents secteurs: société civile, secteur public, partenaires techniques et financiers ont réaffirmé leur confiance en elle. Le poste de premier vice-président est revenu à Saturnin Massana, du secteur public, voté à 100%. Mme Chantal Umutoni, représentante de l'Unicef au Congo, pour le compte des partenaires techniques et financiers, a conservé son poste de deuxième vice-présidente.

Peu avant le renouvellement des instances, la présidente sortante a dressé le bilan des activités réalisées durant son mandat, débuté le 19 octobre 2019.

Dès sa prise de fonction, le CCN présentait un triste visage: absence d'un comité de quantification; irrégularité du paiement de la contrepartie pour la mise en œuvre des subventions Fonds mondial; absence de budget de transfert pour le fonctionnement; dettes des fournisseurs CFAO, BUROTOP; dettes sociales; insuffisance des missions de suivi stratégique; inexistance d'un

laboratoire capable d'assurer le suivi des malades TB-MR; absence d'un site web; équipement et mobilier de bureau insuffisants...

Sur le fonctionnement des organes du CCN. Mme Valérie Maba Moukassa a relevé une amélioration des conditions de travail, l'organisation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, la réalisation des missions de suivi stratégique pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités des subventions des Fonds mondiaux.

Quant à la gestion des projets Fonds mondial, elle a indiqué que deux projets de demandes ont été élaborés et financés: co-infection TB-VIH (17.985.105.935 F.Cfa) et Paludisme (20.479.218.210 F.Cfa), soit une somme totale de 38.464.324.145 F.CFA. «Une somme additionnelle de 2.145.733.067 de F.CFA obtenue en 2020, axée sur l'appui à la riposte nationale contre la COVID-19 et un montant de 11.772.238.566 de F.CFA pour la lutte contre cette pandémie pour la période allant de 2021 à 2023, etc.».

Dans le cadre de la gestion des subventions, elle a regret-



Mme Esmo Valérie Moukassa Maba

ter le maintien du pays sous la politique de sauvegarde additionnelle qui est une modalité de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial dans les contextes difficiles. «Cette politique ne facilite pas la mise en œuvre des subventions au niveau des pays car elle engendre plusieurs limitations», a regretté Valérie Maba Moukassa.

S'agissant des enjeux de 2022-2023, elle a promis de rendre opérationnel le Labo P3; plaider pour le respect des engagements de la contrepartie pour faciliter la mise en œuvre

des subventions; veiller à la documentation du processus de sortie du pays de la politique de sauvegarde additionnelle; déclencher le processus d'élaboration du nouveau modèle de financement 2023-2024; organiser le dialogue pays pour le prochain cycle de financement d'ici janvier 2023; mobiliser les financements pour le processus d'élaboration des nouvelles subventions à soumettre au FMI, etc.

Jean Ignace Tendelet a, quant à lui, assuré les partenaires techniques et financiers, de l'engagement du ministre de

COUP D'OEIL EN BIAIS

La gare ferroviaire de Pointe-Noire se dégrade

Un triste visage, voilà ce que présente aujourd'hui la gare ferroviaire de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise. Le bâtiment administratif qui faisait jadis la fierté de la ville, est en pleine dégradation. Les tuiles de sa toiture se détachent une à une, laissant des trous béants qui surprennent plus d'un passant. Si l'on n'y prend garde, la totalité de la toiture va disparaître, exposant notamment les documents et autres matériels qui s'y trouvent aux intempéries. Les murs de ce bâtiment ont également pris un coup de vieux. A l'orée de la célébration de son centenaire, la ville océane congolaise, qui a perdu toute sa superbe, notamment avec la dégradation avancée de ses routes et bâtiments, nécessite une vraie cure de jouvence, pour lui redonner son éclat d'antan.

Liberté provisoire ou liberté totale?

Chancelia Mouloundou, 20 ans, étudiante en Master de langue et littérature française à l'Université Marien Nguabi, respire l'air de la liberté après vingt mois de détention à la Maison d'arrêt de Brazzaville. Détenu pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat» alors qu'elle a toujours clamé son innocence, elle bénéficie d'une liberté provisoire. Selon certaines sources, au Congo quand quelqu'un en bénéficie, il ne repart plus en prison. On attend de voir, pour ce qui concerne la jeune étudiante.

Tapage et sit-in renaissent à l'Université Marien Nguabi

L'Université Marien Nguabi est, de nouveau, secouée par une manifestation de protestation. Les enseignants vacataires ont organisé lundi 17 octobre 2022 au Rectorat, un sit-in bruyant. C'est le seul moyen qu'ils ont trouvé pour se faire entendre. Selon eux, les années passent, la situation ne fait que s'aggraver ! Ces enseignants réclament la liquidation de quatre ans de vacation impayés datant de 2018 et leur recrutement comme enseignants permanents. Ils fustigent le mode de recrutement qui ne se ferait pas de manière juste. Certains auraient totalisé quinze ans de prestation sans être recrutés comme permanents.

Electricité : la situation va de mal en pis

Les coupures d'électricité sont toujours fréquentes et longues dans la capitale congolaise. Des quartiers entiers en sont dépourvus pendant de longues heures sans qu'aucune explication ne soit fournie. Il arrive que les trois quarts de la ville soient plongés dans le noir, comme lundi 18 et mardi 19 octobre 2022.

Plongés dans l'obscurité

Les habitants de Tchicanou, un village d'un peu plus de 700 habitants, situé près de Pointe-Noire sur la route nationale n°1, se plaignent de vivre dans l'obscurité, faute d'être raccordés à l'électricité. Pourtant une ligne haute tension passe au-dessus des habitations d'un autre village voisin. Et une torchère brûle en permanence. La lumière à laquelle les habitants sont habitués est la flamme de cette torchère qui crache pourtant des fumées nocives. Des câbles électriques souterrains sont pourtant visibles en certains endroits de ces deux villages!

Des vandales au siège de l'UDH-Yuki !

Le siège de l'UDH-Yuki, le parti fondé par feu Guy Brice Parfait Kolelas, a été vandalisé le vendredi 14 octobre dernier à Mpissa, un quartier de Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Les auteurs seraient des militants du parti, mécontents de la gestion du bureau politique, depuis le décès de leur président. Les vandales exigeraient la tenue d'un congrès au cours duquel seront élus les nouveaux dirigeants du parti. Il est vrai que querelles, incompréhensions et divisions sont devenues monnaie courante au sein de ce parti d'opposition, alors que d'autres parlent de jeunes embrigadés et manipulés.

la Santé à œuvrer continuellement à l'amélioration de la santé contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Tout en saluant le partenariat entre le Congo et le Fonds mondial, il s'est félicité du travail qui s'effectue dans l'étroite collaboration avec le Gouverne-

ment pour assurer la viabilité à long terme des programmes du service de santé du pays, avec la conviction de l'éradication de ces maladies qui ne sera possible qu'avec un système résilient et pérenne.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CELEBRATION DES 70 ANS DE LA SEMAINE AFRICAINE

Une conférence-débat à l'Institut Français du Congo a marqué l'événement

Septembre 1952-septembre 2022, il y a 70 ans exactement que le père Jean Legall, prêtre spiritain, fondateur du journal jubilaire, publiait le premier numéro de La Semaine de l'AEF devenue plus tard La Semaine Africaine (LSA). Dans le cadre des festivités marquant cet heureux événement, une conférence-débat sur le thème : «70 ans de La Semaine Africaine, en marche vers le numérique», animée par des orateurs de renom et de haut rang, a eu lieu, vendredi 14 octobre 2022, dans la salle Pierre Savorgnan De Brazza de l'Institut français du Congo (IFC, ex-CCF).

Avant pour maîtres de cérémonie: MM. Antoine Bouba-Bouba, et Raoul Sika, tous deux de la Commission épiscopale de l'éducation catholique, (CEEDUC), la cérémonie a connu la participation de NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et de la Province ecclésiastique du Nord (PENORD), Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire et de la Province ecclésiastique du Sud-Ouest (PESO), Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, Franck Daniel Nzika, évêque d'Imfondo, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Gélase Armel Kema, évêque de Ouesso, et Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, accompagnés de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, et d'autres prêtres ayant séjourné à Brazzaville, pour certains d'entre eux, à l'occasion de la 51^e Assemblée plénière de la CEC.

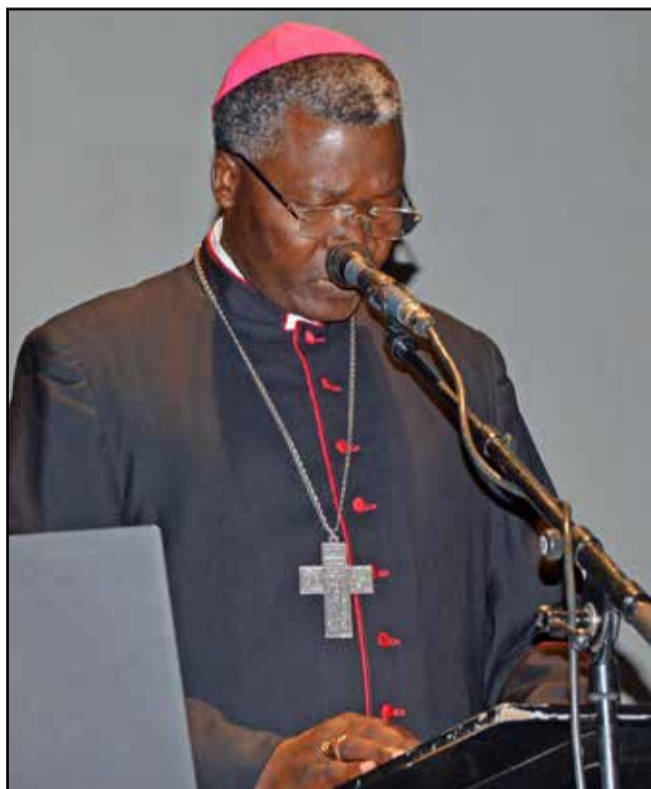
Parmi les personnalités ayant pris part à cette mémorable cérémonie, pouvaient être distingués M. Luigi Diodati, ambassadeur d'Italie au Congo, MM. Xavier Sauzade, conseiller politique-représentant l'ambassadeur de France au Congo, Torben Nilsson, chargé d'affaires à l'Union européenne, aux côtés de MM. Bernard Mackiza et Joachim Mbanza, anciens directeurs de LSA, Davy Luyindula Makany, un des responsables de l'École supérieure de Gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), Clément Miérassa, homme politique, lecteur assidu de LSA, Albert Mianzoukouta, directeur de LSA, conduisant la délégation du personnel du journal à l'honneur, Mme Ghislaine Mampouya Mackiza, directrice de la Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), ainsi que des religieux, religieuses de diverses Congrégations dont sœur Eliane Julienne Boukaka, supérieure-fondatrice de l'Insti-

tut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, et plusieurs fidèles laïcs venus de différents horizons de l'archidiocèse de Brazzaville.

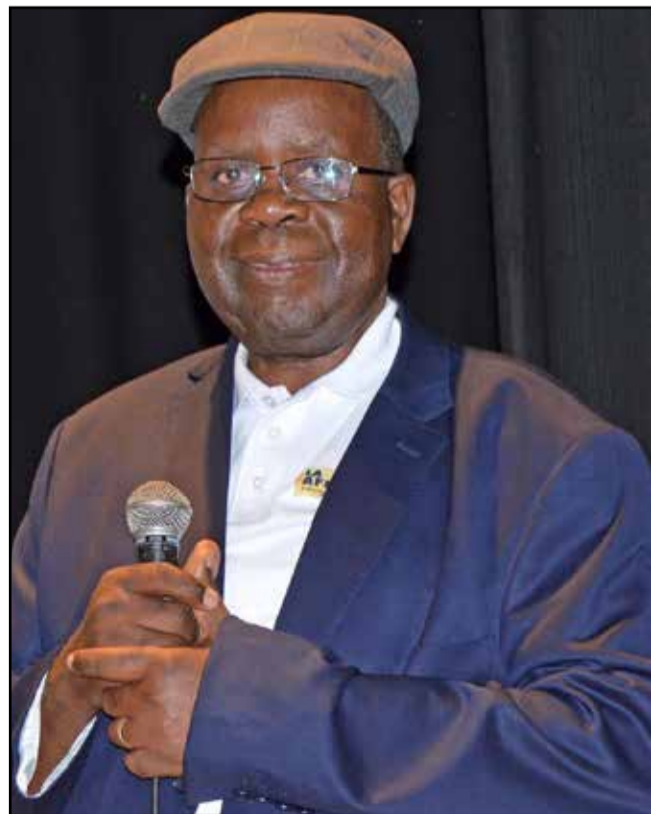
Après le mot introductif d'Antoine Bouba-Bouba, a suivi l'al-



Une photo de famille du personnel de LSA



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou



Albert Mianzoukouta



Une vue des archevêques et évêques participant à la cérémonie

locution de bienvenue de Pascal Biozi Kiminou, au nom du Comité d'organisation de ces festivités. Ses propos ont été centrés sur la ligne éditoriale du journal exprimée par le père fondateur à sa création, avant de remercier la Conférence épiscopale du Congo, le personnel de LSA et les partenaires, notamment les Ambassadeurs de France, d'Italie, de l'Union européenne, etc. A sa suite, M. Xavier Sauzade, conseiller politique et représentant de l'ambassadeur de France, a remercié La Semaine Africaine pour l'invitation reçue et pour le travail abattu par ce journal depuis de longues décennies.

L'honneur a échu à M. Bernard Mackiza, en sa qualité de premier directeur laïc de LSA, d'inaugurer la série des communications en présentant la sienne intitulée: «De La Semaine de l'AEF à La Semaine Africaine». Abordant les repères historiques et les grandes étapes ayant marqué l'itinéraire de ce journal, il a épinglé les motivations qui ont conduit le père Jean Legall à créer le journal septuagénaire aujourd'hui:

«Père Jean Legall décide de s'engager dans la communication sociale. Il était convaincu que les Africains avaient droit à une information vraie et honnête et qu'il était indispensable que tous ceux qui étaient impliqués formaient leur conscience par rapport au droit de ces moyens de communication sociale. Père Legall créa donc le Bulletin appelé Brazzaville, supplément bimensuel africain de l'hebdomadaire français, La Vie catholique illustrée, devenu «La Vie».

M. Idris Bossoto, chef du département de Sciences et techniques de la Communication (STC) de l'Université Marien Ngouabi, a emboîté le pas à son prédécesseur. Sa communication a abordé les exigences et les innovations dans le domaine de l'information et de la communication dans ce monde numérisé. Il a invité LSA à s'appropriier les nouveaux formats de l'information, au changement du style de management, à s'adapter, à adopter la culture du numérique, à se frayer le chemin face aux enjeux actuels du numérique. Aussi, l'orateur a

fait part d'un impératif : vendre la marque Congo dans cette société où le numérique s'érige en règle de jeu.

M. Lecas Atondi Monmondjo, universitaire, a évoqué les repères historiques et quelques faits saillants qui ont marqué le cursus de LSA. Au nombre desquels l'arrestation de l'abbé Louis Badila, prêtre-journaliste, premier directeur congolais de LSA. Aussi, il a abordé brièvement les difficultés qu'il éprouve à s'arrimer à l'actualité des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Qu'à cela ne tienne, il a promis de ne pas renoncer à ce projet et d'y œuvrer avec les moyens que la nature lui offre. L'exposé du directeur de LSA intitulé : «Bilan des 70 ans de LSA» a mis en exergue le par-

cours, les réalités antérieures et actuelles du journal qu'il dirige aujourd'hui. Tout en ayant promis de se mettre au pas des progrès technologiques dans le domaine de l'information et de la communication, Albert Mianzoukouta a épinglé quelques faits relatifs à la gestion et au management du journal festif, d'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire redevenu hebdomadaire aujourd'hui à cause de certaines contraintes financières pour son impression. Aussi, il n'a pas renoncé à recourir à l'aide de certains partenaires financiers et de diverses natures pour soutenir le journal et l'aider à aller de l'avant. De même, il a promis de s'atteler à continuer à produire le journal au rythme des moyens du bord.

C'est Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou qui a clos la série des communications prévues et organisées en cette heureuse et mémorable circonstance. Son exposé a mis en relief la vision de la Conférence épiscopale du Congo et ses perspectives pour le journal

(Suite en page 9)

(Suite de la page 7)

Une conférence-débat à l'Institut français du Congo...

LSA qui a totalisé 70 ans jour pour jour, devenu aujourd'hui le plus vieux en Afrique centrale et qui continue de tenir la route grâce à la spécificité de sa ligne éditoriale. Ensuite, il a lancé l'appel aux partenaires de soutenir LSA aux côtés de la CEC, pour sa survie afin qu'elle continue son œuvre d'information, d'évangélisation et d'action sociale.

Toutes ces communications ont débouché sur la phase débat-partage-contribution-remarques-suggestions, au cours de laquelle, les participants ont délié leurs langues pour apporter leur touche respective à la cérémonie. Au cours de cette phase a eu lieu la levée de fonds pour soutenir le journal à l'honneur. Elle a produit la somme de Cent trente mille quatre cents cinquante francs Cfa (130.450 frs).

Peu avant la fin, notre collègue Pascal Biozi Kiminou, membre du Comité d'organisation de ces festivités, a annoncé les dispositions pratiques de fin de cérémonie et a invité le directeur de publication de LSA pour le mot d'usage.

S'exprimant en dernier, Albert Mianzoukouta a remercié les



Les agents de La Semaine Africaine après le repas fraternel

archevêques et évêques du Congo d'avoir rehaussé de leur présence l'éclat de cette cérémonie, les membres du Corps diplomatique d'être venus partager la joie festive de LSA, en particulier, MM. l'ambassadeur d'Italie, les représentants de l'ambassadeur de France et de l'Union européenne. Aussi, il a dit un grand merci à tous

les participants d'avoir effectué le déplacement de l'IFC pour marquer leur présence à cette fête des 70 ans. «*Nous ne serons peut-être pas là lors du centenaire de LSA, mais nous souhaitons une bonne continuation à ceux que le Seigneur choisira d'être là*», a conclu le directeur de LSA. A signaler que le clou des

festivités marquant le 70^e anniversaire de LSA a été constitué par la messe d'action de grâces en la Basilique Sainte-Anne du Congo ayant coïncidé avec la clôture de la 51^e Assemblée plénière de la CEC, dimanche 16 octobre 2022. A la fin de la messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou, en ce jour de son



M. Lecas Atondi Momondjo



M. Bernard Mackiza

anniversaire de naissance, a publié la levée de la sanction infligée injustement au père Brel Malela Daouda, prêtre de la Congrégation du Saint Sacrement. «*Désormais, si vous voyez le père Brel en train de célébrer une messe quelque part, ne soyez pas surpris. Sa sanction a été levée. Il rejoint donc le corps clérical*», a déclaré l'archevêque de Brazzaville, avant de lancer les festivités des 140 ans de

l'évangélisation du Congo. «*Tout est bien qui finit bien*», après la messe, pour lier l'utile à l'agréable, les agents de LSA se sont partagés un repas fraternel suivi d'un verre d'amitié dans un endroit de leur choix au Plateau des 15 ans, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

70 ANS. 4 REGARDS SUR "LA SEMAINE AFRICAINE"

Ils sont nombreux à nous avoir souhaité un joyeux anniversaire. Vendredi 14 octobre 2022 à l'IFC (Institut français), où a eu lieu la conférence-débat organisée à l'occasion des 70 ans du journal, nous avons demandé à quatre d'entre eux leurs témoignages sur "La Semaine Africaine". Dans les numéros à venir nous comptons publier d'autres déclarations. Nous n'oublions jamais que c'est pour les lecteurs - et surtout grâce à eux - que "La Semaine Africaine" vit depuis soixante-dix ans.

***Idriss Bossoto, universitaire.**

«J'ai connu "La Semaine Africaine" étant enfant. Mes parents, des intellectuels, lisaient beaucoup ; ils étaient de grands lecteurs de la presse. C'est comme ça que j'ai



découvert "La Semaine Africaine". Plus tard, bien que n'en ayant pas les moyens, toutes les fois qu'on avait la possibilité de tomber sur l'hebdomadaire, on prenait la peine de le lire. Lorsque je suis arrivé à la FAC, notamment au département STC dont j'ai la charge aujourd'hui, j'avais tendance à utiliser "La Semaine Africaine" comme document illustratif précieux en termes de bonne pratique journalistique. C'est-

à-dire, lorsqu'on parlait de journalisme au Congo en terme de rédaction, de traitement de l'actualité, de genre rédactionnel, généralement pour illustrer nos devoirs, pour s'inspirer dans la rédaction, généralement on courait, on achetait le journal à 500 francs CFA. On essayait de l'analyser, d'étudier la titraille, la présentation de l'information, etc. De ce point de vue, pour moi, "La Semaine Africaine" a été et reste toujours un très bon outil didactique pour l'apprentissage du journalisme »

***Joachim Mbanza, ancien directeur de "La Semaine Africaine".**

«Comment j'ai découvert "La Semaine Africaine" ? Quand on était jeune chrétien, on connaissait déjà "La Semaine Africaine". Dès le collège, j'entendais déjà parler de ce journal. Quand je suis entré au séminaire en 1978, on l'avait à la bibliothèque. Puis, quand j'étais étudiant à l'Université Marien Ngouabi, nous étions deux amis, avec Jean-Fidèle Mitouridi, à avoir quitté le séminaire pour la FAC des lettres et avons jugé nécessaire d'aller tourner du côté de "La Semaine Africaine". Je mis les pieds dans le bâtiment actuel de "La Semaine Africaine" un 15 octobre 1982. C'était la rentrée



académique. On nous avait tout juste donné le calendrier académique et, pour «tuer» le temps, on est allé à "La Semaine Africaine". Reçus par M. Mackiza, directeur, on est allé ensuite s'asseoir longtemps dans le bureau de M. Fulbert Kimina-Makumbu, journaliste sportif (qui nous a quittés depuis). Pendant ma formation à l'Université, je rédigeais des brèves nationales. M. Mackiza nous a découvert et encouragé. Père Christian, très intéressé à voir des étudiants à "La Semaine Africaine" nous a intéressé à animer une rubrique qu'on appelait "Mbanza et Mitouridi chez les artisans". C'est dans ces circonstances-là que j'ai intégré progressivement l'équipe de rédaction. Quand j'ai fini ma licence en septembre 1985, le journal m'a recruté. C'est allé très vite. 70 ans? C'est historique dans la sous-région, on dirait même sur le continent ! Il n'y a pas beaucoup de titres qui sont aussi vieux que La Semaine Africaine. ça part quand même de 1952 ! En pleine période coloniale. Père Jean

Legall crée ce journal pour faire l'apostolat auprès de la jeune élite congolaise. Celle-ci avait donc un outil d'expression. Père Jean Legall avait été accusé par l'administration coloniale d'être un prêtre subversif tout simplement parce qu'il donnait la parole aux Africains, aux syndicalistes, aux intellectuels, etc., qui se préparaient à aller vers l'indépendance, parce que l'idée c'était la liberté, l'indépendance. Donc, quand on a travaillé dans un tel journal, c'est historique ; c'est une grande partie de moi. Ce n'est pas pour me jeter des fleurs : j'ai eu à diriger ce journal pendant la plus longue période (25 ans) de tous les directeurs qu'il a connus. J'espère que d'autres vont aller plus loin que moi. Mais voilà ! Je souhaite un bel anniversaire aux travailleurs de La Semaine Africaine pour les 70 ans de leur journal.»

***Clément Mierassa, homme politique**

«J'ai commencé à lire



régulièrement "La Semaine Africaine" depuis que je me suis lancé dans la

politique, donc autour des années 1970. D'abord parce que c'est, de tout temps, le journal le plus crédible de notre presse. Il a résisté à la force du temps, surmonté les obstacles en accompagnant le Congo de l'époque coloniale à son indépendance, puis jusqu'aujourd'hui. Il a relayé les plus grands événements du pays et de l'Afrique. Pour moi, il reste une bonne référence par sa qualité et sa longévité. J'ai particulièrement aimé les numéros de "La Semaine Africaine" qui sont sortis peu avant et pendant la Conférence nationale souveraine et tout de suite après cet événement référence pour notre pays en 1991-1992. Je crois que "La Semaine Africaine" a des archives qui doivent être bien gardées. C'est très important, car nous avons besoin d'une référence médiatique. "La Semaine Africaine" mérite respect et considération, soutien aussi.»

***José Maboungou, intellectuel.**

«La Semaine Africaine et moi c'est une longue histoire. Je lis ce journal depuis le début des années 1960-70 et j'ai grandi, littéralement, avec. Je continue sa lecture. Et puis je peux dire que je



suis de la famille, puisque j'interviens comme collaborateur bénévole dans les colonnes du journal, je fais la restitution des livres, parfois mais un peu plus rarement, des commentaires politiques. C'est un des rares journaux où on peut s'exprimer librement, de façon indépendante »

(Réalisé par Guy-Saturnin MAHOUNGOU)

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois	Retrait sur place: 15.600	96 Euros	192 Euros
	Expédié: 23.400		
1 an	Retrait sur place: 31.200	Europe	
	Expédié: 46.800	96 Euros	192 Euros
		Amérique-Asie	
		100 Euros	200 Euros
		France, Afrique Francophone	
		91 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CANADIAN SCHOOL

Une nouvelle école canadienne voit le jour à Brazzaville

Située entre le Centre-ville et le quartier Poto-Poto, Canadian School est une école internationale d'enseignement privé d'excellence anglo-saxon aux programmes Canadiens et Congolais. Avec ses deux laboratoires scientifique et informatique, Canadian School assure l'éducation et l'apprentissage des enfants de la garderie, du préscolaire, du primaire, du collège et du lycée. Son inauguration a eu lieu vendredi 14 octobre 2022 par Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire primaire, secondaire et de l'alphabétisation. C'était en présence de Philippe Iloki, promoteur de cette école, de quelques membres du Gouvernement et des invités de marque.



E. Nguesso et J.-L. Mouthou, après le dévoilement de la plaque

Le lancement officiel de Canadian School a été rendu possible grâce à l'appui de plusieurs partenaires dont la fondation génération à venir représentée par son président d'honneur Edgard Nguesso. Celui-ci a équipé le laboratoire de sciences et la salle multimédia.

Après sept ans de construction, le promoteur était mis en minorité à cause de l'emplacement non idéal de l'école. Kane Aliou, directeur des études a souligné que Canadian School comprend un rez de chaussé servant de hall de réception, une salle d'attente des parents et des bureaux. Les quatre autres niveaux comprennent chacun huit salles de classe aux normes de l'UNESCO, soit un total de trente-deux salles; et des blocs sanitaires munis de tout le dispositif nécessaire, séparés entre filles et garçons; une terrasse recouverte d'un toit avec une grande aération, qui abrite un espace cantine scolaire et un espace gymnase pour la pratique du sport. Les niveaux supérieurs et la terrasse sont accessibles par deux cages d'escaliers protégés par des garde-fous en acier dont un fait officier de secours.



La façade de l'école Canadian School

Canadian School, a-t-il poursuivi est une école laïque sans distinction de race, de sexe, de nationalité, de croyance et d'opinions. Elle accueille les enfants dans les cycles suivants: garderie, préscolaire (du P1 au P3), primaire (du CP au CM2) et du secondaire (de la 6^e au 3^e).

Le directeur des études a sollicité au ministre de tutelle la signature d'une convention avec le Gouvernement à l'instar des écoles conventionnées; affecter des enseignants fonctionnaires pour amoindrir les coûts de paiement par heure des professeurs.

Le ministre a salué l'engagement du promoteur de l'école qui s'investi dans l'éducation des enfants. Il a aussi salué l'élan de cœur du président d'honneur de la fondation génération à venir pour que cette structure voit le jour pour la prise en charge des enfants.

Edgard Nguesso pour sa part, a rassuré d'apporter sa pierre à l'édifice pour la réalisation de ce projet. «Nous sommes motivés que nos enfants doivent s'approprier des meilleurs instruments pour leur avenir. Dans ce monde où la compétition est rude, nous ne pouvons pas les laisser continuer dans les instruments qui ne leur permettent pas de se donner le maximum de chance pour leur épanouissements», a-t-il signifié.

Le président d'honneur a de même souligné que la fondation s'est aussi impliquée dans la prise en charge des enfants de certaines familles défavorisées.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

AGRICULTURE

Vers l'adhésion du Congo à l'Organisation internationale du cacao

Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche Paul Valentin Ngobo a tenu, lundi 10 octobre 2022 à Brazzaville, une réunion de travail avec la délégation de l'Organisation internationale du cacao conduite par son directeur exécutif Michel Arrian. L'adhésion de la République du Congo à l'Organisation internationale du cacao (ICCO), l'appui à la relance de la culture cacaoyère et l'amélioration des conditions de vie des cultivateurs du cacao, étaient au centre de leur entrevue.

Michel Arrian est venu à Brazzaville, à la demande du Programme d'appui à la relance du secteur agricole (PARSA), qui tire son essence d'une déclaration du chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso en 2011 dans laquelle il disait vouloir veiller, personnellement, à la relance du secteur cacao, banane et manioc. «Nous prenons la composante cacao de se programme, pour discuter avec les autorités congolaises les modalités d'une relance de la culture du cacao, ainsi que l'éventuelle adhésion du Congo à notre organisation», a indiqué l'hôte de Paul Valentin Ngobo. Il ressort de cette rencontre que la production du cacao en République du Congo s'est substantiellement accrue au cours de cette dernière décennie. elle se

présente comme suit: de 1500 tonnes au cours de la saison cacaoyère 2010-2011, à 16000 tonnes à la fin de la saison 2020-2021, il est envisagé l'atteinte de 20000 tonnes en 2021-2022, selon les estimations de l'ICCO. Cette croissance de production résulte en partie des nouvelles orientations stratégique du pays. Croissance présente des opportunités d'ouverture sur les marchés d'exportation de fèves de cacao comme l'Europe, l'Asie et l'Amérique du nord, et pour le développement de l'industrie de la transformation locale (broyage). Dans cette perspective, l'Organisation internationale du cacao dispose des tribunes (réunions de haut niveau) qui servent de catalyseur des échanges entre les différentes parties



Paul Valentin Ngobo (à g.) et son hôte après l'entrevue

prenantes de la filière cacao à divers niveaux de la chaîne de valeur et qui permettraient à la République du Congo de s'intégrer davantage à l'économie cacaoyère mondiale. Si le Congo adhère à l'ICCO, il bénéficiera de l'assistance technique, des ateliers et conférences organisés par l'ICCO. Des éléments importants pour renforcer la capacité des membres à aborder les problèmes et les défis auxquels est confronté le secteur du cacao et améliorer le partage des

connaissances. L'Organisation internationale du cacao est une institution intergouvernementale créée en 1973 sous la houlette de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle comprend 52 pays membres (23 exportateurs et 29 importateurs du cacao). Les pays membres de l'Organisation représentent 97% de la production mondiale et 80% de broyages mondiaux de cacao.

Marcellin MOUZITA

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUES

Poursuivre la refondation de l'Institut après cinquante années

Sous la houlette de Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet du ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, la 50^e session ordinaire du Conseil d'administration de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) s'est tenue du 10 au 12 octobre 2022 à Brazzaville en présentiel et en visioconférence. C'était en présence de Mme Judith Kisimba Musumba, présidente du Conseil d'administration de l'IFORD. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, figuraient entre autres: l'adoption du plan d'actions prioritaires et du budget 2023; la présentation du rapport de l'audit organisationnel; le suivi du processus de recrutement du directeur exécutif; l'examen et l'adoption des textes organiques révisés. Face aux dysfonctionnements managériaux et aux insuffisances



Photo de famille

persistantes dans le recouvrement des créances constatés au cours de ces dernières années, le Conseil des ministres des pays membres de l'IFORD en sa session extraordinaire du 14 janvier 2021 avait décidé de faire des réformes à l'Institut sous le leadership d'un administrateur provisoire afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de son fonctionnement.

Pour Ferdinand Sosthène Likouka, les travaux de la 50^e session du Conseil d'administration ont accompagné jusqu'à son terme la mise en œuvre de la feuille de route de l'administration provisoire visant à mettre en place les conditions favorables à la refondation et à la pérennisation de l'IFORD. Le contexte est certes difficile dû, notamment, aux crises sanitaire, économique et financière, aujourd'hui, exacerbées par la conjoncture défavorable inhérente à la crise énergétique. «Mais notre détermination à soutenir l'IFORD en ces moments cruciaux de son développement ne doit être ébranlée», a-t-il ajouté.

Le Congo a déjà joué sa partition en assurant la présidence du Conseil d'administration et du Conseil des ministres de l'IFORD qui a conduit à la mise en place du processus de transition sous le leadership de l'administrateur provisoire.

Mme Judith Kisimba Musumba, a quant à elle, souligné que la session s'est ouverte dans un contexte caractérisé par des défis majeurs dont notamment les attaques djihadistes et des groupes armés qui insécurisent la vie de la population dans certains pays membres de «notre organisme et freinent leur développement; la pandémie COVID-19 qui a bouleversé les équilibres de toutes économies du monde dont la reprise amorcée est présentement ralentie par la guerre en Ukraine», a-t-elle dit.

L'IFORD est une institution intergouvernementale regroupant vingt-deux pays africains ayant le français en partage. Il a été créé pour

CÉLÉBRATION DES 77 ANS DE VIE DE L'ONU

Exploiter l'innovation pour accélérer l'atteinte des ODD

La Journée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) célébrée le 24 octobre de chaque année a fait l'objet d'une conférence de presse pour le lancement des activités de cette Journée, lundi 10 octobre 2022, au Centre d'information des Nations Unies (CINU), à Brazzaville. Elle a été animée par Chris Mburu, coordonnateur du Système des Nations Unies au Congo, Lucien Alexis Manga, représentant de l'OMS au Congo et Opia Mensah Kumah, nouveau représentant du PNUD au Congo. En 2022, l'ONU a atteint ses 77 ans d'existence. A la conférence de presse, tous les orateurs ont mis l'accent sur les 17 Objectifs de développement durable d'ici 2030, adoptés en 2015 par les Etats membres de l'ONU.



Opia Mensah Kumah, Chris Mburu et Lucien Alexis Manga

Les activités publiques prévues pour marquer la célébration de la Journée des Nations ont un caractère culturel et sportif. Elles visent à promouvoir, informer et sensibiliser la population, notamment la jeunesse sur ces objectifs en exploitant l'innovation pour accélérer leur atteinte au Congo, ainsi que dans d'autres pays membres des Nations Unies.

Cette conférence de presse a fait démarrer la célébration des festivités de la journée des Nations Unies avec un concours de dessin sur les ODD destiné aux élèves de 10 à 15 ans, en particulier venant des catégories les plus défavorisées, notamment du milieu des réfugiés et ceux vivant avec handicap. Les prix sont prévus pour récompenser les meilleurs dessins. La Journée des Nations Unies est la première que l'on célèbre depuis l'inscription de la rumba au patrimoine mondial de l'humanité. Il sera organisé un concert populaire gratuit avec les artistes de renom nationaux et internationaux pour célébrer les ODD et la rumba. Le sport faisant bon ménage avec la santé, il est prévu un mini-marathon dénommé 17 km pour 17 ODD.

De manière générale, les animateurs de la conférence de presse ont indiqué que les objectifs de développement durable couvrent l'ensemble des enjeux de développement, notamment le changement climatique, l'alimentation, l'eau, l'éducation, la santé, le travail décent, l'égalité entre les sexes, l'agriculture, l'énergie propre, la paix, la justice et les institutions efficaces.

Sur l'atteinte des ODD, Chris Mburu a rassuré: «Le pays est en train de travailler dessus. Le Gouvernement met en œuvre ces ODD. Nous sommes satisfaits des progrès qu'il a accomplis, mais surtout l'engagement exprimé du fait que le Gouvernement a pris au sérieux les responsabilités envers ces Objectifs de développement durable».

Philippe BANZ

faire face à la pénurie des cadres démographes devant l'importance croissante des problèmes de population en Afrique. Sa mise en place a été faite à la suite de l'Accord de Yaoundé du 9 novembre 1971 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun devenue République du Cameroun et, a ouvert ses portes en novembre 1972.

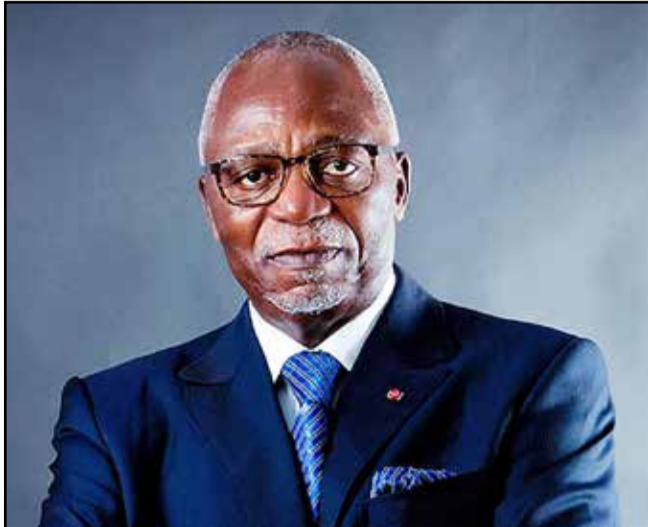
A. N'K.-K.

GABON

L'affaire des valises d'argent de Guy Nzouba Ndama en jugement

L'ancien président de l'Assemblée nationale du Gabon, Guy Nzouba Ndama, passé à l'opposition, a comparu devant le tribunal correctionnel de Franceville (dans le sud-est du Gabon) mardi 18 octobre dans le cadre d'une audience de flagrante. Mais le public ne verra pas l'opposant Guy Nzouba Ndama dans le box des accusés. L'ancien président de l'Assemblée nationale assigné à résidence est resté chez lui à Libreville, la capitale politique du Gabon.

Guy Nzouba Ndama qui devrait être représenté par ses trois avocats, s'est finalement rendu à Franceville pour ce



Guy Nzouba Ndama

procès. Après son interpellation spectaculaire avec ses trois valises d'argent contenant 1 milliard 190 millions de FCFA, l'opposant gabonais a été inculpé pour contrebande de marchandises.

Il risque entre trois mois et un an de prison ferme. L'audience de Franceville a été rapide et la décision prononcée dans la journée, estime son avocat Me Lubin Ntoutoume.

Après Franceville, Guy Nzouba Ndama doit encore comparaître dans les prochains jours devant les juges à Libreville. Il est également poursuivi devant la Cour criminelle spéciale pour blanchiment des capitaux, entente avec une puissance étrangère, association de malfaiteurs et tentative de corruption. Reste à savoir si toutes ces procédures prendront fin avant l'élection présidentielle de 2023 pour laquelle Guy Nzouba Ndama, 76 ans, est l'un des potentiels candidats. Ou, à cause de sa condamnation, il se verra écarté de la course au fauteuil présidentiel qui se profile à l'horizon.

Gaule D'AMBERT

TCHAD

Les défis du gouvernement de transition

Le dialogue national inclusif qui s'est achevé récemment à Ndjamen a donné lieu à la mise en place d'un gouvernement de transition dit d'union nationale dirigé par l'opposant Saleh Kebzabo. Le général Mahamat Idriss Déby ayant été maintenu président de la transition jusqu'en 2024. Objectif, conduire la transition vers les élections libres et transparentes.



Mahamat Idriss Déby

et a ratifié la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Et la situation du pays entre bel et bien dans les cas de figures des changements anticonstitutionnels tels que définis dans cette charte. Donc le Tchad n'échappera point à des sanctions de l'Union africaine...», a fait savoir Gilbert Muandunodji.

Un autre problème non négligeable qui va mobiliser l'énergie du premier ministre est celui relatif à la sécurité des frontières du Tchad.

Parlant du défi sécuritaire, il y a par exemple les rebelles du FACT n'ayant pas pris part au dialogue, ont clairement indiqué que deux des conclusions du dialogue national et des décisions qui allaient intervenir dépendraient de la reprise de la lutte armée ou pas.

conditions d'organisation du dialogue national inclusif, vont assurément reprendre les actions de protestation et de revendication.

Né le 27 mars 1947 à Leri dans le Sud-ouest du Tchad, Saleh Kebzabo a d'abord poursuivi ses études primaires et secondaires au Cameroun avant d'intégrer en 1996 le centre de formation des journalistes (CFJ) à Paris. De retour au Tchad, il travaille à l'Agence de presse tchadienne et col-



Saleh Kebzabo

A l'intérieur du pays, il y a le front social où plusieurs syndicats avaient déjà enclenché une grève illimitée, mais également le front politique pour toute la société civile, les partis politiques de l'opposition notamment "Les transformateurs" de Succès Masra, et autres ayant boycotté le dialogue, qui étaient opposés aux

labore aux rédactions de Jeune Afrique et Demain l'Afrique, avant de créer son organe de presse, Ndjamen bi-hebdo. Il se lancera en politique au sein du parti Union nationale pour la démocratie et le renouveau (UNDR).

Gaule D'AMBERT

RDC

Controverse autour du durcissement des peines pour infraction d'outrage au chef de l'État

Le procureur général près la Cour de cassation, plus haute juridiction judiciaire, plaide pour un durcissement des peines d'outrage au chef de l'État. Instituée depuis 1963, la loi qui crée ce délit est lapidaire dans le code pénal RD congolais, et souvent critiquée pour son caractère répressif. Les organisations de la société civile s'en inquiètent alors que l'opposition et les mouvements citoyens dénoncent depuis deux ans ce qu'ils qualifient de répression judiciaire contre les voix dissidentes.

Pour l'instant, c'est une peine de trois mois à deux ans de prison qui est appliquée en matière d'outrage au chef de l'État en République démocratique du Congo. Insuffisant, selon le procureur général près la Cour de



Georges Kapiamba



Firmin Mvonde Mambu

cassation, Firmin Mvonde, qui s'exprimait à l'occasion de la rentrée judiciaire. «Ce sont des peines dérisoires et qui devraient être revues dans le cadre législatif. À tous nos parlementaires de faire leur travail», estime-t-il. Le chef des parquets soutient que l'aval ou la plainte du président de la République pour des poursuites n'est pas nécessaire. Il n'est pas non plus tenu d'être saisi des faits. Au début de son mandat, Félix Tshisekedi était opposé à cette infraction, mais au fil de temps, son discours a évolué. Et depuis, plusieurs opposants et militants de la société civile ont été écroués. «C'est une infraction qui n'a plus d'opportunité dans notre société aujourd'hui»

Les propos du procureur général irritent les ONG de défense des droits de l'homme. Georges Kapiamba, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ), est catégorique. «Cette affaire d'offenses envers le chef de l'État... Nous, l'ACAJ, nous combattons toute procédure législative ou toute initiative qui irait dans le sens de faire modifier le code pénal pour soit le maintien de cette infraction, soit l'aggravation de la peine. Nous y sommes totalement opposés. C'est une infraction qui n'a plus d'opportunité dans notre société aujourd'hui», dénonce-t-il.

Le procureur général étend son vœu aux infractions d'incitation à la haine tribale et à la propagation des faux bruits. L'ACAJ quant à elle l'appelle à s'exprimer plutôt sur le dysfonctionnement de la justice et la corruption.

G. D'A.

NIGERIA

Les inondations ont fait plus de 500 morts

D'après les autorités, depuis le mois de juin les inondations les plus meurtrières de la décennie au Nigeria, provoquées par des pluies exceptionnelles, ont fait plus de 500 morts, et forcé 1,4 million d'habitants à fuir leur foyer.

Plusieurs régions du pays le plus peuplé d'Afrique ont été ravagées par ces inondations, faisant craindre une aggravation de l'insécurité alimentaire et de l'inflation, depuis le début de la saison des pluies. Plus de 1,4 million de personnes ont été déplacées, environ 500 sont déclarées mortes et 1500 autres blessées dans les inondations.

Plus de 45.000 maisons et 70.000 hectares de terres agricoles ont aussi été complètement détruits. La saison des pluies commence généralement en juin, mais les inondations ont été particulièrement meurtrières entre août et septembre.

Toutes les mesures nécessaires sont prises pour porter secours aux personnes touchées par les inondations. Vendredi 14 octobre, 76 personnes sont mortes dans un accident de bateau dans l'État d'Anambra, la crue du fleuve Niger a provoqué son naufrage. Dans les prochaines semaines, d'autres précipitations importantes sont attendues. La saison des pluies prend généralement fin en novembre dans le Nord et en décembre dans le sud, faisant craindre davantage de dégâts. En dehors de la pluie, les inondations sont aussi provoquées par la libération d'eau de plusieurs barrages, un processus censé prévenir les inondations précisément. En 2012, des inondations particulièrement meurtrières avaient fait 363 morts et 2,1 millions de déplacés.

L'Afrique subsaharienne est particulièrement touchée par le changement climatique, et nombre de ses économies sont aux prises avec les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Pays de quelque 215 millions d'habitants, les producteurs de riz du Nigeria ont prévenu que les inondations dévastatrices de cette année pourraient faire grimper les prix, alors que l'importation de riz est interdite pour stimuler la production locale. «Le Nigeria fait déjà partie des six pays du monde confrontés à un risque élevé de niveaux catastrophiques de famine», selon un rapport conjoint publié en septembre dernier par le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Alain-Patrick MASSAMBA

EDUCATION

Chevron Congo réaffirme son engagement dans l'amélioration de l'éducation des enfants de la ville de Pointe-Noire

Honorée par Billy Lacobie et son épouse Ashley Lacobie, le nouveau directeur général régional Afrique australe qui était en visite au Congo au cours de la semaine du 3 au 7 octobre 2022, la société Chevron Congo a saisi cette opportunité pour visiter, lancer et clôturer plusieurs projets communautaires dans les villes de Pointe-Noire et de Brazzaville.

Tout a commencé par la visite du centre d'accueil des mineurs de Mvoumvou dans le deuxième arrondissement de la ville océane au cours de laquelle madame Ashley Lacobie et madame Katia Mounthault-Tatu, directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron Congo, et son équipe ont fait don des denrées et apporté une contribution à la prise en charge psychosociale et éducative des enfants en situation de rue accueillis par ce Centre appartenant au diocèse de Pointe-Noire. Un échange RCFructueux avec les responsables de ce centre caritatif et les enfants a permis à la délégation de Chevron Congo d'apprécier l'impact positif de leurs contributions annuelles auprès de cette institution qui héberge actuellement une soixantaine d'enfants.

La délégation de Chevron s'est ensuite rendue au Centre Culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard pour la

cérémonie de clôture de son programme annuel visant à renforcer les capacités des élèves dans les domaines scientifiques. En effet, le programme a accueilli cette année 100 élèves en classe de 6ème et 5ème provenant de plus de 40 écoles publiques et privées de la ville de Pointe-Noire qui ont ainsi bénéficié des ateliers de renforcement en mathématiques et informatiques pendant les grandes vacances scolaires, d'août à septembre. La délégation de Chevron a clôturé ce programme annuel par la remise des kits scolaires aux 100 élèves bénéficiaires et des attestations d'encouragement. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de monsieur Louis Gabriel Missatou, vice-président du conseil municipal de la ville Pointe-Noire, monsieur Daniel Bongo Bouiti, président de l'Association Pointe-Noire Dynamique Culturelle, des élèves et parents d'élèves.

La délégation de Chevron, conduite par monsieur Billy Lacobie, a ensuite participé à l'ouverture de la classe



Photo de famille avec les participants aux ateliers de mathématiques et informatiques, édition 2022

d'excellence de l'école Christ Roi de Loandjili. Une messe a été officiée par Mgr Miguel Angel Ollaveri, archevêque de Pointe-Noire, dans la paroisse de ladite école au cours de laquelle une remise de cravates aux 25 élèves de la classe spéciale a eu lieu; symbole marquant la reconnaissance de leurs résultats scolaires, mais aussi de leur état de boursiers, un privilège auquel ils ont droit grâce à la société Chevron qui couvre tous les frais de fournitures scolaires et alimentaires. Un quatrième programme axé sur l'éducation à l'environnement soutenu par Chevron Congo et mis en œuvre par l'association Renatura Congo a été visité par la délégation de Chevron Congo. Au cours



Photo de famille avec les boursiers 2022 de l'école Christ Roi de Loandjili

de cette visite effectuée à la Pointe Indienne, des ateliers interactifs sur la reconnais-

sance des espèces animales marines et la compréhension des enjeux de la protection de

l'aire marine protégée du Congo ont été abordés. Les équipes ont également pu participer au relâchement d'une tortue marine capturée par un pêcheur.

Enfin, la délégation de Chevron a visité le centre «Ma Maison», géré par la congrégation catholique des Petites Sœurs des Pauvres et spécialisé dans la prise en charge des personnes du troisième âge à Brazzaville. Au cours de cette visite, un don de vivres a été remis aux responsables dudit centre.

Le séjour de monsieur Lacobie et sa suite s'est achevé par des réunions avec les partenaires de l'industrie pétrolière au Congo, ainsi que des rencontres clés avec le Gouvernement de la République du Congo et

certaines représentations internationales.

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOULOU

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°13/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° DE REQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arres / Dépt	REQUÉRANTS	
01	29.965 du 17/12/2021	Plle(s) 25 bis	Bloc 126 Section BT	Superficie 200,00 m ²	TCHIMBAMBA (File Tchimbouda)	Arr 01 KAYA-BILOUATOU Enoch
02	30.001 du 28/01/2022	Plle(s) 06	Bloc 03bis Section BX	Superficie 589,00 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06 MALONGA Roldia Yvon Placide
03	29.412 du 30/10/2020	Plle(s) 03 et 04	Bloc 166 Section L	Superficie 1000,00 m ²	LA BASE	Arr 01 NGABABA Alida Audrey Noelly
04	30.098 du 24/03/2022	Plle(s) Domaine	Bloc / Section BX	Superficie 9824,64 m ²	Cote-Matève (File Tchilindou)	Arr 06 MIGNOT Pierre Patrick
05	29.342 du 24/09/2020	Plle(s) 04 bis	Bloc 34 Section BNA	Superficie 200,00 m ²	Tchimbambouka	Arr 06 NGAYI Duguine Grâce
06	29.703 du 11/06/2021	Plle(s) 03	Bloc 114 Section CD	Superficie 500,00 m ²	Nanga zone Boma (File Tchiyobo)	Arr 06 MBOUNGOU KIMPOLO Aldrin Davy Wilfried
07	29.527 du 05/01/2021	Plle (s) 09 et 10	Bloc 41 Section BN	Superficie 1000,00 m ²	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06 KOKOLO BOUKONDZO Valerie Marielle
08	29.424 du 05/11/2020	Plls(s) 03	Bloc 23 Section BN	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA (File TCHISSETCHI)	Arr 06 TCHIKAYA-TIAMONAPASSY Prince Rudy
09	29.904 du 18/10/2021	Plls(s) 14	Bloc 13 Section BT	Superficie 500,00 m ²	Tchimbamba (Tchiloandjili)	Arr 01 ANGALA Rhausy Don-De-Dieu
10	29.085 du 29/06/2020	Plle(s) 03	Bloc 44 Section BG	Superficie 300,00 m ²	MPAKA (File TCHIMBAMBI)	Arr 06 KIMBEMBE BOUESSO Rubain Gildas
11	29.697 du 07/06/2021	Plle(s) 03	Bloc 29 Section M2	Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBA (File BOULOLO)	Arr 01 AMBIME Armand Michel
12	29.552 du 28/01/2021	Plle(s) 03 et 04	Bloc 07 Section BS	Superficie 1000,00 m ²	Tchimbamba Aviation (File Tchimbambi)	Arr 01 ABATA
13	29.525 du 31/12/2020	Plle(s) 49 Qter	Bloc / Section F	Superficie 361,90 m ²	Centre-Ville	Arr 01 Marcel Parfait Désiré GNALI GOMES
14	30.168 du 06/05/2022	Plle(s) Domaine	Bloc / Section /	Superficie 8212,89 m ²	Nanga (File Tchiyobo)	Arr 06 Enfants MBIMBI: Seraly Lilain Rodalvy, Serlyve Marialy MINIMBOU, Romaly Serlide, Serlyva Romalyde, Serlyva Minhion Desuza
15	29.901 du 18/10/2021	Plle(s) 01 et 02	Bloc 94 Section BM	Superficie 930,71 m ²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06 Irenée Christian BILALI, Eric Julien SAMBA, Constance MANGOUKOU, Michelle Laure MANGOUKOU et Armène Yvette MANGOUKOU
16	30.147 du 25/04/2022	Plle(s) 03 bis	Bloc 04 Section BS	Superficie 328,45 m ²	Tchimbamba Arret colonel (File Tchimbambi)	Arr 01 TCHIBA Georgette Rachel
17	30.230 du 17/06/2022	Plle(s) 05 bis	Bloc 09 Section BT	Superficie 250,00 m ²	TCHIMBAMBA (File Tchiloandjili)	Arr 01 EKOUYA ODJOLI Vladimir
18	30.271 du 27/07/2022	Plle(s) 77	Bloc / Section M	Superficie 1045,07 m ²	TCHIMBAMBA (Brasco)	Arr 01 ATIPO ETOU ELIE
19	29.301 du 10/09/2020	Plle(s) 01 à 10	Bloc 296 Section BL	Superficie 4750,00 m ²	NANGA (File Tchiyobo)	Arr 06 ZOKO Augustin Rochenell Camilo
20	30.080 du 16/03/2022	Plle(s) 04	Bloc 16 Section BT (Gaïa)	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA (File Tchiloandjili)	Arr 01 MOUSSOUNDA Excellent Josué
21	29.597 du 03/03/2021	Plle(s) 01, 03, 04, 05, 06, 07 et 08	Bloc 317 Section BL	Superficie 2708,00 m ²	NANGA	Arr 06 ZOKO Augustin Rochnell Camilo
22	28.948 du 02/03/2020	Plle(s) 01	Bloc 05 Section BP	Superficie 390,05 m ²	MPITA (vers église catholique)	Arr 01 NINON Abel
23	30.180 du 18/05/2022	Plle(s) 391	Bloc / Section M	Superficie 537,87 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01 Enfants NGASSAKI Assa Raïze Prouesse et NGASSAKI Allan Nodden
24	29.412 du 30/10/2020	Plle(s) 07 à 10	Bloc 78 Section BNJ	Superficie 2000,00 m ²	LA BASE	Arr 01 NGABABA Alida Audrey Noelly
25	30.116 du 30/03/2022	Plle(s) 07	Bloc 63 ter Section L	Superficie 333,37 m ²	O.C.H	Arr 01 YOBA Nunez Antoine
26	28.876 du 28/09/2020	Plle(s) 03	Bloc 24 Section BL	Superficie 750,00 m ²	Ngoyo commune (File TCHISSELO)	Arr 06 BATANGOUNA née BIKOYI Pulchérie Edwige
27	28.908 du 10/02/2020	Plle(s) 04	Bloc 46 Section: BP SUITE	Superficie 383,00 m ²	MPITA	Arr 01 ZOUSSI Antoinette Félicité
28	30.189 du 23/06/2022	Plle(s) 11	Bloc 48 Section BT	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA (GAÏA)	Arr 01 DINGA TSAKA Miriana Princia Nono
29	30.117 du 31/03/2022	Plle(s) 02	Bloc 92 Section BXA	Superficie 600,00 m ²	Côte-Matève	Arr 06 BOKILO Patrick Aimery
30	30.020 du 10/02/2022	Plle(s) 07	Bloc 99 Section: BXA	Superficie 500,00 m ²	Djeno (File Tchianza-Nanga)	Arr 06 KIMBALOU DEYE Julia Fatima Gracia
31	30.345 du 07/09/2022	Plle(s) 12	Bloc 164 Section: L	Superficie 396,00 m ²	La Base	Arr 01 MONGUIA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 26 Septembre 2022

Le chef de bureau

Yvon Faustin Magloire OKEMBA

Des orientations et des recommandations

Ouvertes le lundi 10 octobre 2022, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, sur le thème: «*L'Eglise famille de Dieu qui est au Congo: synodalité, communion et participation*» «*le corps en effet, ne se compose pas d'un seul membre, mais de plusieurs 1 Cor 12, 14*)» les assises de la 51^e assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) se sont achevées le dimanche 16 octobre, par une messe solennelle célébrée en la Basilique Sainte-Anne du Congo. L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), président de la Conférence épiscopale du Congo.

En présence de NN.SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique de Centre, vice-président de la CEC; Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et de la Province ecclésiastique du Nord (PENORD); Miguel Angel Olaverri Arroniz, archevêque de Pointe-Noire et de la Province ecclésiastique du Sud-Ouest (PESO); Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et de Province ecclésiastique du Sud-Ouest; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo et de la Province ecclésiastique du Nord; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et de la Province ecclésiastique du Centre; Gelase Arnel Kema, évêque de Ouesso et de la Province ecclésiastique du Nord; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie et de la Province ecclésiastique du Sud-Ouest; Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Plusieurs prêtres, parmi lesquels les recteurs des trois grands séminaires, les secrétaires généraux de la CEC et de l'association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), ainsi que diverses Congrégations religieuses. Placée sous l'animation liturgique de la chorale Les Piroguiers du Congo de la Basilique Sainte-Anne, cette messe a connu la présence de M. Dieudonné Bantsimba, président du Conseil municipal et départemental, député-maire de Brazzaville; de Mme Lydie Pongault, ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs; des parlementaires, ainsi que d'autres autorités civiles et militaires. Le personnel du Journal La Semaine Africaine conduit par son directeur de publication Albert Mianzoukouta, était parmi les participants à cette messe pour rendre grâce à Dieu pour les 70 ans de ce Journal. Le rite d'entrée terminé, Mme Emilie Aïssi, vice-présidente du Conseil pastoral paroissial a prononcé le mot de bienvenue à tous les invités. La lecture du communiqué final des travaux par l'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la CEC, suivi du message de félicitation du Pape François adressé à la Conférence épiscopale du Congo, lu par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a qualifié les assises de grande réussite de par la qualité des exposés développés par les experts. Avant d'exhorter le peuple de Dieu, en prenant appui sur l'évangile du jour dans Luc 18, 1-8 qui parlait de la parabole du juge qui se fait prier longtemps. «*Prier constamment et de ne pas se décourager*». Avant la fin de la messe, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a rendu public le message des évêques du Congo. Ensuite, le président

de la Conférence épiscopale a déclaré close la 51^e Assemblée plénière des évêques du Congo et par la même occasion, lancé les festivités du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo qui seront célébrées en 2023.

Pascal BIOZI KIMINO

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO

Préambule

1. Réunis, à Brazzaville, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), pour la 51^e assemblée plénière, du 10 au 16 octobre 2022, sur le thème: «*L'Eglise famille de Dieu qui est au Congo: synodalité, communion, participation et mission*», «*Le corps en effet n'est pas composé d'un seul membre*» (1 Co 12, 14), nous archevêques et évêques du Congo, vous adressons, à vous Peuple de Dieu, femmes et hommes de bonne volonté, ce message.

1- Contexte et but

2. Notre 51^e assemblée plénière s'est déroulée après la célébration du jubilé d'or des 50 ans de notre Conférence épiscopale (1971-2021). L'année jubilaire a été pour nous l'occasion de jeter un regard attentif et critique sur la vie de notre Eglise locale et d'évaluer l'action pastorale des évêques du Congo, réunis en Conférence épiscopale depuis 1971. Nous avons vu ce qui a été fait, mais aussi ce qui n'a pas été fait. Ce temps de grâce nous a également permis de poser les jalons de la nouvelle ère de la Conférence épiscopale du Congo, en route vers son centenaire.

3. En cette année pastorale 2022-2023, l'Eglise du Congo va célébrer le 140^e anniversaire de son évangélisation (1883-2023). Une occasion de vivre cet événement joyeux dans l'esprit de synodalité, en vue de la participation active de tous à la mission du Christ: l'annonce de la Bonne-Nouvelle du Royaume.

4. Cette 51^e assemblée plénière s'inscrit dans la démarche synodale préconisée pour les préparatifs de la 16^e assemblée générale du synode des évêques prévue pour octobre 2023, à Rome. Prélude à cet événement mondial, le Saint-Père a lancé la marche synodale dans tous les pays, avec pour thème: «*Pour une Eglise synodale: communion, participation et mission*».

5. Ce thème, expression de notre communion avec le Pape François, a fait l'objet de nos assises. Pour le Pape François, «*Le chemin de la synodalité est précisément celui que Dieu attend de l'Eglise du troisième millénaire*» (Pape François, Discours pour la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques, 17 octobre 2015). En effet, la synodalité est un impératif pastoral pour l'Eglise de notre temps, voire une urgence dans



Les archevêques, évêques du Congo, le nonce apostolique, le curé de Ste-Anne, Mme la ministre, le maire de Brazzaville et le député de Poro-Poto 2

la relance de la nouvelle évangélisation en terre congolaise. L'objectif est d'inviter le Peuple de Dieu qui est au Congo à cheminer ensemble, dans la communion, en vue de la participation active de tous à la mission.

2. Notion de synodalité

6. Le mot synodalité vient du mot synode, qui est composé de deux mots grecs: Sun, qui veut dire «avec» et Odos, «chemin», «route», «voie». Le mot synode signifie faire route ensemble, marcher ensemble, prendre le même chemin, ou suivre la même direction. La synodalité désigne donc le processus par lequel, les enfants de Dieu travaillent ensemble, dans un véritable esprit de collaboration sincère et authentique pour la même cause. «*Notre marche ensemble est de fait, ce qui réalise et manifeste le plus la nature de l'Eglise comme Peuple de Dieu pèlerin missionnaire*» (Cardinal Mario Gresch, Document préparatoire au synode, p. 2).

7. Adopter la notion de synodalité, c'est opter pour le «nous», penser et agir en équipe, en synergie, en communion, conjuguer nos efforts pour la même cause et la même mission. Notre Eglise locale sent le besoin de retrouver la synodalité, la marche ensemble contre la tentation du narcissisme pastoral, du repli sur soi, de l'enfermement identitaire ou culturel, de l'isolement et du rejet. La synodalité prône l'ouverture, car elle «*est une expérience d'incarnation qui nous met à l'écoute du réel, à l'écoute des cris et des besoins du monde. Elle est une façon d'être et de travailler ensemble dans l'écoute et dans le discernement, pour parvenir à des choix pastoraux répondant à la réalité. La synodalité est (...) un appel à changer dans une Eglise en mouvement*» (cf. Sr Nathalie Becquart, Revue Christus, n. 270, avril 2021).

3. La synodalité dans la Bible

8. Plusieurs passages des Saintes écritures renvoient à la réalité synodale, qui se présente comme marche de Dieu avec l'homme et des hommes entre eux. La Bible révèle un Dieu créateur qui communique et crée la communion autour de lui. Déjà dans l'Ancien Testament, Dieu a voulu l'homme à son image et à sa ressemblance (cf. Gn 1, 26-28), comme un être social, appelé à collaborer avec lui dans la communion. Malgré le péché qui a brisé cette communion (cf. Gn 3), Dieu renouvelle l'alliance pour ramener l'homme à lui (cf. Gn 9, 8-17; Ex 19, 24; 2 S 7, 11).

9. A travers les prophètes, Dieu

continue de parler à son Peuple pour qu'il soit toujours fidèle à son Alliance. Voilà pourquoi les prophètes invitent le Peuple à la conversion du cœur vers Dieu et à la justice (cf. Jr 37, 21; 38, 1). Pour que cela se réalise, Dieu promet de donner un cœur nouveau et un esprit nouveau (Ez 11, 10), pour ouvrir devant son Peuple le chemin d'un nouvel exode (cf. Commission théologique internationale, La synodalité dans la vie et la mission de l'Eglise, p. 30-31).

10. Dans le Nouveau Testament, Dieu renouvelle son alliance en Jésus-Christ, sauveur de l'humanité, qui le révèle au monde comme communion d'amour (cf. Jn 1, 1-3). N'agissant pas seul, Jésus fait en toutes choses la volonté du Père (cf. Jn 14, 10). Il est le pèlerin qui proclame la Bonne-Nouvelle (cf. Lc 4, 14-15; 8, 1), annonce le chemin de Dieu (cf. Lc 20, 21) et indique la direction (cf. Lc 9, 51-19, 28). Il est Lui-même le chemin (cf. Jn 14, 6) qui mène au Père, communiquant aux hommes dans l'Esprit Saint (cf. Jn 16, 13) la vérité et la vie de communion avec Dieu et avec les frères. «*Vivre la communion selon la mesure du commandement nouveau de Jésus signifie marcher ensemble dans l'histoire comme Peuple de Dieu de la nouvelle alliance, d'une manière qui correspond au don reçu (cf. Jn 15, 12-15)*» (cf. Commission Théologique Internationale, p. 33).

11. C'est dans le livre des actes des apôtres que nous trouvons la première forme de l'Eglise synodale, l'exemple d'une vie de communion et du vivre-ensemble à travers la première communauté chrétienne: «*La multitude de ceux qui étaient devenus croyants n'avait qu'un seul cœur et une seule âme... ils mettaient tout en commun*» (Ac 4, 32). Cette nouvelle communauté est le fruit du Saint-Esprit reçu le jour de la Pentecôte (cf. Ac 2, 1-12), qui fait de nous le corps du Christ, où chacun a sa place et son rôle à jouer (cf. 1 Co 12, 12-17; Rm 12, 4-5; Ep 4, 4). D'autres épisodes importants nous révèlent aussi la dimension synodale dans l'Eglise naissante, par exemple le concile de Jérusalem, où les Apôtres se mettent ensemble pour régler le problème des divisions, des injustices, de la discrimination au sein de l'Eglise naissante (cf. Ac 6, 1-7). Tous ces exemples cités et bien d'autres encore témoignent de l'importance de la réalité synodale dans les Saintes écritures.

4. La synodalité dans l'Enseignement de l'Eglise

12. La synodalité désigne au

niveau de l'Eglise particulière ce que la conciliarité signifie au niveau de l'Eglise universelle. Il s'agit d'une propriété de l'Eglise qui découle de sa nature. Il y a l'idée d'une relation entre les fidèles qui œuvrent pour l'unique mission, chacun prenant sa part, selon son rang et ses ressources. Il est mieux de parler de synodalité comme communion interne à une Eglise particulière. Il s'agit de la réalité communionnelle de l'Eglise qui se déploie dans une Eglise particulière, en un lieu. Par le baptême, une fraternité nous est offerte, des sœurs et des frères nous sont donnés.

13. Ainsi, le baptême introduit dans une communion qui instaure des relations nouvelles avec Dieu et les autres. Les baptisés, disciples du Christ ne se sont pas choisis, ils se découvrent «ensemble», convoqués par Dieu. Le même Esprit par lequel Dieu communique sa vie et se révèle, demeure dans le cœur des croyants en même temps qu'il les met en relation pour la même mission. C'est donc le baptême qui fonde la participation de tous les fidèles à l'unique mission de l'Eglise. Celle-ci est une réalité liée à l'incorporation baptismale et ecclésiale. Elle atteste de la vraie communion dans l'Eglise. En fait, c'est l'Esprit qui opère l'unité et fonde la communion. Il nous faut sans cesse l'invoquer, demander au Seigneur de nous l'envoyer afin que nous soyons vivifiés de la vie même de Dieu.

14. La communion est un don suscité par l'Esprit comme son principal agent et artisan. Ce don est précieux pour l'Eglise, pour nos communautés et pour la réalisation ensemble de la même mission et le rayonnement de l'Eglise. Les disciples du Christ la réalisent en un lieu par l'accueil de la parole de Dieu dans la foi, la communion et la mission donnée à tous. En fait, la communion des baptisés est manifeste par leur participation à l'eucharistie et grâce à l'aide de l'Esprit Saint qui édifie le corps ecclésial par ses dons multiples et divers, les charismes variés donnés à chacun en vue du bien de tous (cf. Rm 12, 6-18; 1 Co 12, 7-10 et 28-31).

15. Il faut dire que l'eucharistie nourrit la coresponsabilité de tous les baptisés dans la vie et le témoignage de l'Eglise. Tous les baptisés participent à l'édification de l'Eglise mais «*chacun selon sa condition propre*» (Lumen Gentium n. 32). Cette coresponsabilité de tous les baptisés est diversifiée en fonction des vocations, charismes et ministères. Ainsi,

chacun, à sa façon et dans l'unité, participe à la construction de l'œuvre commune (cf. Lumen Gentium, n. 30). La synodalité suggère bien la convergence et l'apport de tous les baptisés. La coresponsabilité comme nécessaire participation de tous les baptisés doit sans cesse s'exprimer comme une mission qui vient du Seigneur. Tous les baptisés sont invités à s'écouter mutuellement, à discerner ensemble les choix pastoraux et à les mettre en pratique, chacun jouant son rôle.

5. La synodalité: un impératif pastoral

16. Suite aux crises multiples que connaît l'Eglise et la société, la synodalité apparaît comme un impératif pastoral tant au niveau de l'Eglise universelle qu'au niveau de notre Eglise locale. En ce qui nous concerne, nous avons reçu l'Evangile de Jésus-Christ il y a bientôt 140 ans (1883-2023). L'Eglise du Congo a parcouru son chemin. Nous sommes déjà tournés vers le deuxième centenaire de notre évangélisation. D'où l'urgence de renforcer l'unité et de privilégier la marche synodale pour la relance de la mission évangélique en terre congolaise. Soulignons quelques points qui montrent en quoi la synodalité est un impératif pastoral pour notre Eglise.

17. Une Eglise peuple de Dieu.

Le Concile Vatican II parle de «*l'Eglise comme Peuple de Dieu*» (Lumen Gentium, n. 2). Pour le Concile, l'Eglise n'est pas réservée aux seuls clercs, mais elle est une communauté ouverte à tous les baptisés: évêques, prêtres. Tous sont invités à s'impliquer dans la mission du Christ (cf. Redemptoris missio, n. 1) et personne ne doit être exclu.

18. Une Eglise de témoignage et de l'engagement.

Notre Eglise locale doit devenir davantage un exemple de synodalité pour les autres églises, à travers notre témoignage de vie chrétienne, notre engagement et notre capacité à vivre la communion et la fraternité à l'exemple de la première communauté chrétienne (cf. Ac 2, 42-47). Au cours de nos assises nous ne nous sommes pas limités à parler de la synodalité, mais nous avons aussi cherché comment traduire et vivre la communion, la participation en vue de la mission. Comme le souligne le Pape François, «*le thème de la synodalité, ce n'est pas un chapitre d'un traité d'Ecclésiologie, encore moins une mode, un slogan ou un nouveau terme à utiliser ou à exploiter dans nos réunions. Non ! La synodalité exprime la nature de l'Eglise, sa forme, son style, sa mission*» (Pape François, Discours du 18 octobre 2021).

19. Une Eglise de l'écoute.

Pour le Pape François, «*Une Eglise synodale est une Eglise de l'écoute, avec la conscience qu'écouter est plus qu'entendre. C'est une écoute réciproque dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre*» (Pape François, Discours au 50^e anniversaire du synode des évêques, 17 octobre 2015).

20. Une Eglise qui rejette toute division.

Le chemin de la synodalité est celui qui combat les divisions, les barrières et construit des ponts. Tous, nous sommes appelés à collaborer, à coopérer et à travailler ensemble. Que

(Suite en page 12)

(Suite de la page 12)

chacun se sente protagoniste dans l'édification du corps du Christ qu'est l'Église (cf. 1 Co 12). Car nous sommes frères et sœurs, filles et fils d'un même Père Dieu, d'une même mère, l'Église et d'un même Sauveur, Jésus-Christ. Car, comme le souligne le Saint Père dans Fratelli Tutti, n. 87, «la vie subsiste là où il y a un lien, la communion, la fraternité. C'est une vie plus forte que la mort quand elle est construite sur de vraies relations et des liens de fidélité. Il n'y a pas de vie là où on a la prétention de n'appartenir qu'à soi-même et de vivre comme des îles».

21. Une Eglise qui promeut la sincérité, l'honnêteté et la droiture.

La notion de synodalité implique, en effet, la sincérité, l'honnêteté, la droiture, car la marche ensemble doit se faire dans la confiance. Il nous faut lutter contre les antivaleurs qui gangrènent notre Eglise et notre société. En ce sens, la lutte contre les antivaleurs demeure d'actualité. En effet, la corruption bat son plein à tous les niveaux, la culture de la facilité a pris le dessus sur l'effort et le sacrifice. La marche synodale nous interpelle et nous invite à revoir notre façon d'être et de travailler ensemble: non pas les uns contre les autres, chacun dans son diocèse comme il l'entend ou les évêques d'un côté et les prêtres de l'autre ou encore les responsables contre les membres simples, mais tous ensemble, les uns avec les autres, en nous écoutant avec patience et humilité, en mutualisant nos forces. Ce qui implique de mettre en valeur toutes les compétences, tous les charismes et toutes les ressources disponibles dans l'Église. C'est ensemble que nous avons à être «sel de la terre et lumière du monde» (Mt 5, 13-14).

6. Pistes pour une Eglise synodale

23. La synodalité est une autre façon d'être et de travailler ensemble, qui met en évidence le fait que chacun a quelque chose de précieux à apporter au corps tout entier qu'est l'Église (Lumen Gentium, n. 7). Toutefois, pour mettre en œuvre une pastorale synodale, les slogans ne suffiront pas. L'Église a besoin aujourd'hui de pasteurs formés à la synodalité, qui exercent un nouveau style de «leadership», un leadership de service et non du pouvoir, une nouvelle manière d'exercer l'autorité.

24. Nous pouvons énumérer quelques pistes qui peuvent nous aider à faire de la synodalité un «savoir-faire» avec Dieu et un «savoir être» en Eglise et en Société: quitter une Eglise des privilèges et des castes pour une Eglise de communion, sans marginalisation et sans exclusion. Cela passe par quelques changements à opérer dans notre vie d'Église:

- **La conversion continue**, qui exige le changement de comportement, car la marche synodale implique la conversion personnelle et communautaire, le renoncement aux égots en faveur du «Nous», de la communion contre le travail en solitaires.

- **La pratique des sacrements**, qui implique de redécouvrir l'importance du baptême et de l'engagement chrétien dans la construction active de l'Église et de la société. Pour le Pape François, «on ne peut pas participer

à l'Eucharistie sans s'engager à une fraternité mutuelle, qui soit sincère...» (cf. Pape François, Angélus Fête-Dieu 2014).

- **La nécessité de grandir dans la spiritualité**, pour se débarrasser de tout esprit mondain (rivalités, compétitions, complexes etc.), afin de vivre réellement comme des enfants de Dieu. Dans la marche synodale, la spiritualité doit être au premier plan de nos efforts de conversion.

- **L'importance de l'Engagement familial**. La famille a un grand rôle à jouer dans cette marche vers la synodalité, car elle est l'«Eglise domestique», la «cellule de base de la société et de l'Église» (Africae munus, n. 42). Les parents doivent éduquer les enfants aux valeurs de la vie, leur apprendre à travailler ensemble, à participer aux initiatives communautaires.

- **La lutte contre toutes les antivaleurs**, qui s'opposent à la communion. De ce fait, la synodalité exige l'adoption d'un style de vie nouveau basé sur l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur et maîtrise de soi (cf. Gal 5, 22).

- **La formation des clercs et des fidèles laïcs**, en vue d'une meilleure collaboration pour l'édification de communautés et de paroisses plus justes et plus fraternelles, débarrassées du cléricalisme et de la désresponsabilisation des fidèles laïcs, qui est son corolaire. Clercs et laïcs doivent se former, en saisissant les différentes opportunités qui leur sont offertes, dans les paroisses comme dans les structures de formation permanente de l'Église, telles que l'école des sciences religieuses, l'Accabe, le CERC, etc.

- **L'urgence de l'autofinancement et du développement**, pour libérer notre Eglise de toute forme de dépendance et d'assistanat. Il n'y a pas de vraie synodalité sans développement et sans autonomie financière. Sur ce, nous encourageons toutes les initiatives allant dans le sens de l'autofinancement et de l'auto-prise en charge. Après 140 ans d'évangélisation, notre Eglise ne devrait-elle pas être une Eglise autonome? L'affirmation de Jésus: «donnez-leur vous-mêmes à manger» (Mt 14,16) doit être au cœur de nos préoccupations et devenir l'objet central de nos réflexions.

25. Voilà quelques éléments non exhaustifs que nous suggérons pour nous aider à faire de nos milieux de vie des lieux d'apprentissage de la synodalité, pour une Eglise et une société synodale, sous la conduite du Saint-Esprit. Avec le Pape François nous disons: «L'Église va de l'avant, elle marche avec tous, elle est synodale. Mais il y a toujours l'Esprit qui est le grand protagoniste de l'Église. N'oubliez pas cette formule: «Il a paru bon à l'Esprit Saint et à nous de ne pas vous imposer d'autre obligation» (...) Si l'Esprit n'est pas là, ce sera un parlement diocésain, mais pas un synode». (Pape François, Rome, 18 octobre 2021).

7. Exhortation ou appels
26. Filles et fils bien aimés, au terme de nos assises, nous vous lançons ces appels, à vous tous fidèles du Christ, Peuple de Dieu en marche, afin que la synodalité devienne aussi votre priorité.
1. Aux Enfants et aux Jeunes
27. Au moment où nous renouvelons les organes de gouvernement de nos mouvements

d'apostolat, l'Esprit Saint parle à notre Eglise du Congo-Brazzaville. Chers enfants et chers jeunes, vous êtes porteurs de cette nouvelle espérance qui se veut communion, participation et mission. Nous, vos pères évêques, en choisissant de réfléchir sur la synodalité, nous voulons vous pousser vers un élan missionnaire, vous inviter à être des bâtisseurs de notre Eglise.

28. Vous vous êtes souvent sentis en marge des instances de décisions. Voilà pourquoi, nous vous voulons dans cette marche, plus proches de nous, comme dit le Pape François, «une alliance entre jeunes et anciens est nécessaire, pour ne pas oublier les leçons de l'histoire, pour surmonter les polarisations et les extrémismes de notre époque» (Pape François, message pour la journée mondiale de la jeunesse, 2022).

29. Chers enfants et chers jeunes, notre désir le plus ardent est que nos mouvements d'apostolat deviennent davantage de véritables communautés de croissance spirituelle et humaine, des lieux de rencontres



Une vue des participants à la messe

qui favorisent l'épanouissement de chacun. Nous voulons avec vous une Eglise où chacun trouve davantage sa place et son rôle, sans convoitise, sans rivalités et sans écrasement. Sachez donc que vous avez votre rôle à jouer dans l'Église et dans la société et que nous sommes avec vous et parmi vous comme Pères et Pasteurs (cf. Jn 10, 11-17).

2. Aux prêtres et aux personnes consacrées

30. A vous prêtres et personnes consacrées, comme vous le savez, nous avons la mission de paître le troupeau qui nous est confié pour sa croissance. Nous voulons vous dire merci pour tout ce que vous faites dans vos paroisses et dans vos communautés. Aidez vos frères et sœurs à vivre et à marcher ensemble en prenant chacun sa part de responsabilité dans l'engagement missionnaire, car tout baptisé est missionnaire. Soyez pour vos frères et sœurs le levain dans la pâte, de vrais témoins, disciples du Christ, qui accompagnent, écoutent, dialoguent pour la construction d'une véritable Eglise-famille de Dieu. Puisse le Seigneur Ressuscité vous aider à vivre votre mission dans l'humilité, la joie, l'espérance et l'esprit fraternel.

3. Aux Fidèles laïcs

31. Filles et fils fidèles laïcs du Christ, nous vous appelons à plus de responsabilité, à l'engagement, à la participation active et à la mission de l'Église, corps du Christ. C'est une invitation pour que l'ensemble de notre Église fasse entendre sa voix: le collège épiscopal, le clergé, les fidèles laïcs, chacun à l'écoute des autres et tous à l'écoute de l'Esprit Saint. Nous vous demandons à vous «tous fidèles

laïcs du Christ de vous engager vraiment dans le domaine qui vous est propre, caractérisé par le temporel dans sa diversité et dans sa complexité» (Cf. Lumen Gentium, n. 31). C'est une tâche noble qui vous est confiée: celle de travailler à ce que le plan divin se réalise davantage, en tout temps et en tout lieu. Pour ce faire, il est nécessaire de cultiver l'esprit de collaboration avec tous et particulièrement avec vos pasteurs. Que notre bénédiction vous accompagne!

4. Aux dirigeants de notre pays

32. Chers dirigeants, vous qui avez le privilège d'assumer une parcelle d'autorité dans la gestion de notre si beau pays le Congo, nous vous exhortons à écouter les cris du peuple qui souffre des maux que nous connaissons tous: la violence, le banditisme, la corruption, la culture de la médiocrité et de la superficialité, le favoritisme, le chômage, les bavures policières, les extorsions etc.). Gardez présent à l'esprit la promotion du bien commun, la dignité de la personne humaine et le respect de ses droits fondamentaux. Que la marche

33. À vous, femmes et hommes, qui œuvrez dans le champ de la politique, nous adressons ce vibrant appel à vous engager, vous aussi, sur le chemin de la synodalité, qui exige une autre façon d'être, d'agir et de travailler ensemble pour le bien de la patrie. Quelles que soient vos différences et divergences, privilégiez le dialogue, en mettant au centre de vos préoccupations l'amour et le bien de toute la communauté. La synodalité exige de nous une bonne gouvernance qui prend en compte les marginalisés de la société et fait participer toutes ses composantes à la gestion de la chose publique. Soyez rassurés de nos prières.

6. Aux Femmes et aux Hommes de bonne volonté

34. A vous Femmes et Hommes de bonne volonté, la marche synodale objet de notre réflexion de ces jours-ci nous concerne aussi. Notre monde a besoin de paix, de justice et d'amour qui exige la participation et la collaboration de tous, car «Nous formons tous un seul corps» (Cf. 1 Co 12). Voilà pourquoi, nous vous exhortons à plus d'engagement dans la société, pour faire prévaloir les vertus fondamentales dont notre pays a besoin pour sa stabilité politique et économique. L'engagement à la paix, à la justice, au travail bien fait doit être l'œuvre de toutes et de tous. Que personne ne se sente exclu de cette mission commune. Que celles ou ceux qui ont des responsabilités dans l'Église ou la société se considèrent comme de simples serviteurs (cf. Lc 17, 7-10), qu'ils soient exemplaires et irréprochables dans leur conduite: «Je vous exhorte donc, frères, par la compassion de Dieu, ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu,

ce qui est bon, agréable et parfait», avertit Saint Paul (Rm 12, 2). Que le Seigneur vous aide toutes et tous à devenir des artisans de paix, des bâtisseurs infatigables de notre pays.

Conclusion

35. Filles et fils bien aimés, au terme de notre assemblée plénière, nous nous réjouissons du bon déroulement des travaux et des échanges fructueux que nous avons eus. Ces échanges ont renforcé en nous l'esprit de synodalité, pour une participation active et pleine à la mission du Christ. Vous aussi, partout où vous êtes, nous vous invitons à privilégier le travail en équipe, à collaborer. Il est certes vrai que la collaboration n'est pas toujours chose facile, mais pour nous fidèles du Christ, elle est primordiale et constitutive du Corps que nous formons, afin d'affronter les innombrables défis pastoraux que le monde actuel nous impose. Aussi, avec l'aide de Dieu, nous vous demandons de cultiver l'amour fraternel, l'entraide, le dialogue pour une église synodale où chacun a sa place et joue son rôle. Nous vous exhortons à réciter la prière du synode dans toutes vos rencontres jusqu'à l'assemblée générale du synode en octobre 2023. Que le Seigneur vous bénisse toutes et tous, qu'Il bénisse nos communautés et nos familles pour que nous puissions construire ensemble des cités de paix et de dialogue dans un esprit de synodalité: communion, participation et mission.

Que la Vierge Marie, Notre Dame du Congo intercède pour notre Eglise locale et pour notre pays le Congo.

Fait à Brazzaville le dimanche 16 octobre 2022

Les Archevêques et Evêques du Congo

synodale commencée par notre Eglise vous serve d'exemple. Nous vous assurons de notre prière.

5. Aux Femmes et aux Hommes politiques

COMMUNIQUE FINAL

Commencée le lundi 10 octobre 2022, au Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), sous la présidence de son Excellence Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouhou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo, en présence de tous les archevêques et évêques du Congo, la 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), s'achève ce dimanche 16 octobre 2022, par la messe solennelle d'action de grâce célébrée en cette Basilique Sainte-Anne du Congo. Cette 51^e Assemblée plénière a eu pour thème: «Eglise famille de Dieu qui est Congo: Synodalité, Communion et Participation» «Le corps en effet, ne se compose pas d'un seul membre, mais de plusieurs» (1Co 12, 14).

Ont pris part à cette Assemblée plénière, Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, les vicaires généraux, les membres du secrétariat général de la CEC, le secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), le directeur national des œuvres pontificales missionnaires (OPM), les recteurs des trois grands séminaires, les experts, les membres des Commissions épiscopales, les délégués du bureau exécutif du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), les responsables des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat, les responsables des mouvements d'apostolat jeunes, les aumôniers et les différents conférenciers.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le lundi 10 octobre 2022, à 16H00, ponctuée par trois allocutions prononcées par le secrétaire général de la CEC, le nonce apostolique au Congo et au Gabon et le président de la CEC qui a ouvert solennellement la 51^e assemblée plénière.

Les travaux de l'assemblée ont démarré le mardi 11 octobre 2022 avec la conférence inaugurale faite par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, sur le thème: «L'Eglise et la question de la synodalité: une urgente pastorale aujourd'hui». Cette conférence inaugurale a été enrichie et approfondie par une série de conférences et le témoignage donné par le pasteur Serge Patrick Locko sur l'expérience de la synodalité au niveau de l'Eglise évangélique du Congo. Toutes ces interventions ont permis aux archevêques et évêques de bien cerner la réalité de la synodalité et les défis majeurs qui s'imposent à notre Eglise locale. Le Jeudi 13 octobre 2022 à 16h00, les archevêques et évêques ont participé au lancement des activités culturelles et pastorales de l'année 2022-2023 au Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC) avec la conférence faite par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, sur le thème: «140 ans d'évangélisation du Congo pour une Eglise solide et prophétique». Le vendredi 14 octobre en fin de matinée les archevêques et évêques ont été reçus à la nonciature apostolique pour une séance de travail et dans l'après-midi, ils ont participé aux festivités du 70^e anniversaire du Journal La Semaine Africaine, à l'Institut français du Congo (IFC). Le samedi 15 octobre 2022 a été réservé aux communications diverses et à la cérémonie de fin des travaux. A l'issue de la 51^e assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, les archevêques et évêques ont adressé un message au peuple de Dieu et aux personnes de bonne volonté, en vue de promouvoir partout l'esprit synodal et participer activement à la mission du Christ en cette année du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2022
Pour les Actes du secrétariat général de la CEC
Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général

Ouverture de l'Année pastorale 2022-2023 et ordination de 9 diacres

Après la session diocésaine précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2022-2023, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a ouvert l'Année pastorale 2022-2023, en ordonnant dans cette foulée neuf diacres ayant bouclé leur cycle de formation vers le sacerdoce en transitant par le diaconat. C'était au cours d'une messe à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, dimanche 9 octobre 2022, vingt-huitième dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique-C.

Neuf séminaristes ayant accompli avec succès leurs stages pré diaconaux dans diverses structures de l'archidiocèse de Brazzaville

«Savez-vous s'ils ont les qualités requises?» s'est interrogé l'archevêque, avant que l'abbé Donatien Bizabolou, vicaire épiscopal chargé du clergé ne



L'archevêque de Bzv, le nonce apostolique et l'évêque de Ouesso entourés des concélébrants



Abbé André Genflord Bouesso D.



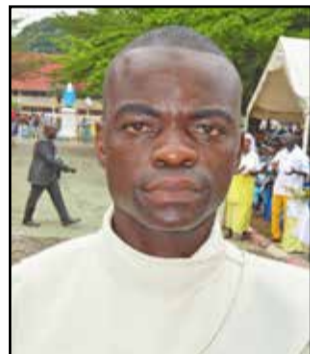
Abbé A. S. Mouzita Matondo



Abbé Brèm Junior Kouebassala



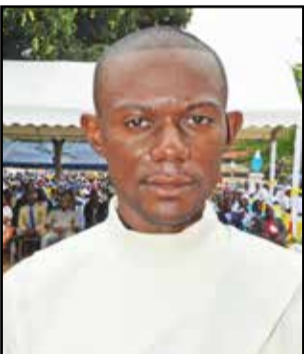
Abbé E. Marie Mbongolo



Abbé Franck Daniel Diamesso



Abbé Godwill D. Mvouama



Abbé Grâce Charel Bitsoumanou



Abbé Joh Ray B. Botabalou L.

ont reçu l'ordination diaconale des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Il s'agit des abbés: Grâce Charel Bitsoumanou, Joh Ray Barachiel Botabalou Loubassou, André Genflord Bouesso Diatouika, Franck Daniel Diamesso, Brèm Junior Kouebassala, Emmanuel Marie Mbongolo, Samuel Mouzita Matondo, Roy Bertrand Mouye, et Godwill Desvauchel Mvouama.

Ont concélébré cette messe présidée par l'archevêque de Brazzaville, NN.SS. Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Géglise Arnel Kema, évêque de Ouesso, plusieurs prêtres aussi bien de l'archidiocèse de Brazzaville que des autres diocèses du Congo.

Plusieurs personnalités de divers rangs ont été comptées parmi les participants à cette célébration eucharistique à l'instar de Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, M. Dieudonné Bantsimba, président du Conseil municipal, maire de la ville de Brazzaville, le colonel Rémy Ayayou et son épouse, M. Clément Miérassa, homme politique, lecteur assidu de La Semaine Africaine, et son épouse, les membres du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des fidèles laïcs venus de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville. C'est l'abbé Venceslas Brazio Ntelotsamou Bazonzela, diacre, qui a procédé à l'appel des candidats au diaconat.



Abbé Roy Bertrand Mouye

procède à la présentation des candidats au diaconat. «Le peuple de Dieu a été consulté et ceux à qui il appartient d'en juger ont donné leur avis favorable pour qu'ils soient ordonnés diacres. Et j'atteste qu'ils sont dignes d'être ordonnés diacres» a conclu le vicaire épiscopal chargé du clergé. «Avec l'aide de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, nous les choisissons pour l'ordre des diacres» a confirmé l'archevêque de Brazzaville, faisant ainsi de ces neuf séminaristes devenus diacres des membres du clergé de Brazzaville.

L'abbé Dupprel Nkounkou Bikinkita, diacre, a eu le privilège de proclamer l'évangile selon Saint Luc 19, 11-17. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a affirmé: «Deux événements nous réunissent aujourd'hui autour d'Christ: l'ouverture de l'Année pastorale 2022-2023 et l'ordination diaconale de neuf de nos frères. D'abord, au sujet de notre nouvelle Année pastorale, je voudrais simplement rappeler la nouvelle dynamique de l'archidiocèse, décidée à l'ASOA, par les délégués de notre Eglise diocésaine. Beau-

coup en attendent les fruits. C'est ici l'occasion d'exprimer un vibrant merci à toutes celles et à tous ceux qui continuent résolument à travailler pour un aboutissement de ce travail commencé à l'ASOA, dont l'application sera parfois incompressible et douloureuse, mais sera indubitablement le levier pour la refondation de notre archidiocèse. Ensuite, j'aimerais rappeler la mission de nos frères qui, par l'ordination, seront définitivement liés au Christ *Serviteur et Roi!* S'adressant aux diacres, le pasteur de l'Eglise de Brazzaville leur a retracé les quatre réalités fondamentales et particulières que le sacrement de l'ordre diaconal implique dans l'Eglise catholique romaine: l'incardination, le célibat consacré, l'obéissance à Dieu et la prière. Au terme de sa prédication, l'archevêque a renchéri: «Chers frères et fils, vous êtes ordonnés en octobre et au moment où notre archidiocèse est en train de prendre un virage décisif pour son avenir. Cela veut dire que vous êtes des fils du Rosaire appelés à rendre opérationnelles les orientations de l'ASOA.»

Après l'homélie a eu lieu l'exécution du rite de l'ordination diaconale, marqué par le dialogue entre l'évêque et le candidat qui promet obéissance à l'évêque et à ses successeurs, la litanie des saints, l'imposition des mains par l'archevêque et les évêques concélébrant, la vesture de l'étole en bandoulière, la remise de l'évangélaire. Le tout couronné par le baiser de paix entre chaque diacre et l'archevêque qui, par ce fait, les a reçus officiellement dans

le presbytère de Brazzaville. Vers la fin de la messe, ayant pour coryphée l'abbé Crispin Massamba, animée par la chorale diocésaine Mgr Barthélemy Batantu, le chœur diocésain Les Amis du Grégorien et la Schola Populaire des paroisses Saint-Esprit de Moungali et Sainte Rita de Moukondo, l'abbé Grâce Charel Bitsoumanou, au nom de ses huit confrères diacres, a prononcé le mot de remerciements. Il a exprimé sa gratitude à Dieu le Père pour avoir rendu possible cette cérémonie d'ordination diaconale, à l'archevêque de Brazzaville pour sa sollicitude paternelle, à leurs parents respectifs de les avoir autorisés de suivre le sentier qui conduit au sacerdoce en passant par le diaconat transitoire et à tous ceux et toutes celles qui les ont accompagnés de manière particulière et multiforme jusqu'à ce jour solennel.

Le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de liturgie, a lu quelques annonces diocésaines et a annoncé les publications de certains ouvrages des prêtres.

S'exprimant en dernier, après ses propos de réconfort et d'encouragement à l'endroit des nouveaux diacres, l'archevêque a renouvelé le projet de garnir la Place mariale de chaises, grâce à l'opération lancée le 14 septembre dernier: «Un chrétien, une chaise». Puis, il a déclaré ouverte l'Année pastorale 2022-2023.

Gislain Wilfrid BOUMBA

«Mon Dieu, montre-toi favorable au pécheur que je suis!»

Textes: Si 35,15b-17.20-22a; Ps 33 (34), 2-3,16.18,19.23; 2 Tm 4,6-8.16-18; Lc 18,9-14

L'évangile de Luc nous offre une parabole de Jésus adressée à «certains qui étaient convaincus d'être justes et qui méprisaient les autres». Nous y trouvons encore une fois deux personnages aux traits opposés: un homme doté d'un grand prestige social-un pharisien-, comparé à une personne impopulaire et méprisée-un publicain.

Dans la mentalité des auditeurs de Jésus, la comparaison entre ces deux personnages dépendait forcément de préjugés rigides, presque insurmontables. Il y avait deux convictions, en particulier, qui envahissaient beaucoup d'esprits: que la justice d'un homme devant Dieu dépendait surtout de quelques règles rituelles ou sociales à observer; que l'être juste ou pécheur était une identité infranchissable, irréversible.

Cette mentalité n'est pas si éloignée de notre expérience actuelle. Les préjugés et les classifications sociales empoisonnent souvent les consciences et les relations, autant dans la vie civile que dans la communauté ecclésiale. Mais Dieu, Lui, il ne nous regarde pas selon des conventions humaines! Il a bien d'autres critères à notre regard, et cela nous réconforte et nous donne toujours l'espoir de la conversion et du salut.

Dans la parabole de ce dimanche, le pharisien est monté prier au temple. Il se pose debout, face au Dieu d'Israël, avec la fierté de celui qui est convaincu de ses mérites, dont le Seigneur ne pourra qu'être satisfait. Et en effet dans sa prière, le pharisien n'exalte pas Dieu, mais soi-même. Dieu est pour lui, l'autorité qui devrait certifier sa justice, louer sa conduite au-dessus des autres. La religion du pharisien n'est pas un culte d'amour, de service, d'humilité, mais un instrument au service de sa gloire personnelle. Sa prière est une relation privée et à sens unique: lui, il est au centre; Dieu est le miroir où il peut s'admirer; les autres hommes sont à juger selon sa mesure et à mettre à l'écart.

Quant au publicain, il est monté lui aussi au temple pour se présenter au Dieu d'Israël. Mais sa visite est chargée de douleur et d'humble espoir. C'est la douleur de n'avoir rien à offrir au Seigneur, sinon la reconnaissance de sa misère spirituelle et de son impuissance. Mais dans cette conscience, le publicain laisse effleurer un gémissement, à peine prononcé, sans aucune formalité extérieure: «Mon Dieu, montre-toi favorable au pécheur que je suis!» Il ne présente au Seigneur aucun mot de justification ou de défense, aucun raisonnement, aucun geste de ritualité. Ses paroles semblent révéler un homme qui n'a pas eu, peut-être, l'habitude de fréquenter les assemblées liturgiques, il apparaît un peu désemparé et spontané dans son langage, en employant un verbe (ce que nous traduisons: «montre-toi favorable») qui n'existe pas dans les psaumes pénitentiels et dans les autres Ecritures d'Israël. Surtout, il ne lève même pas ses yeux, il est juste là avec sa conscience qui gémit et qui espère. A la fin c'est lui-nous fait savoir Jésus-qui en sortant est devenu un homme juste, plutôt que l'autre.

Le pharisien représente aussi la tendance dangereuse d'une religion identitaire, d'une foi instrumentalisée pour créer des frontières sociales, ethniques, culturelles. Mais l'évangile contredit toute tentative de transformer la foi dans un critère pour diviser les hommes en citoyens et étrangers, en frères ou ennemis, car dans le Christ nous sommes tous des pécheurs appelés à la conversion et à former un seul peuple.

L'évangile ne peut pas être un cadre de valeur dont une seule partie sociale, culturelle ou politique puisse s'emparer, pour mieux s'identifier contre d'autres catégories humaines. Quand cela arrive, d'ailleurs, l'évangile est toujours écartelé d'une façon arbitraire, pour y accepter ce qui convient et laisser tomber ce qui ne s'adapte pas à la mentalité qu'on voudrait appuyer.

L'évangile nous témoigne plutôt d'un seul Christ qui est sauveur pour tous les hommes; d'un seul peuple de la Nouvelle Alliance, auquel tous sont appelés; d'un seul Esprit pour la conversion de tous les cœurs; d'un seul Père, qui voudrait accueillir tous ses enfants dispersés. Surtout ceux et celles qui sentent le plus le fardeau de leur péché et de leur exclusion.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNE FILLE

Relever les nombreux défis sur la voie de l'épanouissement de la jeune fille

Comme chaque année, la communauté internationale a commémoré le 11 octobre dernier, la Journée internationale de la jeune fille. Cette année, pour sa 10^e édition, la Journée a eu comme thème: «Génération numérique, notre génération». La Journée de la jeune fille vise fondamentalement à porter l'attention du monde sur les nombreux défis auxquels la jeune fille est confrontée, les besoins de son autonomie et le respect de ses droits.

A cette occasion, l'Association congolaise pour l'économie sociale et familiale (ACESF), que préside Mme Philomène Mbata, tout en faisant écho à la célébration de la Journée internationale de l'hygiène menstruelle, à Rabat, au Maroc, a échangé avec les filles de la paroisse évangélique Mayangui, au plateau des 15 ans (Brazzaville), autour du thème: "l'utilisation du téléphone portable par les filles et l'hygiène menstruelle". Sous la supervision de M. Cesar Minikoro, coordonnateur national de la Coordination nationale des ONG de développement et de l'environnement (CONADEC) dont est membre l'ACESF. Pour Mme Philomène Mbata, "le téléphone est un outil indéniable de communication. Il est, à la fois, un outil de sécurité pour les enfants et de contrôle pour les parents, tout comme un complément pour l'approfondissement des connaissances (apprentissage). Toutefois, il a des inconvénients quand il est mal utilisé (cybercriminalité et

isolement social). Il est un vecteur de transfert de bactéries sur le plan de la santé humaine. De plus, son rayonnement électromagnétique influe sur la santé avec des risques de tumeurs et de stress. Il a été constaté par ailleurs que le téléphone est un élément distrayant dans les études des jeunes filles émoussant ainsi leur compétitivité". Sur l'hygiène menstruelle, elle a dit que les filles sont sous le choc lors de l'apparition de leurs premières menstrues. Sept filles sur dix interrogées l'affirment. Par des arguments scientifiques, elle a démontré aux filles que la menstruation est un processus normal. Aussi les a-t-elle exhortées à vivre leurs règles sans gêne, sans peur et sans humiliation, bref de vivre la période menstruelle dans la dignité sans subir de privations. Il n'est pas rare de constater, a-t-elle indiqué, que sur le plan scolaire et/ou religieux plus de la moitié des filles résiste pour aller à l'école où à l'église quand elles ont leurs menstrues pour diverses raisons. Entre



Pendant l'échange en l'église évangélique de Mayangui

autres raisons, la douleur au bas ventre, la sensation d'inconfort et le manque d'installation sanitaires préservant leur intimité sont invoquées. A cela s'ajoutent le stigma et les idées reçues entourant la menstruation qui excluent les filles des espaces publics, limitent leur participation, et l'accomplissement de leur potentiel. Pour une bonne hygiène intime, elle leur a conseillé de porter les sous-vêtements en coton et de changer de garniture tant que le sang est encore rouge, avant de les mettre en garde contre toutes les informations publiées sur le Net à propos de l'hygiène intime et menstruelle. Ces informations, leur a-t-elle rappelé, échappent à la censure des institutions spécialisées en matière de santé sexuelle.

Les filles du monde entier continuent de faire face à des défis importants dans leur éducation, leur bien-être physique et mental. D'où des protections nécessaires autour d'elles pour leur permettre de mener une vie sans risque de violence. «Les filles peuvent aller de l'avant si on leur donne les compétences et les opportunités nécessaires; elles peuvent être les actrices du changement et du progrès au sein de leurs communautés, et construire un monde plus fort pour tous. Malheureusement, près d'une fille sur quatre âgée de 15 à 19 ans dans le monde ne suit pas d'études, n'a pas d'emploi ou de formation, contre 1 garçon sur 10».

Viclaire MALONGA

Le Conseil consultatif de la femme à l'écoute des sourdes

La secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, Antoinette Kebi, a rencontré les filles de l'Institut des Jeunes sourds à Brazzaville, le 13 octobre 2022, en présence de la coordonnatrice de l'Institut, sœur Clarisse Claire. Les échanges entre les deux parties se sont focalisés sur les conditions d'apprentissage dans cet établissement dont la formation ne s'arrête qu'au collège. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la fille, célébrée le 11 octobre de chaque année depuis près de dix ans.

Célébrée en différé à l'Institut des jeunes sourds de Brazzaville, la Journée internationale de la fille était l'occasion pour les membres du Conseil consultatif de la femme de sensibiliser les filles vivant avec surdité sur leurs droits dans la société.

Après une communication sur le rôle du Conseil consultatif de la femme ainsi que la projection d'un film sur les violences faites aux filles en milieu scolaire, le face à face entre Antoinette Kebi et les filles sourdes-muettes s'est orienté sur les conditions d'apprentissage dans cet éta-

blissement. Il s'est avéré que l'Institut des jeunes sourds accuse un déficit d'enseignants spécialisés, une insuffisance du matériel didactique pour les séances pratiques et, enfin, un manque de bus pour le transport des élèves à la sortie des cours. Une situation qui contraint les parents d'élèves à demeurer en permanence à l'Institut pour attendre leurs enfants. Toutefois, la principale préoccupation des élèves demeure l'impossibilité pour eux de poursuivre la scolarité au-delà du collège puisque la formation dans cet établissement s'arrête après



Les membres du conseil, l'équipe dirigeante de l'Institut et les apprenants

l'obtention d'un brevet technique. «L'Institut des jeunes sourds a été pour nous une révélation. Nous avons vu des enfants très dynamiques, des enfants qui veulent participer au développement de notre pays, mais qui malheureusement sont confrontés à des difficultés structurelles. On ne peut pas imaginer qu'à partir du brevet d'études techniques, aucun enfant ne peut poursuivre sa

scolarité», a déploré la secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme. En sa qualité de secrétaire exécutive d'un organe de conseil auprès du Président de la République, Antoinette Kebi s'est engagée à traduire en plaidoyer la situation de l'Institut des jeunes sourds.

Ednich DIMI (Stagiaire)

Trop de jeunes mamans meurent à l'accouchement!

Le 11 octobre de chaque année, l'humanité célèbre la Journée mondiale de la jeune fille. Cette journée met en avant les droits de la jeune fille tels que le droit à l'éducation, à la santé et à la planification familiale, à la vie ainsi que bien d'autres.

Actuellement, un constat est fait dans les hôpitaux de Brazzaville: beaucoup de jeunes filles perdent la vie en donnant

naissance. Ces jeunes filles dont l'âge varie entre 19 et 25 ans perdent la vie à l'accouchement. C'est la jeune fille qui meurt après accouche-

ment, ou alors le bébé, mais il arrive que les deux meurent. Cette situation de plus en plus fréquente inquiète. Des questions se posent: les jeunes mamans ne sont-elles pas bien suivies pendant les consultations prénatales? Qu'est-ce qui se passe pendant les accouchements dans les blocs de maternité? Est-ce

que les sages-femmes ne font pas correctement leur travail pour sauver la vie de la jeune fille et de l'enfant? Toutes ces questions méritent des réponses, en vue de sauvegarder la vie des jeunes filles et de leurs bébés.

Joelvie NZOLANI (Stagiaire)

COMMUNICATION

Le web journalisme, une mutation dans le journalisme

Le web journalisme est une forme de journalisme utilisant internet comme principal support, par le biais notamment des versions électroniques de médias traditionnels, ou de journaux en ligne. Découvrons-le avec une journaliste praticienne Andréne Victoire Ombi.



Andréne Victoire Ombi

*Vous êtes journaliste dans une chaîne en ligne, décrivez-nous votre rôle?

**Le journaliste du web a pour mission d'effectuer une veille régulière, afin de s'inspirer des tendances de marché de concurrence et des actualités de société afin de proposer des contenus pertinents et en adéquation avec les objectifs de communication de l'entreprise.

*Comment travaille le journaliste du web?

**Un journaliste du web utilise principalement internet comme support. Ce journaliste doit adapter son écriture aux usages du web et adopter un style simple, concis et clair.

Le journalisme web est un nouveau secteur, né de l'avancée du numérique, devenu une spécialité à part entière. Il est le nouveau support de prédilection des acteurs du secteur de l'information.

*Parlez-nous de l'impact du web sur les métiers du journalisme?

**Désormais, travailler dans ce secteur demande de nouvelles compétences tant au niveau des outils de l'information qu'au niveau des outils de diffusion. Le web a un impact fort sur les médias traditionnels, la disponibilité des informations gratuites en ligne entraîne une baisse des ventes des versions papiers.

*Quel message adressez-vous à ceux qui entendent suivre cette profession?

**Le journalisme web est avant tout un métier de passion et ceux qui souhaitent se lancer dans ce secteur doivent être nantis d'une bonne culture générale. Travailler dans les nouveaux médias demande des compétences particulières afin d'alimenter des sites web en contenus multimédias (textes, images et sons).

Gaëlla GOMA (Stagiaire)

BRAZZAVILLE

L'ensablement un casse-tête

L'ensablement est l'une des catastrophes naturelles récurrentes dans une partie de Brazzaville. Il constitue un facteur qui pousse les populations de certains quartiers à quitter leurs habitations. Dans le 6^e arrondissement Talangai; dans les quartiers Manhattan, Simba-pelle, Petite-chose, Mikalou, l'ensablement dû aux pluies diluviennes qui s'abattent sur la ville constitue l'une des causes qui



Une maison engloutie au quartier Ngambio, à Mfilou

conduisent la population à évacuer ces zones.

A Mikalou, vers le marché sur la 4^e avenue, la situation est désastreuse: dans les parcelles, les maisons ont presque disparu dans toute la zone. Après chaque pluie, les maisons sont englouties et dévastées avec leur contenu.

Les logements sont quasiment envahis par le sable. Une situation qui laisse les familles désespérées.

Cette triste réalité est la même au quartier Ngambio, dans le 7^e arrondissement, Mfilou. Après chaque pluie, certaines personnes sont obligées de prendre des pelles pour créer des canaux permettant d'évacuer l'eau et désensabler les habitations piégées par la boue. Egalement, ces gens créent des montagnes de sable devant leurs parcelles afin d'empêcher les eaux de pluie de rentrer dans leurs maisons. Cependant, cette solution n'est que provisoire, car les grandes pluies constituent une entrave à leur volonté. Certaines maisons englouties par le sable sont encore habitées, les propriétaires n'ayant pas de choix face à cette situation, ils se plient à cette tragédie.

La plupart des quartiers confrontés à ce problème sont à fort risque. C'est-à-dire des zones dont l'occupation a été formellement interdite par la loi du 13 juin 2018 qui fixe les règles d'acquisition des terres et terrains.

E. DIMI (Stagiaire)

La santé en Afrique: l'arbre qui cache la forêt (Suite et fin)

Par le Docteur Pierre M'Pelé

L'Afrique, Mercy Ships et les partenaires relèvent le défi...

Dans le cadre de la commémoration de ses 30 ans de mission sur le continent africain et pour renforcer son action plaidoyer pour une chirurgie sûre et de qualité en Afrique, Mercy Ships a engagé les gouvernements africains, les partenaires nationaux et internationaux, les experts de la santé en Afrique, dans une action stratégique et politique d'engorgement continentale, de la recherche-action à l'engagement politique. Elle vise la croissance des investissements destinés à la mise à niveau des systèmes de soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques d'ici à 2030 en vue d'assurer la Couverture Sanitaire Universelle.

La recherche

La recherche a consisté en une évaluation des insuffisances des systèmes de soins chirurgicaux en Afrique. Elle a permis d'élaborer un plan d'actions prioritaire pour l'intensification et l'investissement dans le renforcement des soins en Afrique, et une stratégie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Unique en son genre, cette étude a été menée dans 602 hôpitaux de district de

32 pays d'Afrique sub-saharienne. Les résultats préliminaires montrent une situation alarmante qui nécessite une action urgente dans tous les pays. A titre d'exemple, un hôpital de district sur quatre ne possède ni eau ni électricité, et un sur vingt-cinq seulement dispose d'une connexion internet dans ce siècle de l'informatisation.

La discussion stratégique

Du 4 au 6 mai 2022, cette discussion a rassemblé à Dakar les experts de 28 pays africains dans les domaines de la chirurgie, de l'obstétrique et de l'anesthésie. Puis les ministres de la santé, qui se sont engagés à améliorer cette situation ces dix prochaines années, ont proposé un engagement appelé Déclaration de Dakar sur l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques équitables, abordables et de qualité en Afrique, ainsi qu'un Plan régional d'actions 2022-2030. Ils les ont soumis aux Chefs d'États Africains, notamment à Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président de l'Union Africaine.

L'engagement politique

Le 30 mai à Dakar, six états Africains (Cameroun, Comores, Congo, Gambie, Guinée Bissau et Sénégal) ont adopté la Décla-



ration de Dakar. Cette Déclaration annonce neuf engagements forts et son Plan Régional d'Actions 2022-2030 comprend 12 actions urgentes et nécessaires, 6 priorités stratégiques, 16 indicateurs clés et un tableau de bord de suivi annuel.

Cette Déclaration est ambitieuse et apporte l'espoir de combler le manque de soins pour la majorité des populations africaines. Cet espoir, c'est que tous les dirigeants africains, gouvernements et partenaires, s'engagent en faveur de l'investissement financier indispensable au développement d'actions concrètes pour une meilleure santé des populations, et notamment les plus démunies.

Mais une Déclaration politique n'est que le point de départ d'une action. Pour la concrétiser,

il faut une volonté politique réelle et un leadership fort pour la santé. En Afrique, tant de Déclarations sont restées dans les starting-blocks... Celle d'Abuja de 2001 (affectation de 15% du budget national annuel destiné à la santé) par exemple est encore et toujours en cours d'exécution, entraînant l'inconsistance des systèmes de santé et le fait que la chirurgie en demeure une composante négligée.

Le garde forestier...

La solution

Tout comme l'Homme conduit la voiture, pilote l'avion ou le drone, conçoit et guide l'intelligence artificielle, l'homme doit être au cœur du changement. C'est l'Homme qui fait la santé et sa santé. Il est aujourd'hui plus utile d'avoir des médecins et

infirmiers qualifiés, spécialisés et dévoués même sans équipements sophistiqués, que des hôpitaux dotés d'équipements coûteux sans ressources humaines en santé de haut niveau pour les exploiter.

C'est la raison pour laquelle les programmes de formation sont essentiels ; l'un des grands défis pour les professionnels de la santé du continent africain est en effet d'accéder à des formations avancées, aux programmes de renforcement continu des capacités et à la recherche pour éviter les évacuations sanitaires coûteuses dans les pays développés. Il nous faut en Afrique des professionnels de santé capables de guérir et de redonner la dignité nécessaire aux patients.

Dans la marche vers la Couverture Sanitaire Universelle, les gouvernements Africains doivent s'imposer une démarche stratégique et scientifique rigoureuse : planifier un programme adapté à la situation locale soutenu par un engagement politique suffisant pour être pérenne, faire un meilleur usage des ressources disponibles, supprimer les barrières financières à l'accès aux soins tout en réduisant les risques financiers liés à la maladie, mettre à exécution et respecter l'engagement d'Abuja 2001 et enfin investir dans la construction de systèmes de santé résilients.

La richesse relative d'un pays n'est pas le seul facteur en jeu. Bien que la priorité donnée à la santé dans les budgets nationaux augmente généralement avec le revenu national, il est important de noter que certains gouvernements choisissent de consacrer une part élevée de leur budget en dépenses de santé malgré un niveau de revenu national relativement faible. D'autres en revanche, relativement plus riches, leur accordent une proportion moindre.

La Déclaration de Dakar pour l'accès aux soins chirurgicaux, obstétricaux et anesthésiques équitables, abordables et de qualité et son Plan d'Action 2022-2030 soumis par les Chefs d'Etat Africains en mai 2022 sont un levier politique puissant. La feuille de route permettra d'accélérer la Couverture Sanitaire Universelle d'ici à l'an 2030 en Afrique.

C'est un véritable défi universel à relever car il reste moins de 10 ans pour réussir. Les gouvernements africains et leurs populations ont donc un rôle clé à jouer dans ces efforts, notamment ceux qui visent un accès amélioré aux soins chirurgicaux de qualité, qui ne laisse personne de côté. Force est de constater que : « *c'est l'action politique qui fera la différence parce qu'elle doit être comme le scalpel du chirurgien : ne pas laisser la place à l'incertitude* ». (Suite et fin)

Le monde comme il va... de nos jours...

Le constat est sans appel. Le Monde, de nos jours, va de mal en pis. Tous les observateurs sont unanimes à ce sujet, que l'on soit averti ou profane. Alors, de quoi souffre-t-il, notre Monde ?

Notre Monde, à bien voir, souffre de plusieurs maux. Tels que, je cite comme ça pêle-mêle : le changement climatique, la crise économique due à la chute du prix de baril de pétrole, la crise sanitaire provoquée par le Corona virus (COVID-19), la guerre d'Ukraine. Sans parler de la guerre économique États-Unis d'Amérique Vs la Chine... (la liste n'est pas exhaustive). A tous ces maux qui s'acharnent sur le Monde, un seul remède efficace, à en croire nos dirigeants politiques. Ce remède à toute épreuve a un nom qui est à la fois populaire et très recommandé par des hommes politiques de notre époque. Ce remède s'appelle la «*Résilience*». Comme son nom l'indique, ce "médicament" miracle permet de résister semble-t-il à tous les coups fourrés de la vie, d'où qu'ils viennent. Il suffit pour cela de respecter, de se conformer à la posologie de ce produit fétiche (une cure le matin, une autre à midi et le soir) afin de vivre indemne et être capable de supporter toutes les épreuves de la vie, de rebondir après chaque traumatisme causé par tel ou tel événement aussi fâcheux soit-il. Voilà pourquoi «*Résilience, encore Résilience, toujours Résilience !*» est devenu l'unique slogan à la mode face à la misère du Monde. Evidemment, lorsque l'on n'a pas d'autres solutions plus adaptées pour changer le cours des événements qui s'abattent sur notre Monde, on n'a pas d'autre choix que de se «*Résigner*», c'est-à-dire de prendre une cure de «*Résilience*» en quantité suffisante, qu'on le veuille ou non, quitte à mourir d'overdose, ou d'un AVC (accident vasculaire cérébral).

Vrai ou faux ? – eh bien, là n'est pas vraiment le problème... En 2014, par exemple, le Monde a connu une crise économique très aiguë causée par la chute brutale et vertigineuse du prix de baril du pétrole. Pour les pays producteurs de l'or noir, dont les Budgets dépendent énormément des revenus de la manne pétrolière, comme le Congo, cette chute sans précédent du prix de baril de pétrole brut a été un véritable coup de massue sur le Monde, voire même une véritable descente en enfer, n'eût été là aussi une bonne dose de «*Résilience*» des citoyens du Monde. Seulement, voilà ! au moment où le Monde tente justement de se relever de ses plaies, de ses souffrances pour braver son avenir (avec abnégation, courage et sérénité), il est de nouveau frappé et terrassé par une autre crise, sanitaire cette fois-ci. C'est le cas, il faut le dire, de la COVID-19 qui a fait des ravages énormes dans tous les pays à travers le Monde. Cette pandémie qui s'est déclarée en Chine en 2019 a rendu le Monde de plus en plus malade et vulnérable avec, à son actif, de milliers de perte en vie humaine, sans compter d'autres dégâts collatéraux incommensurables, tels que : fermeture des frontières, entreprises en difficulté, chômage de masse, déséquilibre macroéconomique mondial, fermeture des écoles, bouleversement du commerce international, augmentation des inégalités entre pays riches et pays pauvres dans la distribution des vaccins, exacerbation des tensions internationales, et que sais-je encore ! En vue de barrer la route au Corona Virus qui ne cessait de

se répandre à une vitesse éclairée en traversant sans visa les frontières des différents pays, les Gouvernements du Monde entier ont été obligés de prendre des mesures parfois draconiennes allant jusqu'à priver leurs paisibles citoyens de certains de leurs droits les plus fondamentaux, comme leur liberté «*d'Aller et de Venir*». Les portes des églises se sont vues fermées au vu et au su de tout le monde, même la naissance de l'enfant Jésus était différée. Cette fois-ci, par extraordinaire, l'enfant Jésus est né soit un jour avant, soit un jour après la date conventionnelle de sa naissance fixée au 25 décembre de chaque année. C'était la période du «*confinement*», il était strictement interdit à tout le monde de se promener comme ça, dans les rues de la capitale, sans motif sérieux ni autorisation préalable dûment établie par une autorité compétente : les gens devaient rester cloîtrés chez eux, terrés comme des rats dans un trou profond. La violation de cette règle était sévèrement punie sans état d'âme par les services de police chargés de riposter contre des attaques virulentes d'un ennemi fantôme. Vous voyez, là aussi, le peuple du Monde a dû ingurgiter une bonne dose de «*Résilience*», afin de résister à la pandémie, bien sûr, en additionnant avec un peu de SPOUTNIK, de SINOVAX, de JHONSON... ou de quelque chose de ce genre. Ça marche ! Mais, hélas, pendant que le Monde demeure encore sous le choc et tente de se relever pour essayer tant soit peu de colmater les fissures et réparer des dégâts causés par le passage fracassant du Corona Virus, il se retrouve à nouveau confronté à une autre crise, c'est-à-dire à la guerre dite d'Ukraine. Ouf ! Cette fameuse guerre d'Ukraine qui a été déclenchée dans le vieux continent le 24 février 2022

promet d'être rude et de faire des ravages sans merci en Afrique, où les prix des denrées alimentaires de première nécessité connaissent une hausse inhabituelle et ne cessent de galoper à une vitesse telle que le panier de la ménagère se retrouve vide... Même le «*MOSSEKA*» qui, hier, était bon marché pour de nombreux ménages congolais, est brusquement, du jour au lendemain, devenu une denrée rare. Ce poisson qui faisait la fierté et le bonheur de plusieurs ménages «*pauvres*» a soudainement basculé dans le camp des Top ten des poissons de luxe les plus chers sur le marché, accessibles seulement aux nouveaux riches. Sans parler de l'huile, du riz, du blé et autres aliments de première nécessité importés ou certains produits locaux comme le légume (oseille, épinard), la tomate, l'huile rouge (huile de palme)... A tel point que, dans de nombreux ménages congolais, conjuguer le verbe «*manger*» au présent de l'indicatif (Je mange, tu manges... nous mangeons, vous mangez...) est devenu un exercice vraiment difficile pour certains, voire un véritable casse-tête chinois pour d'autres. Et pourtant, cette situation qui pouvait être évitée si nous produisions nous-mêmes suffisamment notre propre nourriture, au lieu de dépendre inexorablement de l'étranger, est loin d'être une fatalité. Qu'à cela ne tienne. A l'allure où va le Monde, si l'on n'y prend garde, l'Afrique, qui a déjà été visitée à plusieurs reprises par la famine du fait des changements climatiques, risque désormais de connaître des émeutes de faim à cause du manque criant de nourriture, conséquence immédiate de la guerre d'Ukraine en vertu d'une dépendance alimentaire très accrue vis-à-vis des pays étrangers. C'est pourquoi, pour éviter à l'avenir un tel scénario de merde

et épargner aux populations africaines des souffrances inutiles liées à une guerre qui se déroule loin, très loin du continent, à des milliers de kilomètres de nos frontières, les dirigeants africains doivent tout faire pour favoriser le développement de l'Agriculture qu'ils devront hisser au rang des «*priorités des priorités*», afin de traduire dans les faits l'objectif d'autosuffisance alimentaire souvent prôné par certains dirigeants politiques africains, en vue de nourrir leurs populations respectives grâce à des produits «*made in Africa*» et renforcer ainsi leur système immunitaire mis à rude épreuve face à une nouvelle crise alimentaire qui s'annonce implacable, impitoyable, inflexible et cruelle. En effet, la cure de «*Résilience*», souvent conseillée et recommandée en pareilles situations, même associée avec quelques molécules de la «*Biéramicine*», ne suffira plus à doper la conscience du peuple meurtri par la misère et qui voit venir un danger imminent lié à l'insécurité alimentaire: la crise alimentaire. L'heure est grave. Eh...oui ! Il ne s'agit plus de tergiverser, de plonger dans des discours ou des discussions inutiles à longueur de journée dans tels ou tels sommets, aussi internationaux soient-ils ces sommets, mais il faut plutôt agir avec des actions concrètes pour contrer avec détermination cette crise alimentaire. Et, c'est le moment ou jamais d'exploiter à fond, de mettre en valeur nos innombrables terres agricoles longtemps abandonnées en jachère ça et là. Voilà ! c'est l'unique moyen le plus sûr susceptible de nous permettre de résister et de lutter efficacement contre la crise alimentaire qui se pointe déjà devant nos portes, prête à nous envahir et détruire notre vie.

Il y a urgence ! Il faut agir maintenant et vite, car «*ventre affamé n'a point d'oreilles*», dit le sage.

En vérité, à l'allure où va le Monde, le peuple africain ne périra pas des balles de kalachnikov, ni des bombardements ou des frappes d'obus de SATAN II tirés depuis l'Ukraine (non... non, loin s'en faut !), mais plutôt de la famine et de la sous-alimentation ou de la malnutrition sévère comme effets directs ou collatéraux (appelez ça comme vous voudrez) de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Pour ne pas conclure, au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer, sans risque d'être contredit, que le Monde, comme il va, avance lentement et sûrement vers son effondrement de façon inéluctable. Une troisième guerre mondiale ? – Peut-être. Une confrontation nucléaire entre la Russie, ses alliés et les autres puissances de l'OTAN ? – Humm...c'est possible. Une crise alimentaire à l'échelle mondiale ? – C'est encore possible. En fait, tout est possible.

A vrai dire, je ne sais plus avec exactitude ce qui pourrait nous arriver d'ici demain ou après-demain, parce que je ne suis pas un prophète, encore moins un devin. Néanmoins, ce dont je suis sûr et certain, c'est que le Monde, notre Monde va de mal en pis : il est mourant. Nous devons le sauver à tout prix. Le sauver ? – Bien sûr que oui ! C'est toujours possible, parce qu'il n'est jamais trop tard pour mieux faire. Les solutions sont là, à notre portée. Elles sont connues de tous, il suffit tout simplement de les appliquer avec un peu de bonne volonté et de bonne foi. Sinon... tout le Monde sera «*cadavré*» et nous y compris, d'après Casimir ZAO. Qui vivra verra. A bon entendre, salut !

BANZA Igor Bertrand
Juriste et observateur.

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
 01 Rue Kikouimba Mougali — Arrondissement 4
 BP. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.453.03.93
 E-mail bouboutouetude@gmail.com (République du Congo).

AFRICAN PAPERLESS TECHNOLOGY SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES

Suivant Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée **AFRICAN PAPERLESS TECHNOLOGY** en date à Brazzaville du vingt juin deux mil vingt, reçu par Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, 01 Rue Kikouimba Mougali, il a été procédé à modification des statuts de ladite Société de la manière suivante :

Monsieur MOUANGASSA Jocelyn, actionnaire détenteur de 25 actions détenues dans la société **AFRICAN PAPERLESS TECHNOLOGY**, cède à Monsieur **MIENAGATA PAKOU Jacques Justin Fabrice** qui accepte.

Désormais Monsieur **MIENAGATA PAKOU Jacques Justin Fabrice** est détenteur des soixante seize (76) actions.

Du changement de la Dénomination

A la création, la société avait pour dénomination "AFRICA PAPERLESS TECHNOLOGY".

Désormais la société prend la dénomination suivante : AFRICAN PAPERLESS TECHNOLOGY.

De l'administration de la Société : Monsieur MIENAGATA PAKOU Jacques Justin Fabrice, demeure Président Directeur Général de ladite société.

REGISTRE DE COMMERCE MODIFIE: CG-BZV-01-2022-B16-00004

Pour avis
**Maitre Jean-Baptiste
 BOUBOUTOU-BEMBA**
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
 01 Rue Kikouimba Mougali — Arrondissement 4
 BP. 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.453.03.93
 E-mail bouboutouetude@gmail.com (République du Congo).

ULSAN MINING CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration Capital social : 20.000.000 francs CFA
 Siège social : Brazzaville, 76 Avenue Amilcar Cabral Centre-ville
 RCCM : CG-BZV-01-2022-B15-00019 (République du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatre octobre deux mil vingt deux, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des impôts de la Plaine, folio 181/7, numéro 4220 il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes

Forme Juridique: Société Anonyme régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger Exploration et Exploitation minière Transformation et Transport minière - Construction chemin de fer - Construction et Exploitation ferroviaire - Construction et Exploitation du port minéralier - Construction et B.T.P.

Dénomination Sociale: ULSAN MINING CONGO S.A.

Siège Social: Brazzaville, 76 Avenue Amilcar Cabral Centre-ville (République du Congo).

Durée: La durée de la Société est fixée

à 99 années entières consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Vingt millions de francs CFA, divisé en mille (1000) actions de vingt mille (20.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Administration de la Société: suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, en date du quatre octobre deux mil vingt deux, Monsieur Fatih GULSUN, domicilié en Turquie a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur Vakkas KARAOLU, Directeur Général de ladite Société.

Commissaire aux comptes : Le Cabinet Comptable **THIERRY EXPERTISE**, représenté par Monsieur Frédéric Thierry N'DAMBA, est désigné comme Commissaire aux comptes pour un premier exercice.

Pour avis
**Maitre Jean-Baptiste
 BOUBOUTOU-BEMBA**
Notaire

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
 DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
 BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°012/2022/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11862 du 12/05/2022	Pille(s) 04	LOANDJILI	04	MAKOSSO (KOUNBA Micha Elliott Sylvain) KOBELL Marthia G
2	12095 du 23/08/2022	Pille(s) 2,8,9 et 10	MONGO MPOUKOU	05	SITOU Adan Fabrice Armel
3	12159 du 12/09/2022	Pille(s) 13	MPAKA	06	MAKOSSO TCHIBINDA P. M. MAKOSSO I.E.P et MAKOSSO V
4	10431 du 22/05/2020	Pille(s) : 09	TCHINIAMI	04	LEKAKA NDEMBO Jean Robert
5	11919 du 14/06/2022	Pille(s) 03 à 12	LOANGO (yoyo Pointe Indienne)	LOANGO	FASQUEL née BITA NGAMBOULOU Una Gracia
6	11761 du 15/03/2022	Pille (s)05	KOUFOLI (File Kondi Tchitali)	05	MAVOUNGOU Christ Yannick
7	11820 du 21/04/2022	Pille (s)05 bis	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	MBOUMBA PILI Farel Claver
8	11942 du 23/06/2022	Pille (s) 01	NKOUIKOU	05	YAHAYA MAREGA
9	11903 du 03/06/2022	Pille(s) 01bis	FAUBOURG	05	MAKOUALA Yvonne
10	11954 du 28/06/2022	Pille(s) 09	TCHINOUKA (Vers Christian P.)	01	NGOULOU Diedonné
11	11988 du 12/07/2022	Pille(s) 09 et 10	LUBUTCHI (Famille Lussimina)	05	NGUELE Evéne-Arsène
12	11888 du 30/05/2022	Pille (s)10 Bis	FOUCKS	02	HOUETO Jacob
13	11957 du 23/06/2022	Pille (s) 09	TCHIFOUNGOU (File Tchifoung)	04	NGOLY M'BENGA Suzèle Mapy
14	10131 du 30/09/2019	Pille (s) 01,2,3 et 4	LOANGO (File Tchiloulouka)	LOANGO	NIANGADOU INA
15	11938 du 22/06/2022	Pille(s)02	MAKAYABOU 418	05	KOMBO Modeste Bienvenu
16	11392 du 17/09/2021	Pille(s)01	MONGO MPOUKOU	05	BAYONNE Gervais Christel
17	11504 du 12/11/2021	Pille (s) 05 et 06	POINTE INDIENNE	LOANGO	GANCKOUOBY Ted Armel
18	11850 du 06/05/2022	Pille (s) 07	MPAKA	03	DOMLAN Ayité Towoea
19	10041 du 14/08/2019	Pille (s) 13	SIAFOUMOU	05	SOULE NODJIMOU Batunde
20	11728 du 22/02/2022	Pille (s)07	SIAFOUMOU	05	M'BOUMBA MAHINGA Marcelle
21	11616 du 05/01/2022	Pille (s) 03	FOUCKS	02	NZAMBA Borich Josué et Borvie Gloria
22	11930 du 17/06/2022	Pille (s) 04	LOANGO (Famille TCHINONA)	LOANGO	GNALY NGALLOYI Amanda Esther
23	11807 du 11/04/2022	Pille (s)22 bis	NKOUIKOU	04	MBINGUI-NGOBALI Ramitovie Ornella
24	11873 du 20/05/2022	Pille (s) 5 et 6 bis	KOUFOLI	05	MOUNDANGA Christalin Clancy
25	11958 du 28/06/2022	Pille(s) 05	TCHIFOUNGOU (File Tchifoungou)	04	NGOLY IKAGNA Messie Fresnel
26	11827 du 25/04/2022	Pille (s) 11bis et 14bis	FOYER TIE-TIE	03	Touré KASSIMOU
27	11747 du 08/03/2022	Pille (s)01 BIS	MAHOUATA	01	OLO Aïcha Hasma
28	11828 du 25/04/2022	Pille (s) 08	PATRA	03	LOKO Romuald Modeste, MABIKA Leaticia Nancy
29	11953 du 28/06/2022	Pille (s) 59	La FOIRE	02	M'BOUMBA MAHINGA Marcelle
30	12038 du 28/07/2022	Pille(s) /	VILLAGE MONGO	LOANGO	YUAN HAIPING
31	11860 du 11/05/2022	Pille (s)01	MBOTA RAFFINERIE	05	Madame BAPTISTE Sandrine Oumba
32	11989 du 12/07/2022	Pille(s) /	VILLAGE MATOMBI	LOANGO	SOCIETE AIRTEL CONGO
33	11821 du 22/04/2022	Pille(s) 06	MATENDE	04	Jeanne KALANA
34	11519 du 22/11/2021	Pille(s)14	QUARTIER MBOUKOU	03	Les Enfants TSAKALA NDZONDO
35	11518 du 22/11/2021	Pille(s) 04	QUARTIER MBOUKOU	03	LES Enfants TSAKALA NDZONDO
36	11800 du 07/04/2022	Pille(s)05	QUARTIER KIF-KIF	02	IBRAYIMA ALASSANE
37	11974 du 08/07/2022	Pille(s) 01	VINDOULO	04	NGOKANA Linel Darrel
38	12092 du 23/08/2022	Pille (s) 21	MAWATA	02	LAH Sidy
39	12161 du 12/09/2022	Pille(s)10	LOUSSALA (File LOUSSALA)	04	MAKOSSO TCHIBINDA P. M. MAKOSSO I.E.P et MAKOSSO V
40	11741 du 01/03/2022	Pille(s) 06 et 08	TCHIBALA (Famille Tchissimba)	05	Mr NGOUAMA Ardent Gaël Prince et Mme NGOUAMA née UWAMMAHORO Pélagie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

**Le chef de bureau,
 Florent MAVOUNGOU**

Fait à Pointe-Noire, le 12 Octobre 2022

MUSIQUE

Verckys Kiamuangana Mateta, s'est éteint à Kinshasa

La nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre. L'un des ténors de la rumba congolaise, mais aussi pionnier de l'industrie musicale congolaise, a tiré sa révérence. Le saxophoniste Georges Kiamuangana Mateta dit "Verckys", "Wa zola Nzimbu", est décédé jeudi 13 octobre 2022 au Centre médical de Kinshasa, à l'âge de 78 ans, des suites d'une maladie.

Né le 19 mai 1944 à Kisan-tu dans la Province du Kongo central, Verckys Kiamuangana Mateta avait plusieurs casquettes: saxophoniste talentueux, auteur, compositeur, arrangeur, preneur de son, éditeur, producteur et mécène. Il a évolué dans l'orchestre OK Jazz du grand maître Franco Luambo Makiadi qu'il intègre en 1963. Mais ses débuts professionnels, il les fait dans l'orchestre Conga Jazz de Paul "Dewayon" Ebengo. Il était reconnu par les mélomanes de la rumba congolaise comme "l'homme aux poumons d'acier" grâce à sa maîtrise de la flûte, de la clarinette et du saxophone alors qu'il n'était encore qu'adolescent. L'artiste Verckys jouait un saxo énergique, teinté de "Rhythm and blues américains", ses solos bien que généralement non crédités sur les disques, ont distingué la période du milieu des années 60. Les contributions généralement considérées comme celles de Verckys incluent les solos de "Polo", "Boling ya bougie" et "Ngai Marie nzoto ebeba". Il a aussi écrit l'une des chansons les plus connues de l'orchestre "Oh Madame de la maison" parlant d'une femme au foyer face à la tentation. En 1968, avec Youlou Mabiala, en dehors de l'OK Jazz, il enregistre plusieurs titres dont "Okokoma Mokristu" de Simaro Lutumba qui a connu un énorme succès et cela lui a valu le départ de l'OK Jazz.

Le 5 avril 1969, Verckys crée son propre orchestre appelé "Vévé", avec les chanteurs Matididi Mabele "Mario", Marcel Loko Massengo "Djeskain" et Bonghat Tshakabu "Sinatra, Saak-Saakul", avec plusieurs tubes dont "Mfumbwa", "Liwa na ngai bankoko bayoki", "Fifi Solange", "Boling Forence", etc. Mario, Djeskain et Sinatra quitteront peu après "Vévé" pour former l'orchestre "Sosoliso" du Trio MADJESI. Leur départ pousse Verckys à recruter de nouveaux musiciens, avec à la clé, un enregistrement des chansons comme "Nakomitunaka" et "Sex Vévé". La même année, Kelly et Juslain Makanga lancent "Ndona" et "Gilmo", des chansons qui furent de grands succès de l'orchestre. Au cours de la même période, Kiamuangana Mateta monte les éditions "Vévé" et produit plusieurs artistes sur la scène musicale dont les premières œuvres éditées sont notamment "Okokoma Mokristu", "Mbulu ekoya to kozongana" de lui-même. Les premiers disques de l'orchestre Vévé ont été édités par lui-même, entre autres "Nakopesa yo motema" et "Billy ya ba fiancés" de Verckys ainsi que "Fifi Solange" de Sinatra. Dans les années 1970, Verckys Kiamuangana se produit avec d'autres grands musiciens, légendes de l'époque, comme Nyboma Mwan'Dido et Pépé Kalle. Vers les années 1980, il monte Langa Langa Stars



Verckys Kiamuangana Mateta avec le saxophone, son instrument de prédilection

composé d'Evoloko Joker, Bozi Boziana, Djo Mali Boteku, dissidents de Zaiko Langa Langa, et des chanteurs Djana Djanana, Espérant Kisangani, Dindo Yogo de Viva La Musica. En 1987, il relance son orchestre avec des musiciens venus de Brazzaville, (orchestres Kamikaze Loningisa de Youlou Mabiala et Miziki La Juva), au nombre desquels, Serge Kiambukuta Lemvo "Djo Moke", dont l'une des chansons enregistrées, "Monsieur raison", fit tabac. En 1998, il dirige avec Tabu Ley, Zatho Kinzongi et Philippe Kanza, les travaux de l'Union des musiciens congolais (UMUCO), sur les avis et considérations en rapport avec la Constitution de la 3^e République (RDC). En 2006, il relance les éditions "Vévé" et ressort une vingtaine de cassettes d'œuvres de plusieurs artistes et orchestres, éditées et produites depuis 1969. Présent à Brazzaville en juillet 2020, lors des obsèques de Ganga Edo, cofondateur de l'OK Jazz et des Bantous de la capitale, Verckys Kiamuangana révéla «qu'il s'inspirait beaucoup de lui, et Franco Luambo Makiadi leur parlait souvent des anciens de

l'OK Jazz ressortissants du Congo-Brazzaville. Aussi, leur recommandait-il de souvent se rapprocher d'eux, car, il n'avait pas créé l'orchestre seul». Et c'est ce que Verckys et les autres musiciens ne cessaient de faire lors de leurs séjours à Brazzaville. De nombreux mélomanes de la musique congolaise affirment que, «Verckys Kiamuangana a été un modèle d'artiste qui a su porter haut l'étendard de la Rumba congolaise durant toute sa vie en tant qu'artiste». Le Pr Antoine Manda Tchabwa Tchamalu a salué la mémoire de ce talentueux de l'industrie de la musique congolaise. Précisant que «l'industrie musicale congolaise a perdu l'un de ses pionniers en la personne de Verckys Kiamuangana qui fut le tout-premier Congolais à détenir son propre label "Editions Vévé" et son studio d'enregistrement moderne en 1972». Rappelant que «les "Editions Vévé" ont assuré à la promotion de plusieurs artistes-musiciens et orchestres qui ont contribué à l'évolution de la musique congolaise...».

Alain-Patrick MASSAMBA

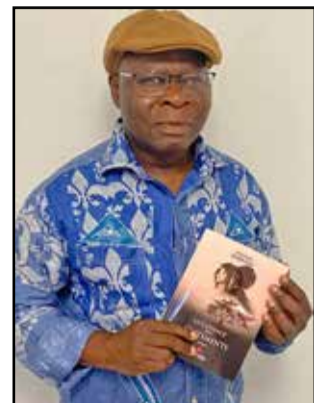
ROMAN

«La cadence des sentiments», le 8^e roman d'Hygnas Embvani

L'écrivain congolais Hygnas Embvani vient de signer, aux Editions Spinelle (Paris, France), son 8^e roman, «La cadence des sentiments». Une romance imaginée pour célébrer la beauté du métissage et honorer le brassage culturel. Et comme la plupart de ses romans, celui-ci est aussi un grand voyage dont l'amour est le vrai fil conducteur. Interview.

(Suite et fin de l'article)

Et parce que la réalité est aussi celle-là, alors on se penche souvent vers le domaine du mystique qui en produisant des solutions rarement transparentes induit un flou; et ce flou enlève toute forme de rationalité aux adeptes de ces pratiques, amplifiant dans le même temps leur croyance. Il s'agit-là de recours à des solutions de facilité qui généralement génèrent des situations conflictuelles.



Hygnas Embvani tenant son roman

***Lorsque Marie quitte Brazzaville et arrive à Toulouse où elle rejoint son époux, quelle attitude adopte Sylvie, la maman de Giovanni lorsqu'elle découvre, quelques années plus tard, que Marie (sa belle-fille) est cette même jeune femme qui avait été à l'origine de son divorce avec Marco?**

**Sylvie avait beaucoup souffert de sa séparation avec Marco. Mais On peut toutefois dire que malgré le traumatisme que lui avait causé ce divorce, elle avait bien réagi dans le souci de préserver sa propre relation avec son fils et ses petits-enfants. Et puis, celle qui avait bien compris que Marie apportait un équilibre social à Giovanni craignait qu'une mauvaise réaction de sa part puisse conduire à la séparation du couple et faire retomber Giovanni dans un passé homosexuel qu'elle considérait comme «dissolu», dans la droite ligne de la position encore plus tranchée que fut celle de Marco, le père.

***J'aimerais, si vous le souhaitez, revenir sur un autre sujet que vous abordez dans ce livre, le royaume téké et sa divinité, le Kwembali. Le récit de ce livre s'y prêtait. Marie l'héroïne de ce roman est une fille métisse née d'un père Téké et d'une mère russo-ukrainienne.**

**Dans cette fiction, en faisant en sorte que la descendance de Marie puisse s'intéresser à l'histoire du royaume Makoko par un séjour à Mbé, j'ai voulu à ma manière souligner l'intemporalité d'une civilisation qui fut jadis l'une des mieux organisées d'Afrique centrale avant la pénétration coloniale. Et pour être sincère, j'ai aussi voulu que ce passage dans ce livre serve de repère à mes propres enfants, et les aide à connaître qu'en dehors de la civilisation de leur mère au sein de laquelle ils sont nés et baignent, de l'autre côté de la Méditerranée, encore beaucoup plus loin que le Sahara, il y a une autre civilisation avec une grande histoire qui est la constituante d'une partie de leurs racines, un lieu où ils sauront bénéficier de la bénédiction et de la protection de leur divinité, le nkwembali ou le dieu des Tékés.

***Et le récit d'amour entre Thomas Jefferson et Sally Hemings une métisse qui fut son esclave, et dont vous évoquez la liaison dans ce roman? Est-ce une légende ou une histoire vraie?**

**Plusieurs textes que j'ai lus parlent d'une relation restée secrète et taboue. De cette liaison étaient nés plusieurs enfants que Jefferson ne reconnaissait pas mais qu'il affranchissait tout de même dès que ceux-ci atteignaient la majorité. En définitive, je ne sais pas si on peut vraiment parler d'une histoire d'amour entre une esclave et son maître qui n'a songé à l'affranchir. Il y a plutôt une relation de soumission sous la conduite d'un homme qui abuse de sa position dominante. Nous ne devons pas perdre de vue que cette liaison commence lorsque la jeune femme n'a que 14 ans alors que lui en a 44. Cette affaire de famille devenue affaire d'Etat entre Sally Hemings et le 3^e président des EtatsUnis d'Amérique est me semble-t-il une histoire vraie qui «éclaire toute la relation entre l'Amérique des Noirs et celle des Blancs» et illustre les contradictions qu'entretient l'Homme dans sa diversité.

***Quelle conclusion peut-on tirer à la fin de ce roman?**

**La conclusion? Je pense qu'on arrive à se convaincre, à la fin de cette histoire entre Marie et Giovanni, que l'amour véritable est plus fort que tout; il est plus fort que la raison, plus fort que le conservatisme; il peut se révéler être un vrai rouleau compresseur contre la haine et contre la bêtise surtout. En vérité, à la fin on aimerait que ce soit toujours l'amour qui gagne comme dans cette romance, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Propos recueillis par
Pascal NGALIBO-YALA.

A travers cet ouvrage collectif, les différents acteurs sont unanimes: «l'écriture de Pierre Ntsemou est d'autant plus transverse qu'elle brise les frontières entre les genres littéraires, en passant du roman à la poésie, de la nouvelle au théâtre et à l'essai. L'esprit éclectique de cet écrivain (du point de vue de la

polygénéricité littéraire) engage son œuvre dans une optique de transculturalité. L'éclatement du sens s'étend justement comme cette quête mythologique de briser les énigmes, de renouveler l'art littéraire sur le plan esthétique et de dire le social dans toute son ambiguïté».

Marcellin MOUZITA

LITTÉRATURE

Pierre Ntsemou célébré par ses pairs

La communauté littéraire a rendu hommage à l'écrivain Pierre Ntsemou, dit «Saint Pierre des mots», mercredi 5 octobre dernier à Brazzaville. C'était à l'occasion de la présentation et dédicace du livre consacré à l'œuvre littéraire de ce dernier intitulé: «Ecrire au-delà des frontières de l'imaginaire (hommage à Pierre Ntsemou)». Ecrit par plusieurs auteurs, sous la coordination du docteur Rosin Francis Emerson Loemba (critique littéraire), l'ouvrage qui sublime l'activité littéraire de Pierre Ntsemou de son vivant plutôt qu'à titre posthume, retrace son apport considérable dans la production des œuvres de l'esprit au profit de l'humanité. Publié aux éditions Kemet à Brazzaville, en 2021, ce livre est un essai de 276 pages, subdivisé en trois parties essentielles: la critique littéraire de l'œuvre de Pierre Ntsemou, les témoignages sur l'homme et son œuvre et les poèmes qui lui sont dédiés.

Sous la modération d'Alexis Bongo (journaliste), le décryptage du livre a été fait par l'abbé Aubin Banzouzi, écrivain et critique littéraire, devant un auditoire constitué des férus de la littérature. Scrutant l'ouvrage, l'abbé Aubin Banzouzi indique que dans la partie de l'analyse critique de l'écriture de Pierre Ntsemou, il y a sept intervenants. Trois aspects essentiels y sont révélés: la jonglerie lexicale ou «rimologie», néologisme propre à Pierre Ntsemou (jeux de sonorité); la richesse de l'innovation stylistique des textes de Pierre Ntsemou (Anagramme, pro-

lepse, anacoluthie); l'éducation et le rire à travers l'écriture de Pierre Ntsemou. Dans la deuxième partie relative aux témoignages, 23 écrivains montrent à travers Pierre Ntsemou, un personnage empathique, pragmatique, érudit, intègre, ouvert à tous, transgénérationnel, jovial, éloquent, humaniste et laborieux (auteur de 80 préfaces, 4 recueils de poésie, 4 recueils de nouvelles, 2 pièces de théâtre, 2 romans et 1 essai). Si le Pr Mukala Kadima-Nzui remarquait en son ancien étudiant Pierre Ntsemou une «qualité d'expression et le souci du mot juste», Dr Winner



Pierre Ntsemou

Franck Palmer, elle, reconnaît en Saint Pierre des mots, entre autres, «un art oratoire exceptionnel, une fraternité qui brise les frontières géographiques tant nationales qu'internationales». L'intérêt littéraire, didactique et social de cet ouvrage réside dans la diversité langagière et stylistique des textes compilés, la portée éducative et informative... et la prise en compte et la valorisation des talents émergents. Pour Rosin Loemba, «il était là question, dans ce livre, de

rendre hommage à Pierre Ntsemou. Dans un premier sens, de réfléchir sur quelques thématiques les plus importantes de son œuvre et donner des témoignages, et même produire des poèmes». Il justifie la consécration de cet essai à Pierre Ntsemou par le fait que celui-ci soit l'une des grandes figures de la littérature congolaise actuelle... «Il était donc question de lui reconnaître sa valeur. Par rapport à l'immensité de son œuvre, à la teneur des thématiques qu'il développe», a-t-il ajouté.



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 05/MPSIR/PRISP-UCP/22

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET EN EDUCATION

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en éducation».

II. Objectif général de la mission:

L'objectif général de la mission est de renforcer les capacités des ministères pilotes ciblés à élaborer des plans stratégiques ministériels assortis de plans d'action conformes à l'approche de la budgétisation par programmes.

Le consultant national en planification stratégique et en éducation appuiera l'élaboration des plans stratégiques d'au moins deux (02) ministères sectoriels pilotes dans son champ d'expertise.

III. Profil du Consultant:

- être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, sciences politiques, économie, finances publiques ou de tout autre domaine jugé pertinent.
- avoir une bonne connaissance du cadre conceptuel de la nouvelle gestion publique;
- avoir une maîtrise parfaite de la langue française et une bonne aptitude rédactionnelle et en communication;

- avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint);
- justifier d'une expérience d'animation participative des ateliers et des séminaires.
- avoir au moins huit (8) ans d'expérience sur le processus d'élaboration et de formulation de plans stratégiques sectoriels/ministériels/institutionnelles;
- avoir une bonne connaissance du secteur congolais de l'éducation;
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des outils d'analyse, de prévision et de simulation de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE);
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les pays en voie de développement;
- avoir une expérience de l'élaboration de guides et manuels de procédures, d'outils et de programmes ou de modules de formation pour le renforcement des capacités serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission:

La durée d'exécution de la mission est de huit (08) mois. Elle se déroulera à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation,

la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en éducation».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse: parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique: contact@prisp-congo.org; prispmarkets@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 06/MPSIR/PRISP-UCP/22

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en administration publique».

II. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de renforcer les capacités des ministères pilotes ciblés à élaborer des plans stratégiques ministériels assortis de plans d'action conformes à l'approche de la budgétisation par programmes.

Le consultant national en planification stratégique et en administration publique appuiera l'élaboration des plans stratégiques d'au moins deux (02) ministères sectoriels pilotes dans son champ d'expertise.

III. Profil du Consultant

- être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, sciences politiques, économie, finances publiques ou de tout autre domaine jugé pertinent;
- avoir une bonne connaissance du cadre conceptuel de la nouvelle gestion publique;
- avoir une maîtrise parfaite de la langue française et

- une bonne aptitude rédactionnelle et en communication ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint);
- justifier d'une expérience d'animation participative des ateliers et des séminaires.
- avoir au moins huit (8) ans d'expérience sur le processus d'élaboration et de formulation de plans stratégiques sectoriels/ministériels/institutionnelles;
- avoir une bonne connaissance de l'administration publique congolaise;
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des outils d'analyse, de prévision et de simulation de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE);
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les pays en voie de développement;
- avoir une expérience de l'élaboration de guides et manuels de procédures, d'outils et de programmes ou de modules de formation pour le renforcement des capacités serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est de huit (08) mois. Elle se déroulera à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV

détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en administration publique».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse: parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique: contact@prisp-congo.org; prispmarkets@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
AMI n° 07/MPSIR/PRISP-UCP/22**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN PLANIFICATION
STRATEGIQUE ET EN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en développement industriel».

II. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de renforcer les capacités des ministères pilotes ciblés à élaborer des plans stratégiques ministériels assortis de plans d'action conformes à l'approche de la budgétisation par programmes.

Le consultant national en planification stratégique et en développement industriel appuiera l'élaboration des plans stratégiques d'au moins deux (02) ministères sectoriels pilotes dans son champ d'expertise.

III. Profil du Consultant

- être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, sciences politiques, économie, finances publiques ou de tout autre domaine jugé pertinent.
- avoir une bonne connaissance du cadre conceptuel de la nouvelle gestion publique;

- avoir une maîtrise parfaite de la langue française et une bonne aptitude rédactionnelle et en communication ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint);
- justifier d'une expérience d'animation participative des ateliers et des séminaires.
- avoir au moins huit (8) ans d'expérience sur le processus d'élaboration et de formulation de plans stratégiques sectoriels/ministériels/institutionnelles;
- avoir une bonne connaissance du secteur privé congolais et du développement industriel;
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des outils d'analyse, de prévision et de simulation de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE);
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les pays en voie de développement;
- avoir une expérience de l'élaboration de guides et manuels de procédures, d'outils et de programmes ou de modules de formation pour le renforcement des capacités serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est de huit (08) mois. Elle se déroulera à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en développement industriel»

**Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public
(PRISP). Unité de Coordination.**
**Adresse: parcelle 84 bis, avenue du chaillu,
arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville,
République du Congo**
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
**Adresse électronique: contact@prisp-congo.org;
prispmarkets@prisp-congo.org**

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE PROJET DES REFORMES
INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
AMI n° 08/MPSIR/PRISP-UCP/22**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL
EN PLANIFICATION STRATEGIQUE ET EN APPUI AUX PME**

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en appui aux PME».

II. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de renforcer les capacités des ministères pilotes ciblés à élaborer des plans stratégiques ministériels assortis de plans d'action conformes à l'approche de la budgétisation par programmes.

Le consultant national en planification stratégique et en appui aux PME appuiera l'élaboration des plans stratégiques d'au moins deux (02) ministères sectoriels pilotes dans son champ d'expertise.

III. Profil du Consultant :

- être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, sciences politiques, économie, finances publiques ou de tout autre domaine jugé pertinent.
- avoir une bonne connaissance du cadre conceptuel de la nouvelle gestion publique ;
- avoir une maîtrise parfaite de la langue française et une

- bonne aptitude rédactionnelle et en communication ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint) ;
- justifier d'une expérience d'animation participative des ateliers et des séminaires.
- avoir au moins huit (8) ans d'expérience sur le processus d'élaboration et de formulation de plans stratégiques sectoriels/ministériels/institutionnelles;
- avoir une bonne connaissance du secteur informel congolais et des PME ;
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des outils d'analyse, de prévision et de simulation de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE) ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les pays en voie de développement ;
- avoir une expérience de l'élaboration de guides et manuels de procédures, d'outils et de programmes ou de modules de formation pour le renforcement des capacités serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est de huit (08) mois. Elle se déroulera à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en

français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en appui aux PME »

**Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).
Unité de Coordination.**
Adresse : parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
**Adresse électronique : contact@prisp-congo.org ;
prispmarkets@prisp-congo.org**

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur p.i,
Patrick Valery ALAKOUA



**MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE PROJET DES REFORMES
INTEGRES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n° 09/MPSIR/PRISP-UCP/22

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN PLANIFICATION STRATEGIQUE ET EN TRANSPORTS

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en transports».

II. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de renforcer les capacités des ministères pilotes ciblés à élaborer des plans stratégiques ministériels assortis de plans d'action conformes à l'approche de la budgétisation par programmes. Le consultant national en planification stratégique et en transports appuiera l'élaboration des plans stratégiques d'au moins deux (02) ministères sectoriels pilotes dans son champ d'expertise.

III. Profil du Consultant :

- être diplômé de l'enseignement supérieur (Bac+5) dans les domaines de l'administration publique, sciences politiques, économie, finances publiques ou de tout autre domaine jugé pertinent.
- Ille gestion publique ;
- avoir une maîtrise parfaite de la langue française et une bonne aptitude rédactionnelle et en communication ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques

(Word, Excel, Powerpoint) ;

- justifier d'une expérience d'animation participative des ateliers et des séminaires.
- avoir au moins huit (8) ans d'expérience sur le processus d'élaboration et de formulation de plans stratégiques sectoriels/ministériels/institutionnelles;
- avoir une bonne connaissance du secteur congolais des transports ;
- avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des outils d'analyse, de prévision et de simulation de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBSE) ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les pays en voie de développement ;
- avoir une expérience de l'élaboration de guides et manuels de procédures, d'outils et de programmes ou de modules de formation pour le renforcement des capacités serait un atout.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est de huit (08) mois. Elle se déroulera à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photoco-

pie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 31 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention « recrutement d'un consultant national en planification stratégique et en transports »

**Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public
(PRISP). Unité de Coordination.
Adresse : parcelle 84 bis, avenue du chaillu,
arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville,
République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : contact@prisp-congo.org ;
prispmarkets@prisp-congo.org**

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur p.i,
Patrick Valery ALAKOUA**



**MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE PROJET DES REFORMES
INTEGRES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n° 10/MPSIR/PRISP-UCP/22

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES SUR LA DETTE PUBLIQUE CONGOLAISE AU PROFIT DE LA CAISSE CONGOLAISE D'AMORTISSEMENT (CCA)

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Recrutement d'un consultant individuel international chargé de la mise en place d'une base de données sur la dette publique congolaise au profit de la caisse congolaise d'amortissement (CCA) ».

II. Objectif général de la mission

La mission vise à aider la CCA et tous les autres acteurs de l'endettement public à s'approprier les meilleures approches et techniques de collecte et de centralisation des données de la dette afin de mettre en place une base des données exhaustive, inclusive et unique couvrant les engagements des entités publiques ou privées bénéficiant de la garantie de l'Etat. L'environnement informatique de cette nouvelle base de données unique sera celui du système de gestion automatisé de la dette (SYGADE) développé et implémenté par la CNUCED.

III. Profil du Consultant :

- Le consultant en charge de la mission doit justifier les qualifications ci-après :
- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5) en informatique ou en génie informatique datant d'au moins quinze (15) ans et avoir travaillé dans les grandes sociétés et administrations publiques en Afrique ;

- Une expérience sur la gestion des obligations au titre de la dette, telles que les dettes de l'État, les dettes garanties par le secteur public et les dettes récédées, ainsi que les dons et les réaménagements de la dette ;
- Une bonne connaissance des étapes et techniques de collecte et de centralisation des données de la dette de l'administration centrale, des administrations locales et de la dette garantie et non garantie des entreprises publiques ;
- Une grande expérience dans la mise en place des bases des données de la dette ;
- Il devra avoir notamment une bonne maîtrise du logiciel SYGADE développé par la CNUCED et plus généralement, une bonne expérience des systèmes d'information de gestion des données de la dette publique ;

- Une vision claire répondant pleinement à la diversité des besoins d'un bureau de gestion de la dette, qu'il s'agisse des tâches du front office (émission des titres de créance), du middle office (analyse) ou du back office (enregistrement et gestion des opérations).

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est de 90 jours ouvrés. L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 novembre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «Recrutement d'un consultant individuel international chargé de la mise en place d'une base de données sur la dette publique congolaise au profit de la caisse congolaise d'amortissement (CCA)».

**Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).
Unité de Coordination.
Adresse : parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3
Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : contact@prisp-congo.org ;
prispmarkets@prisp-congo.org**

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur p.i,
Patrick Valery ALAKOUA**



**MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
AMI n° 11/MPSIR/PRISP-UCP/22**

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UN PORTAIL WEB DE LA CAISSE CONGOLAISE D'AMORTISSEMENT (CCA)

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «Recrutement d'un consultant individuel international chargé de la mise en place d'un portail web de la caisse congolaise d'amortissement (CCA)».

II. Objectif général de la mission

Accompagner la CCA dans la conception et l'opérationnalisation d'un web portail dédié à la publication des données et informations de la dette publique afin d'assurer une meilleure circulation de l'information relative à la dette publique entre les acteurs nationaux et internationaux du processus d'endettement public en vue d'une meilleure connaissance de la gestion de la dette publique par les contribuables et les autorités cibles, qu'elles soient parlementaires, administratives ou politiques.

III. Profil du Consultant:

Le consultant individuel devra avoir un profil ci-après:

- être un Ingénieur Informaticien BAC+4, spécialisé en système intégré des bases de données ayant une expérience d'au moins dix (10) ans dans la mise en place des systèmes des bases des données;
- avoir au moins cinq (05) certifications en langage informatiques les plus récentes;
- avoir au moins une expérience de cinq (5) ans dans la création, l'organisation et l'animation des sites Web en Afrique Subsaharienne et au CONGO serait un atout.
- avoir une maîtrise de la langue française.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés.
L'Unité de coordination du projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes, et une ou des attestations de travail si possible.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes

de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 novembre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «Recrutement d'un consultant individuel international chargé de la mise en place d'un portail web de la caisse congolaise d'amortissement (CCA)».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse: parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique: contact@prisp-congo.org; prispmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

**ANNONCE LEGALE
N°14/2022/MEF/DGID/DEFFD/DDIK/
BCHPF-PN.CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° DE REQUISITION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arres / Dépt	REQUÉRANTS
01	28.474 du 29/05/2019	Plle(s) 07 Bloc 83 Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA (File TCHINDOUMBA TCHINANGA)	Arr 03	Mme. NKOUKA BAZEBITA Clotilde
02	28.606 du 01/08/2019	Plle(s) 01 Bloc 101 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHIMVASSA)	Arr 06	Mme. SAYA Georssia Dorcace
03	25.632 du 23/11/2015	Plle(s) 01 Bloc 209 Section BL Superficie 400,00 m²	COTE MATEVE	Arr 06	Mme. BOUTSOKI Régina
04	26.552 du 10/11/2016	Plle(s) 09 Bloc 136 Section BY 4ème T Superficie 750,00 m²	COTE MATEVE	Arr 06	Mme. NDZI née ONDELE Charlotte
05	26.517 du 25/10/2016	Plle(s) 09 Bloc 130 Section BL (TCHIYENZI) Superficie 500,00 m²	NGOYO (LA PLAINE)	Arr 06	Mlles. NDEBOKOLO Gabrielle St Val et NDEBOKOLO Frédérique St Pierre
06	26.982 du 31/05/2017	Plle(s) 17 Bloc 89 Section BG Superficie 300,00 m²	MPAKA	Arr 06	Mr. MISSETETE Abraham
07	23.325 du 11/07/2014	Plle(s) 14 Bloc 115 Section BL Superficie 400,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mme. OULOUBOUGA MAWILI MEME
08	30.286 du 03/08/2022	Plle (s) 01 à 10 Bloc 29 Section BY 2ème T Superficie 5000,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. KONDJI Bruno
09	28.783 du 31/10/2019	Plle (s) 01 à 10 Bloc 30 Section BY 2ème T Superficie 5000,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. KONDJI Bruno
10	30.285 du 03/08/2022	Plle (s) 01 à 10 Bloc 18 Section BY 2ème T Superficie 1750,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. KONDJI Bruno
11	30.010 du 07/02/2022	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 600,84 m²	DJENO(File TCHINIAMI-TCHI-DJENO	Arr 06	Mr. MAOUASSA Nazaire
12	30.139 du 21/04/2022	Plle(s) 08 Bloc 18 Section A suite Superficie 500,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (File TCHIFOUSSOU)	TCHIAMBA-NZASSI	Mlle. MAZONGA KRISS Paule Emmanuelle Sandy
13	15.983 du 19/06/2008	Plle(s) 14 Bloc 139 Section BL Superficie 400,00 m²	NGOYO école (File MBELO)	Arr 06	Mme. NGOUNGA Delphine Julie
14	27.569 du 23/01/2018	Plle(s) 06 et 07 Bloc 108 Section BL Superficie 800,00 m²	NGOYO (File MBELO)	Arr 06	Mme. BINZEBO Suzanne
15	30.184 du 24/05/2022	Plle(s) 02 et 04 Bloc 328 Section BL4 Superficie 800,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	Mme. BENABIO-MOUTINO AVAULONE Bechelle Guiovanie
16	29.779 du 28/07/2021	Plle(s) 185 b Bloc 84 Section J Superficie 179,80 m²	MPITA	Arr 01	Mr. Ange Abraham NLOMBI ZOLA
17	29.824 du 20/08/2021	Plle(s) 07 Bloc 53 Section BY 1ère T Superficie 250,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mr. MICKAMONA MILANDOU Octave Juste
18	28.014 du 14/08/2018	Plle(s) 07 Bloc 13 Section BL Superficie 750,00 m²	NGOYO (File TCHISSELO)	Arr 06	Mme. MAMBIDI KALI Françoise
19	30.225 du 15/06/2022	Plle(s)06,07,08,09,10 et 13 Bloc 119 Section BM Superficie 6937,40 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	Mr. Vic Pascal Jean Philippe
20	25.418 du 18/09/2015	Plle(s) 07 Bloc 54 Section BY 2ème T Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mme. HOUNDJE Regis Olga
21	28.212 du 13/12/2018	Plle(s) 01 Bloc 75 Section BX Superficie 500,00 m²	DJENO (File Tchinnanga nanga)	Arr 06	Mr. ASSONGO BONDO Jakez
22	30.052 du 28/02/2022	Plle(s) 01 bis Bloc 03 Section BN Superficie 414,87 m²	Tchimbambouka (File Tchikouilmini)	Arr 06	Eglise des Assemblées de Dieu au Congo (E.A.D.C)
23	30.138 du 21/04/2022	Plle(s) 10 Bloc 18 Section A suite Superficie 500,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (File Tchifoussou)	Tchiamba-nzassi	Mme. MPEA KOB Ilda Sandrine
24	30.099 du 24/03/2022	Plle(s) 05 BLOC 57 Section CD5 Superficie 400,00 m²	Nanga (clan Tchiyobo)	Arr 03	Mr. MALANDA MAKOUNDZI LY Eder Vivaldy
25	30.338 du 06/09/2022	Plle(s) 135 Bloc / Section / Superficie 3912,93 m²	Centre-Ville	Arr 01	La société Civile et immobilière (LE DIAMANT)
26	30.328 du 29/08/2022	Plle(s) domaine Bloc / Section / Superficie 100.074,14 m²	NKONDI MBAKA (File N'KONDI)	SP de HINDA	Mr. MACAYA BALHOU Hugues Anicet
27	30.242 du 04/07/2022	Plle(s) 02 et 04 Bloc 320 Section BL Superficie 800,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	Mr. TCHIKAYA TIAMONAPASSY Prince Rudy
28	29.302 du 10/09/2020	Plle(s) 02 Bloc 42 Section BG(suite) Superficie 400,00 m²	TCHIMAGNI (File TCHIMBAMBI)	Arr 06	Mme. MABONZO Gines Nsamba
29	27.958 du 18/07/2018	Plle(s) 01 Bloc 15 Section BXA Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Mme. MISSENGUE BATANTOUTHIANE Proslynie Gessika
30	29.671 du 16/08/2021	Plle(s) 04 Bloc 88 Section BM1ère Tranche Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	Les époux KIBELO BANZOUZI Berenice Aziyadée et Marcellin
31	30.163 du 03/05/2022	Plle(s) 10 bis Bloc 10 Section BS Superficie 214,20 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. BAPTISTE Katleen BOUANGA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 13 Octobre 2022
Le chef de bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA

JUSTICE

Une présumée trafiquante de produits fauniques à la barre!

La première audience relative à l'affaire de la personne interpellée le 28 juillet dernier à Makabana, dans le département du Niari, pour détention de deux perroquets gris du Gabon et d'un mandrill vivants s'ouvre ce 20 octobre au Tribunal de Grande Instance de Mossendjo.

La saisie de ces espèces et l'interpellation de cette personne, une dame, sont le fruit des efforts conjugués des agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari et des éléments de l'Escadron de gendarmerie mobile et de la section de Recherche judiciaire de Région de gendarmerie du Niari, avec le concours technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). La dame interpellée détenait, de manière illégale, dans sa parcelle, ces animaux intégralement protégés depuis plus de deux ans. Elle comptait les vendre. Soleil, privation de liberté, mauvais traitements étaient, entre autres, le lot des problèmes que ces espèces ont rencontrés pendant leur

détention, alors qu'ils auraient dû s'emanciper dans la nature. La présumée trafiquante encourt une peine allant à cinq ans d'emprisonnement ferme maximum, assortis d'une amende dont le plafond est de 5.000.000 de F.CFA suivant la loi. Les deux perroquets gris du Gabon et le mandrill saisis ont été confiés à la Réserve de Tchimpounga, dans le département du Kouilou où ils ont commencé à recevoir les soins appropriés de l'équipe de vétérinaires de l'Institut Jane GOODALL, avant de recouvrer leur liberté. Ces espèces sont classées comme vulnérables par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature. Les animaux sauvages ne sont pas des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs



La présumée trafiquante et son butin

de maladies contagieuses à l'homme et vice-versa. Aussi est-il interdit de les capturer, de les abattre, de les blesser ou de les détenir proche des familles. La République du Congo, engagée à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, traque tout contrevenant à la loi portant protection de la faune sauvage. Le perroquet gris du Gabon et le mandrill sont parmi les espèces animales intégrale-

ment protégées, conformément à la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées, qui en son article 27, dispose: «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits».

V.M.

ENTREPRENEURIAT

Rendre autonomes les femmes vivant avec handicap

Le Collectif Liloba, association à but non lucratif regroupant les personnes handicapées de tout genre, sous les auspices d'Emmanuel Batchi son coordonnateur, a procédé mardi 27 septembre dernier, à Brazzaville, au lancement de la formation des jeunes filles et femmes vivant avec handicap. Cette dernière cohorte concerne au moins 20 personnes.

Ces femmes vont être formées en vente, en hôtellerie, en perlerie et en numérique. Objectif: améliorer les conditions de vie des femmes vivant avec handicap, afin de les rendre autonomes, épanouies et affranchies de toute dépendance financière. Cette formation certifiante financée par le Collectif Liloba est la deuxième du genre, après une première suivie par trois membres du Collectif. Elle a été rendue possible, grâce à l'appui technique des partenaires: l'Institut européen Congo développement des entreprises (IECDE), Chic-perle, le Centre de formation en hôtellerie, le Club 242 femmes entrepreneures du Congo. Sous la modération de Rodolphe Gassaye Mouandza, communicateur du Collectif, la

cérémonie d'ouverture a connu l'intervention de Gustavine Louzolo, animatrice principale. En présence des représentants de l'administratrice-maire de la commune de Mfilou-Ngamaba et des partenaires. Cette formation cible au moins vingt filles et femmes vivant avec handicap pendant une période de trois mois. Les apprenantes sont réparties en nombre de: dix pour le top vente, cinq en perlerie, trois en hôtellerie et deux en numérique. A l'issue de la formation, elles seront certifiées. Celles formées en top vente bénéficieront, chacune, d'un kit d'appui au développement qui leur permettra de démarrer une activité génératrice de revenus. «Boyekoli», en français l'apprentissage, est le thème consacré à la formation de cette dernière



Les responsables du Collectif Liloba et les bénéficiaires de la formation

promotion baptisée «Régine Tchicaya Oboa». Gustavine Louzolo s'est dite déterminée à améliorer les conditions de vie des jeunes filles et femmes handicapées, ce depuis 2020. «L'amélioration des conditions de vie nécessite une autonomisation de cette couche de la société habituée à tendre la main pour vendre sa misère», a-t-elle souligné. Si Emmanuelle Batchi a encour-

ragé les filles et femmes de son association à l'apprentissage des petits métiers, pour leur autonomisation, Séraphine Ekoa (formatrice), a quant à elle exhorté les participantes au courage et à la persévérance. Pour elle, les infirmités qu'elles portent ne sont pas le vrai handicap, «le vrai handicap, c'est la paresse».

Marcellin MOUZITA

JEUNESSE

Inquiétude sur la multiplication des buvettes autour des écoles

Le phénomène de multiplication des buvettes autour des établissements scolaires à Brazzaville pose problème. Il est très courant dans les quartiers périphériques. Ce qui ne devrait pas être le cas. L'école est par excellence le lieu d'apprentissage des savoirs et ne devrait pas être entourée des structures malsaines comme les bars dancing. La question qu'on se pose est celle de savoir si les autorités mesurent



Les débits de boissons à proximité de l'école: un danger pour l'éducation et l'avenir des enfants

l'ampleur du phénomène qui prend des proportions inquiétantes. Laisser progresser ce phénomène ouvre la porte à la distraction et à la délinquance juvénile. Les équipes de maîtrise des écoles concernées ainsi que les parents d'élèves devraient prendre ce problème au sérieux pour éviter le pire.

Joelvie NZOLANI (Stagiaire)

POINTE-NOIRE

Des crédits AGR pour les familles de Km4 et de Mbota

Des familles des quartiers Km4 et Mbota ont reçu des crédits AGR (Activités génératrices de revenus) vendredi 14 octobre 2022. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'action sociale.

Cette opération est le fruit du partenariat entre le Gouvernement, la mairie de Pointe-Noire et l'Organisation des Nations unies pour les établissements humains (ONU-habitat). La cérémonie a été réhaussée de la présence de Paul Kampakol, secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo, de Jean Jacques Diella, coordonnateur technique du programme participatif d'amélioration des bidonvilles, de André Guy Edmond Loemba, secrétaire général, représentant Evelyne Tchitchelle Moé-Poaty, présidente du Conseil départemental et municipal, maire de la ville de Pointe-Noire.



Les officiels et les familles bénéficiaires

Le programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB) a choisi le forum des jeunes entreprises du Congo pour la mission qui consiste à accompagner et opérationnaliser le mécanisme des fonds gérés par les communautés dans les quartiers Km4 et Mbota dans les arrondissements 1 Lumumba et 4 Loandjili.

Dans les quartiers, des activités de sensibilisation ont été organisées pour informer les populations au mécanisme du fonds géré par la communauté (FGC), en vue de leur adhésion au FAD-AGR. La sensibilisation a duré trois semaines et permis d'enregistrer 172 familles dont 113 femmes pour un financement de 26.245.000 FCFA. L'enquête sur la situation socio-économique des familles inscrites au FAD-AGR a révélé que 115 d'entre elles ont marqué leur adhésion. Pour le montage des fiches de microprojets, chaque famille, sur la base de son projet a été appuyer à la finalisation de son dossier. La commission a décidé d'attribuer des crédits à 63 familles résidentes pour un montant de 8.259.500 FCFA: onze familles du quartier 103-Km4 pour un montant de 1.673.800f CFA et quatorze pour le quartier 409 pour un montant de 2.125.000 FCFA; vingt-et-un pour le quartier 411 pour un montant de 2.200.000f CFA et dix-sept pour le quartier 412 pour un montant de 2.260.000f CFA.

Le secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo a exhorté les bénéficiaires sur les enjeux des AGR sur le plan communautaire. Pour lui, la subvention doit être gérée à bon escient pour la réalisation des projets, car cet argent est à rembourser. Edmond Loemba a remercié les autorités municipales et l'ONU-habitat pour le partenariat qui se matérialise à travers cet appui. Il a également remercié le Forum pour son accompagnement constant. Il a exhorté les familles bénéficiaires à tout mettre en œuvre pour la création de richesses et pour concourir à l'éradication de la pauvreté devenue chronique et d'autres maux qui minent la communauté. Un bénéficiaire, Gabin Mouanda, du quartier Mbota Rock CQ 412, a remercié les donateurs et a assuré cette subvention lui permettra d'augmenter les revenus de son commerce des articles de couture.

Madocie Déogratias MONGO

JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE MENTALE

Des humains comme les autres

Célébrée le 10 octobre de chaque année, la Journée mondiale de la Santé mentale concerne aussi les autres pathologies annexes comme le stress, la folie, le traumatisme et autres.

Un constat est fait actuellement dans la ville de Brazzaville: de nombreuses personnes souffrant de dépression déambulent dans les quartiers et commettent même des actes de violence, car abandonnées à leur sort.

De plus en plus nombreuses, ces personnes ne sont pas prises en charge dans des hôpitaux spécialisés, car c'est là-bas que l'on trouve des médecins en psychosomatique. Les spécialistes peuvent en effet diagnostiquer exactement ces maladies et savoir comment ils peuvent les soigner. A noter aussi qu'il arrive des périodes où les hors de contrôle deviennent violents. L'Etat devrait assurer la prise en charge des malades mentaux.

Joelvie NZOLANI

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire
 Tél.: 05 520.40.97/06 969.10.49
 etudenotairemouellet@gmail.com

SOCIETE MSN COORPORATION

Société à Responsabilité Limitée au capital de Francs CFA 1.000.000
 Siège social: S/C Cabinet de Gestion Comptable 77 Avenue Charles de Gaulle, centre-ville

ANNONCE LEGALE

Suivant acte de dépôt des statuts sous seing privé reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire en la résidence de Pointe Noire, en date du six octobre 2022, enregistré au domaine des timbres sous le numéro F° 195/2 n° 1889, le 7 octobre 2022;

Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée;
Dénomination: MSN COORPORATION;
Capital social: 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 francs CFA;
Siège social: S/C Cabinet de Gestion Comptable 77, avenue Charles de Gaulle, centre-ville;

Objet social:

- Le commerce général, import-export;
- L'importation et la vente des produits alimentaires;
- L'importation et la vente de mobiliers;
- L'importation et la vente des véhicules et engins;
- L'importation des machines industrielles;
- La location.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier;

Dépôt légal: a été entrepris en date du 11 octobre 2022 au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le CG-PNR-01-2022-B-01802;

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2022-B12-000212;

Gérance: la société est gérée et administrée par Madame SIMO NEIM Mariane.

Pour insertion,

**Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire**

Etude sise avenue MOE TELLI, Immeuble JADE, face SUECO 1er étage. Porte gauche,
 B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

**Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire**

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
 Tél: 06664.85.64/04432.52.12.

B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

MAMOLINO TRANSPORT CG LTD INC

Société constituée en République de Panama au capital social de 1.800.000. \$ US
 Siège social : Tour, ADR, 8ème étage, avenue Samuel Lewis et 58ème rue,
 Lotissement Obarrio, Panama city / République du Panama.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la société MAMOLINO TRANSPORT CG LTD INC., en date du 10 Juillet 2022, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 18 Août 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 30 Août 2022, sous le folio 167/4 N°0798, il a été décidé:

- du transfert des activités commerciales de la succursale du Congo à l'adresse ci-après: Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, 8ème étage, appartement 127, B.P: 4466, Pointe-Noire, République du Congo;
- et de la nomination de Monsieur SANZ Diego

Timothée en qualité de nouveau Directeur de ladite Succursale au Congo.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01017, du 29 Août 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2014-B21-00174.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Septembre 2022.

Pour avis.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

**Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire**

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
 Tél: 06664.85.64/04432.52.12.

B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

MAMOLA SERENITY SHIPPING COMPANY LTD INC.

Société constituée en République de Panama au capital social de 10.000. \$ US
 Siège social: Tour, ADR, 8ème étage, avenue Samuel Lewis et 58ème rue,
 Lotissement Obarrio, Panama city / République du Panama.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal extraordinaire du conseil d'administration de la société MAMOLA SERENITY SHIPPING COMPANY LTD INC., en date du 10 Juillet 2022, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 18 Août 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 30 Août 2022, sous le folio 167/2 N°0796, il a été décidé: - du transfert des activités commerciales de la succursale du Congo à l'adresse ci-après: Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, 8ème étage, appartement 127, B.P: 4466, Pointe-Noire, République du Congo;

Timothée en qualité de nouveau Directeur de ladite Succursale au Congo.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00994, du 23 Août 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2014-B21-00418.

Fait à Pointe-Noire, le 08 Septembre 2022.

Pour avis.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

World Health Organization Africa



Organisation Mondiale de la Santé Regional Office for Bureau Régional de l'Afrique

Organizaçao Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

10 Octobre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Titre – 12 Appels d’offres pour divers articles OSS du Bureau Régional- OMS/AFRO

Le Bureau de l'OMS-AFRO vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de la présente invitation soumissionner (ITB) relatif aux objets cités ci-dessous:

N°	Référence	Titres de l'appel d'offre	Liens UNGM
1	ITB/LTA/OSS/006/2022	Equipements électriques pour forage	https://www.ungm.org/Public/Notice/184389
2	ITB/LTA/OSS/007/2022	Article de maçonnerie	https://www.ungm.org/Public/Notice/184392
3	ITB/LTA/OSS/008/2022	Articles consommables hygiènes	https://www.ungm.org/Public/Notice/184394
4	ITB/LTA/OSS/009/2022	Articles de Ferronnerie	https://www.ungm.org/Public/Notice/184396
5	ITB/LTA/OSS/010/2022	Articles de Menuiserie	https://www.ungm.org/Public/Notice/184397
6	ITB/LTA/OSS/011/2022	Articles de Plomberie	https://www.ungm.org/Public/Notice/184399
7	ITB/LTA/OSS/012/2022	Articles d'électricité	https://www.ungm.org/Public/Notice/184401
8	ITB/LTA/OSS/013/2022	Articles milieux de culture	https://www.ungm.org/Public/Notice/184403
9	ITB/LTA/OSS/014/2022	Articles de peinture	https://www.ungm.org/Public/Notice/184405
10	ITB/LTA/OSS/015/2022	Articles de quincaillerie	https://www.ungm.org/Public/Notice/184406
11	ITB/LTA/OSS/016/2022	Climatisation	https://www.ungm.org/Public/Notice/184407
12	ITB/LTA/OSS/017/2022	Eaux Minérales	https://www.ungm.org/Public/Notice/184410

Ces dossiers d'appel d'offres sont disponibles sur la plateforme <https://www.ungm.org/> sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse afrgoafrobids@who.int. Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions du ITB et parvenir au plus tard le 26 Octobre 2022 à 14 h00 (heure de Brazzaville) par UNGM ou via mail afrgoafrobids@who.int. Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard le 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

World Health Organization Africa



Organisation Mondiale de la Santé Regional Office for Bureau Régional de l'Afrique

Organizaçao Mundial de Saúde
Escritório Regional Africano

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03 or Direct
 Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

In reply please refer to:

Prière de rappeler la référence:

Favor citar a referencia:

13 Octobre 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES: RFP/AFRO/046/2022

Titre – GESTION COMPLETE EN SOUS TRAITANCE DE LA CAFETERIA CENTRAL DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS ET NOTAMMENT LE SERVICE DE RESTAURATION ET DE TRAITEUR

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de présente invitation à soumissionner (RFP) relatif à l'objet cité ci-dessous:

N°	Titres de l'appel d'offre	Lien UNGM
RFP/AFRO/046/2022	GESTION COMPLETE EN SOUS TRAITANCE DE LA CAFETERIA CENTRAL DU BUREAU REGIONAL DE L'OMS ET NOTAMMENT LE SERVICE DE RESTAURATION ET DE TRAITEUR	https://www.ungm.org/Public/Notice/184629

Ce dossier d'appel d'offre est disponible sur la plateforme <https://www.ungm.org/> sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse afrgoafrobids@who.int

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard le 10 novembre 2022 à 14 h00 (heure de Brazzaville) à l'adresse suivante: afrgoafrobids@who.int. Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse afrgoafrobids@who.int (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services
General Management Cluster (GMC)

FOOTBALL/ COUPE DE LA CONFEDERATION

Diabes-Noirs : bonjour le tour de cadrage !

Les Diabes-Noirs se sont offerts la tête des Mozambicains de Ferroviario de Beira dimanche 16 octobre dernier au Stade Massamba-Débat. Ainsi ils ont obtenu leur qualification pour le tour de cadrage. Ils rêvent maintenant d'intégrer la phase de poules de la Coupe de la Confédération, ce qui serait une grande première pour cette équipe septuagénaire.

On a tremblé un peu partout dans les stades africains à l'occasion des matchs retour du deuxième tour des préliminaires de la Coupe de la Confédération. Les moins heureux ont été éliminés. L'aventure continue pour les Diabes-Noirs de Brazzaville qui ont pulvérisé, de belle manière, les Mozambicains de Ferroviario de Beira (3-0), se qualifiant, du coup, pour le tour de cadrage en novembre prochain. D'où, déjà, leur rêve est de participer à la phase de poules.

D'une reprise de volée, Domi Jaurès Massoumou, déjà buteur en déplacement à Maputo, a ouvert aux siens le chemin de la victoire dès la 3e minute de jeu. Du pied droit, après un contrôle orienté, le jeune Déo Gracia Bassinga l'a imité. Il a tiré et obtenu le deuxième but (52e). Enfin, sur un caviar de l'élégant gaucher Chelmar Toulouenga, Audavy Kibama (83e) permettait aux Diabes-Noirs d'embraser définitivement la pelouse par un tir victorieux. Ils venaient de rectifier le tir après une première mi-temps où les Mozambicains avaient mis en relief leur robustesse physique et leur technique individuelle créant permanemment le danger dans le camp diabolin.

Au sortir du Stade Massamba-Débat, le public a poussé un



Ils ont pulvérisé Ferroviario da Beira

ouf de soulagement. Il y a bien longtemps qu'il y a perdu le goût d'une somptueuse victoire. Souvent exigeant, il a donc été unanime pour saluer cette victoire de club. Il faut reconnaître que les Mozambicains croyaient dur comme fer en la qualification. Ils étaient là pour ça, prêts à confirmer leur victoire du match aller, disputé le 8 octobre dernier à Maputo. Seulement voilà, Mardi-Gras, ce n'est pas chaque mardi. De toute façon, on ne fouille qu'une fois la besace de l'idiot. Ferroviario de Beira l'aura appris à ses dépens.

Le public a finalement été agréablement surpris par la fureur des Diabes-Noirs d'inscrire le maximum de buts possible en dépit d'un spectacle insipide en première mi-temps. Quand le public a débordé par moment de

colère. Ses favoris avaient toutes les peines du monde à plaire et à se mettre définitivement à l'abri d'un retour au score des Mozambicains, avant d'exploser subitement de joie après les citrons, deux nouveaux buts ayant été inscrits par son équipe qui venait de rectifier le tir à la reprise du jeu. Oubliant ses sautes d'humeur, il pouvait maintenant tout pardonner. Tout? Ce n'est pas tout à fait rendre service à son équipe en se contentant seulement du résultat final. Mais cela est l'affaire du staff technique. Il faudra s'armer d'autres arguments techniques et tactiques au tour de cadrage. La qualification pour la phase de poules y dépend aussi.

Jean ZENGABIO

Diabes-Noirs bat Ferroviario Da Beira (3-0). Arbitre : Alhadi Allaou Mahamat (Tchad). Buts :

Domi Jaurès Massoumou (3e), Déo Gracia Bassinga (56e), Audavy Kibama (83e). Diabes-Noirs : Dhody Bissila Foutou ; Alves Ngakosso, Carof Bakoua, Berhodo Mbemba, Hernez Malonga ; Teji Lutonadio, Saint Dorcas Akanapio, Hardy Binguila (puis Audavy Kibama, 81e) ; Domi Jaurès Massoumou (puis Farnes Mampembé, 89e), Déo Gracia Bassinga (puis Prince Soussou, 66e), Carl Wunda Gana (puis Chelmar Toulouenga, 81e). Entr. : Clément Massamba. Ferroviario Da Beira : Justino Vando ; Celso Andissone, Adolfo Sebastien (puis Joao José, 54e), Poso Mayenge, Comissao Comissao ; Edson Moseis Ernesto, Abass Abofah, Melven Alexandre (puis Shelton Benjamin, 54e) ; Viola Alberto Viola, Ifohi Oghenemharo, Martins Nyanzira. Entr. : Wedson Nyirenda.

REPERES

***RECOMPENSE.** Karim Benzema, attaquant français du Real Madrid (Espagne), a été élu Ballon d'or de France Football. Il l'a reçu lundi 17 octobre 2022 des mains de son compatriote Zinedine Zidane, ancien Ballon d'or du magazine parisien en 1998. Karim est le quatrième français plébiscité par le jury après Raymond Kopa (1958), Michel Platini (1983, 1984 et 1985), Jean-Pierre Papin (1991) et Zidane.

***HANDBALL.** Brazzaville, la capitale congolaise, abrite le Challenge Trophy Afrique centrale depuis mardi 18 octobre au Gymnase Nicole Oba. Cinq pays en cadets et en juniors messieurs y prennent part : Cameroun, RCA, Tchad, RDC et Congo-Brazzaville. Ils sont en quête de l'unique ticket zonal par catégorie pour le Challenge Trophy continental. La compétition prend fin le 22 octobre.

***OLYMPISME.** Des jeux de vacances organisés par le Centre Olympafrica de Talangai, à Brazzaville, se déroulent depuis le 16 octobre 2022. La cérémonie d'ouverture était présidée par Jean-Baptiste Ossé, secrétaire général adjoint du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC), en présence du directeur du Centre Rodolphe Séraphin Linda Yoca. Au programme de ces jeux, qui prendront fin le 13 novembre prochain : l'athlétisme, le basket-ball 3x3, le football, le nzango, le jeu des carreaux et le teqball.

***VIE DES CLUBS.** La section football du Patronage Sainte-Anne a un nouveau président, en l'occurrence Joseph Roland Malonga. C'est un retour aux affaires pour lui. Il a été nommé le mercredi 12 octobre dernier au terme d'une assemblée générale extraordinaire présidée par le président d'honneur du club, Maurice Nguesso. A la section Basket-ball, le choix a été porté sur Claver Lekaka.

ATHLETISME. Le week-end dernier, la spécialiste congolaise des 100 et 200m Natacha Ngoye Akamabi, était à Blois pour la Coupe de France d'athlétisme avec l'équipe française du Stade Sotteville 76. Alignée sur le relais 4x200m, elle a décroché la médaille d'argent en 1'39"54. Une bonne performance pour la Congolaise.

FOOTBALL. La LINAFOOT (Ligue nationale de football) procédera, le mercredi 25 octobre prochain au lancement de la saison 2022-2023 du Championnat national d'élite Ligue 1.

MARCHÉ SPORTIVE

Le club Grande gare a soufflé ses 3 bougies

Porté sur les fonds baptismaux le jeudi 27 juillet 2019, les adhérents du club des marcheurs Grande gare se sont retrouvés le 2 octobre 2022 à leur siège, à Pointe-Noire, pour célébrer les trois ans de leur association.

Au programme, une marche sportive. Les marcheurs ont parcouru avec allégresse l'avenue Marien Nguouabi, communément appelée (Bord-bord), l'avenue de l'aéroport, devant l'usine BRASCO, la côte mondaine, l'esplanade de la gare centrale, l'avenue Charles De gaule, l'avenue de l'indépendance puis retour au siège du club, point de chute de la randonnée. Soit un total de 18 km parcourus en 2 heures 24 mn.

Au terme de la marche, Eric Tchissambou, président actif, a présenté son club : «Le club des marcheurs Grande gare a été créé le 27 juillet 2019 au quartier Mboukou, dans le but de rassembler les hommes et les femmes sans distinction pour la pratique du sport à travers la marche sportive. Le nom de Grande gare est donné à l'image de la gare ferroviaire du CFCO qui reçoit tout le monde lors d'un voyage. Notre club compte à ce jour plus d'une cinquantaine de marcheurs tous sexes confondus. La pratique du sport nous fait éviter certaines maladies comme l'AVC, le cancer, le stress, le paludisme et bien d'autres. Voilà pourquoi nous invitons tout le monde à se joindre à nous pour pratiquer le sport.»

Pour sa part, Equateur Denis Nguimbi, secrétaire général du club des marcheurs de Gambouissi, a remercié les membres du club Grande gare pour l'initiative : «Cette rencontre revêt pour nous un intérêt capital dans la mesure où elle permet non seulement de mieux nous connaître mais aussi pour renforcer de plus belle nos liens de fraternité, d'amour et d'entraide mutuelle entre marcheurs. Nous souhaitons que cette initiative soit pérennisée dans le temps et dans l'espace.» Peu avant la partie festive, Diane Pangou, Rosemonde Nkaya et Barnabe Mvoula du club Grande gare ont été gratifiés de la médaille de fidélité pour leur dévouement à la marche dominicale.

TADI-DIA-NUNGU

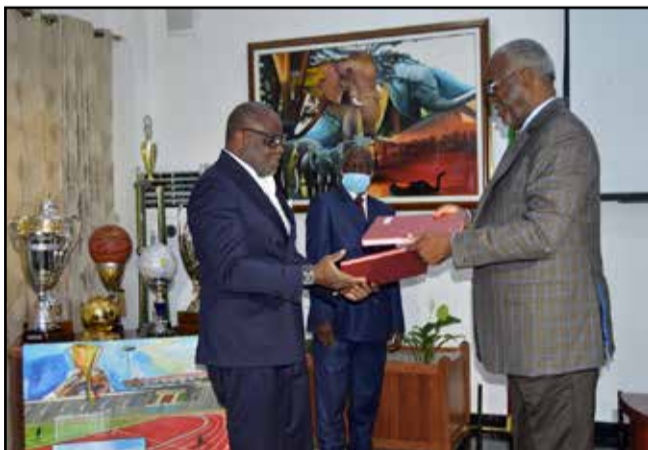
PARTENARIAT

Basile Boli academy partenaire du Congo pour trois ans

Le Gouvernement congolais et Basile Boli academy, une structure créée en France par l'ancien international français d'origine ivoirienne Basile Boli, ont signé le mercredi 11 octobre dernier à Brazzaville un protocole d'accord de trois ans portant prioritairement sur la formation des jeunes footballeurs congolais en France.

L'académie Basile Boli campus est un projet d'école internationale de football implantée à Noyon en France. Avec ce partenariat, le Gouvernement congolais vise la promotion du sport d'élite, notamment la professionnalisation du football au Congo. L'accord signé permettra aux meilleurs footballeurs congolais de la tranche 15-18 ans détectés par les encadreurs de Basile Boli academy d'aller parfaire leur formation à Noyon, à 45km de Paris.

En outre, le protocole d'accord paraphé clarifie les rôles et responsabilités des deux parties qui désigneront leurs représentants pour le suivi et



Basile Boli et Hugués Ngoulondélé

l'évaluation du partenariat et l'identification des ressources financières disponibles. Le Gouvernement congolais s'est engagé à mettre en place une commission Etat-Partenaires chargée d'identifier et de sélectionner les premiers pensionnaires congolais devant intégrer la "Basile Boli academy".

A signaler que «Basile Boli academy» n'est pas un centre de formation classique. Selon son promoteur, il s'agit d'un «sport-études un peu à l'américaine qui va amener à détecter dans les pays afri-

cains les joueurs qui peuvent suivre leurs études et le football»

Le Congo, représenté à la signature du protocole d'accord par le ministre en charge des sports Hugués Ngoulondélé, attend de pied ferme sa concrétisation. L'objectif principal est d'utiliser le football comme un vecteur de réussite non seulement professionnelle, mais aussi de réintégration sociale pour les jeunes enfants et adolescents dans la société.

G.-S.M.

TOUR DE CADRAGE

La Passe FC des Seychelles sera l'adversaire des Diabes-Noirs lors du tour de cadrage de la Coupe de la Confédération, les 2 et 9 novembre 2022, pour une place en phase de poules. Le match retour aura lieu à Brazzaville.

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

***Quel est, d'après vous, le profil indiqué pour être un bon entraîneur?**

****Jean-Michel Mbono "Sorcier" :** Je crois que les meilleurs entraîneurs au monde sont des milieux de terrain, parce que leur position durant leur carrière les obligeait à réfléchir et à organiser le jeu, non pas autour d'un collectif. Ça veut dire qu'ils étaient déjà un peu entraîneur sans le savoir. Le plus grand atout d'un entraîneur, ce sont ses yeux. Ce que tu fais doit refléter ce que tu vois.

***Quelle est votre opinion sur le système de désignation d'un Ballon d'or?**

****Jean-Michel Mbono "Sorcier" :** Pour être désigné Ballon d'or, il faut beaucoup de qualités. Dont celle, primordiale, d'être décisif. Le problème dans le football, c'est que cette qualité là est toujours assimilée au fait de marquer des buts. Les gardiens de but et les défenseurs n'ont pas la reconnaissance qu'ils méritent. Je milite pour une prise en compte plus large des nominés du football courant une saison sportive, au titre de Ballon d'or, Ballon d'argent et Ballon de Bronze. Autrement, ma vision qui sort des sentiers battus relève que contrairement à la pratique courante qui met en relief que



le meilleur primé, insiste sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des joueurs composant une équipe au poste par poste. Il en résulterait : une équipe type des Ballons d'or. Une équipe type des Ballons d'argent et une équipe type des Ballons de bronze. (A suivre)